

**YVELINES ENVIRONNEMENT**

**Association loi 1901 reconnue d'utilité publique**



*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

# **Assemblée Générale Rapport Moral pour l'Année 2023**

# Sommaire

<b>1</b>	<b><u>Avant-propos</u></b>	<b>p.5</b>
<b>1-1</b>	Le Grand Paris et les transports	p.5
<b>1-2</b>	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.5
<b>1-3</b>	Sur le territoire de Versailles Grand Parc	p.6
<b>2</b>	<b><u>Réalisations pendant l'année 2023</u></b>	<b>p.7</b>
<b>2-1</b>	Cycle d'Education à l'Environnement 2022-2023 « <i>nos amis les vers de terre</i> »	p.7
<b>2-2</b>	Exposition à la Bergerie Nationale été 2023	p.9
<b>2-3</b>	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2023-2024	p.9
<b>2-4</b>	Brèves	p.10
<b>2-5</b>	Commissions et Comités	p.10
<b>3</b>	<b><u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2023</u></b>	
	<b><i>3/A – les Dossiers</i></b>	<b>p.11</b>
<b>3-1</b>	La Plaine de Versailles	p.11
<b>3-2</b>	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.13
<b>3-3</b>	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.17
<b>3-4</b>	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO) - HAROPA	p.18
<b>3-5</b>	L'Eolien dans les Yvelines	p.20
<b>3-6</b>	Le Tram 13 Express	p.20
<b>3-7</b>	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)	p.21
<b>3-8</b>	Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.21
	<b><i>3/B – les Commissions et Comités départementaux</i></b>	<b>p.22</b>
<b>3-9</b>	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay-Villepreux	p.22
<b>3-10</b>	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.22
<b>3-11</b>	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble	p.23
<b>3-12</b>	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay	p.24
<b>3-13</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.25
<b>3-14</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC	p.28
<b>3-15</b>	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.29
<b>3-16</b>	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.29
<b>3-17</b>	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.29
<b>3-18</b>	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.29
<b>3-19</b>	Commission Départementale de Conciliation en matière de SCOT, SS, PLU et CC	p.29

<b>3-20</b>	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.30
<b>3-21</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	p.30
<b>3-22</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.30
<b>3-23</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE	p.31
<b>3-24</b>	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.31
<b>3-25</b>	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.31
<b>3-26</b>	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.32
<b>3-27</b>	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.33
<b>3-28</b>	Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine	p.34
<b>3-29</b>	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.34
<b>3-30</b>	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel Limay/Gargenville/Porcheville	p.34
<b>3-31</b>	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Guerville	p.34
<b>3-32</b>	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.34
<b>3-33</b>	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.35
<b>3-34</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIAR de Saint-Germain-en-Laye	p.38
<b>3-35</b>	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.39
<b>3-36</b>	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex SIDRU)	p.39
<b>3-37</b>	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.40
<b>3-38</b>	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de <b>Beynes</b>	p.40
<b>3-39</b>	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs et Rigoles d'Yveline	p.41
<b>3-40</b>	Comité Consultatif Scientifique de la Forêt de Rambouillet	p.44
<b>3-41</b>	Comité de la forêt domaniale de Port-Royal	p.45
<b>3-42</b>	Comité de la forêt domaniale de Marly	p.45
<b>3-43</b>	Comité de la forêt domaniale de Saint Germain en Laye	p.45
<b>3-44</b>	Comité de la forêt domaniale de Versailles	p.45
<b>3-45</b>	Comité de Pilotage Sites Natura 2000	p.45
<b>3-46</b>	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine	p.46
<b>3-47</b>	Comité technique départemental de la SAFER	p.46
<b>3-48</b>	Comité technique départemental de suivi des espaces classés Natura 2000	p.46

#### **4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2024** **p.47**

<b>4-1</b>	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2023-2024 « <i>nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins</i> »	p.47
<b>4-2</b>	Exposition à la Bergerie Nationale été 2024	p.49
<b>4-3</b>	Conférence sur le Nucléaire	p.49
<b>4-4</b>	Brèves	p.49

#### **5 Résolutions et conclusions** **p.50**

<b>5-1</b>	Résolutions	p.50
<b>5-2</b>	Conclusions	p.54

<b>6-1</b>	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.56
<b>6-2</b>	Association Avec Richard Mique	p.56
<b>6-3</b>	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.57
<b>6-4</b>	Association De Bange-Houdon	p.57
<b>6-5</b>	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.58
<b>6-6</b>	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.63
<b>6-7</b>	Association La Ferme des Moulineaux	p.66
<b>6-8</b>	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.66
<b>6-9</b>	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.71
<b>6-10</b>	Comité 21	p.72
<b>6-11</b>	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.73
<b>6-12</b>	Maurepas d'Hier et Aujourd'hui	p.73
<b>6-13</b>	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.77
<b>6-14</b>	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.79
<b>6-15</b>	Sauvons la Tournelle	p.80
<b>6-16</b>	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.85

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.*

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2023** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 27 mai 2024.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en Vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets, et déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

**NB** : comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

### 1-1 Le Grand Paris et les transports

#### Sur les transports

- Ø Sur la ligne 18 de la SGP on doit toujours constater que les prévisions, peu solides, des fréquentations estimées, et l'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs sont toujours sans réponses précises. Par ailleurs aucun progrès connus sur les plans de déplacements des établissements (entreprises ou collectivités publiques) présents sur le territoire de l'OIN.
- Ø La liaison Versailles-Massy Palaiseau est désormais assurée par une navette SNCF dont la mise en place reste difficile. Nous avons des retours des usagers qui évoquent des retards fréquents et surtout des suppressions de trains sans préavis. Ce qui rend l'utilisation difficile et désagréable. Pas de nouvelle sur le prolongement de la ligne TRAM12 un temps évoquée sur ce trajet.

#### Sur Satory

Manque de perspective sur les étapes des aménagements de la ZAC Ouest en relation avec implantations éventuelles d'entreprises.

Les préparatifs de la ZAC Ouest par l'aménageur EPAPS se sont déroulés avec une seule réunion bien peu dense en septembre 2023. L'aménageur n'apporte aucune information vers les acteurs locaux.

A ce jour le projet manque toujours cruellement de visibilité sur la consolidation des étapes préalables indispensables tant sur les études que sur les opérations d'infrastructure (dont la liaison de Satory avec le centre de Versailles ? qui est hors ZAC) ceci avant tout aménagement et toutes constructions.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations réelles entre les différents acteurs. Les promesses qui avaient donné lieu à certains échanges avec l'aménageur en juin 2022 n'ont pas fait progresser l'approfondissement du dossier. L'année 2023 fut quasi blanche en concertation sur ce dossier.

### 1-2 Point sur le CDT (Contrat de Développement Territorial)

Le dispositif de CDT (Contrat de développement territorial) imaginé par l'EPAPS dans l'opération OIN paraît définitivement abandonné. Un tel support aurait pourtant pu être utile pour placer les opérations en perspective et faciliter les réflexions et propositions de tous les acteurs.

Il est singulier de constater qu'aucun bilan du CPER (Contrat Plan Etat-Région) Ile de France n'a été préparé alors qu'il est arrivé à son terme. Les préparatifs du prochain CPER 2024-2028 paraissent également bien incertains... Aucune trace de relance de concertation en 2023...!

### **1-3 Sur le territoire de Versailles Grand Parc**

L'énorme garage des Bus de Phébus installé sur les Mortemets à Versailles sur une zone du parc du Château est toujours présent et sans calendrier de migration. Il est même envisagé d'installer sur ce garage des dispositifs d'alimentation électrique pour aider au passage à des bus électriques, ce qui semblerait conforter l'installation pourtant toujours annoncées provisoire ?

On est en attente de calendrier pour le déplacement de ce garage vers St Cyr.

## 2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2023

### 2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2022/2023

Notre Cycle d'Education à l'Environnement 2022/2023 avait pour thème : « *nos amis les vers de terre* » et a été organisé en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, grâce au soutien du Conseil Départemental des Yvelines et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines.

L'INRAE, la Ferme du Manet, l'ONF, la Bergerie Nationale, la Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline à Saint-Quentin-en-Yvelines, RTE, SEOP/SEVESC, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, EBS Le Relais, « Toutes les Nouvelles », TV78, et bien d'autres..., sont nos partenaires.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 3 à 15 ans du département des Yvelines et également aux foyers d'hébergement et instituts pour enfants handicapés. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition sur le site internet d'Yvelines Environnement et à l'accueil des sites partenaires tels que la Bergerie nationale de Rambouillet, l'ONF avec la Maison de la Forêt et l'Ecole de la Campagne, le Parc et Zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, l'INRAE, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline à Saint-Quentin-en-Yvelines, la Serre aux Papillons, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, l'Espace Rambouillet, EBS Le Relais Val de Seine, la Maison des Insectes de l'OPIE, et aussi au SPI Vallée de Seine, etc....

*Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.*

**YVELINES ENVIRONNEMENT**  
organise le jeu concours  
du 5 janvier au 5 avril 2023

**nos amis les vers de terre**

Réservé aux jeunes de 3 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, mais aussi dans les foyers d'hébergement du département des Yvelines.

Plus d'infos sur notre site : [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org) en partenariat avec :

Logos of partner organizations: INRAE, ONF, Bergerie Nationale, RTE, SEOP/SEVESC, Arboretum de Versailles-Chèvreloup, Parc et Château de Thoiry, EBS Le Relais, Toutes les Nouvelles, TV78, etc.

Ce cycle a débuté par une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes en octobre 2022 :

À l' **INRAE** sur le site de Versailles du Centre de Recherche Île-de-France - Versailles-Saclay

Bâtiment 10 – SDAR / RD 10 - Route de Saint-Cyr / 78 026 Versailles Cedex

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le **mercredi 12 octobre de 9h30 à 12h30**, en présence notamment de Florence **ALLORA**, Inspectrice de l'Éducation Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes

#### ➤ Interventions scientifiques

- Martine **PLAISANCE**, Conseillère pédagogique à Versailles  
et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 :

« *Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation* »

- Marie-France **DIGNAC**, Directrice de recherches INRAE,  
à l'Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Paris :

« *Quelques résultats scientifiques sur l'importance des vers de terre pour les sols et l'agriculture et sur les menaces qui pèsent sur ces organismes* »

- Bernadette **DESBORDES**, Lombricicultrice,  
Présidente Fondatrice de l'Association Bilik - Héritage Universel :

« *Qu'est-ce que le lombricompostage ?* »

- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le **jeudi 13 octobre de 14h à 17h**, et en présence notamment de Egizio **VALCESCHINI**, Président du Centre INRAE Versailles-Saclay et Stéphanie **ARLET**, Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse, Responsable du service Jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports.

#### ➤ Interventions scientifiques

- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :

« *Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les vers de terre* »

- Marie-France **DIGNAC**, Directrice de recherches INRAE,  
à l'Institut d'Écologie et des sciences de l'Environnement de Paris :

« *Quelques résultats scientifiques sur l'importance des vers de terre pour les sols et l'agriculture et sur les menaces qui pèsent sur ces organismes* »

- Bernadette **DESBORDES**, Lombricicultrice,  
Présidente Fondatrice de l'Association Bilik - Héritage Universel :

« *Qu'est-ce que le lombricompostage ?* »

Pour clôturer la formation le verre de l'Amitié a été partagé et une visite de proximité Avec Delphine **ACHOUR**,  
Chargée de Communication à l'INRAE

et Corine **ENARD**, Responsable communication pour l'Institut Jean-Pierre BOURGIN

« *Découverte du patrimoine du site de recherches d'INRAE à Versailles* »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/> grâce à un mot de passe dès le 14 octobre, et pour tous à partir du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Le lancement du jeu-concours s'est déroulé à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux, le 5 janvier 2023 grâce à Bruno BOUSSARD, son Président et Pierre-Henri MORIN, Directeur de la Ferme du Manet, en présence de Mme BRISTOL, vice-présidente du CD78, aux côtés de M. de La PANOUSE, représentant la CCIV78, M. MENON, vice-président d'YE, Christophe TETARD, Chef du service éducation à l'environnement à l'ONF, Frédéric DRIEUX, Responsable de la ferme pédagogique/service animation à la Bergerie nationale de Rambouillet, Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique Sciences en retraite, Philippe CHAPLET, Pôle Sciences à la mairie de Montigny, Linda HENAFF du Relais Val de Seine, et Michel CHARTIER, notre trésorier, et bien d'autres :

<https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/>

Le jeu-concours s'est déroulé du 5 janvier (date du lancement) au 5 avril 2023.

Tous les participants devaient remplir **une grille de mots** (sur les bulletins de participation), support de leur réflexion, et pour les départager, **illustrer le thème** « *nos amis les vers de terre* ». Comme chaque année, pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des indices ont été donnés dans les colonnes du journal « Toutes les Nouvelles » chaque mercredi dès la mi-janvier, et relayés sur notre site internet.

La réunion du jury a eu lieu le 13 avril 2023 au siège d'Yvelines Environnement en présence de Maître Xavier BARIANI, Président des huissiers de justice du département, et la remise des prix le mardi 16 mai 2023 à 17h30 au Palais des Congrès de Versailles, grâce à notre partenaire la SEOP-SEVESC, et en présence de :

<https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-2023/>

- Mme Martine PLAISANCE, Conseillère pédagogique Sciences, représentant Mme Sandrine LAIR, Directrice académique des Yvelines,
- Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Conseiller départemental du canton de Versailles, représentant M. Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental,
- M. Edmond de LA PANOUSE, Président du Parc et Château de THOIRY, représentant M. Guillaume CAIROU, Président de la CCI Versailles-Yvelines,
- Mme Laetitia CHEGARD, Responsable Ressource en Eau et Biodiversité chez SUEZ, représentant Philippe GRAND, Directeur Général délégué à la SEOP-SEVESC,
- M. Hervé DUPRESSOIR, Adjoint au Maire en charge du scolaire et de la jeunesse, représentant Madame Véronique MATILLON, Maire de Rambouillet,
- M. Bruno BOUSSARD, Président de la Ferme du Manet à Montigny-le-Bretonneux, représentant Monsieur MERCKAERT, Maire de Montigny le Bretonneux.
- M. Christophe TETARD, Responsable Pôle Animation, Agence ONF Versailles, Directeur de l'Espace Rambouillet,
- M. Frédéric DRIEUX, Responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

Les lauréats ont tous reçu un bon de visite pour l'exposition des œuvres primées à la Bergerie Nationale de Rambouillet durant l'été, mais aussi des sorties pédagogiques à thèmes environnementaux, des livres, et un diplôme pour le travail réalisé.

Tous ceux dont la candidature n'a pas été retenue par le jury ont reçu un diplôme de participation.

Une réunion a eu lieu fin juin 2023 pour choisir le thème du Cycle d'Education à l'Environnement 2023-2024 (cf. § 2-3 ci-dessous).

## 2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2023

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont pu à nouveau organiser durant l'été 2023, du 8 juillet au 3 septembre, l'**exposition des œuvres** du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « *nos amis les vers de terre* ». Chaque lauréat du Cycle d'Education à l'Environnement s'est vu remettre un bon d'accès à l'exposition lors de la remise des prix.

<https://www.yvelines-environnement.org/exposition-ete-2023/>

## 2-3 Journées de formation 2023 : Cycle d'Education à l'Environnement 2023-2024

Une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2023-2024 a eu lieu fin juin 2023 et le nouveau thème de ce cycle a été défini avec nos partenaires : « **nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes s'est déroulée début octobre 2023 :



À la maison de la **ETANGS ET RIGOLES D'YVELINE**

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 11 octobre de 9h30 à 12h30, en présence en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, de Florence ALLORA, Inspectrice de l'Education Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes et Joanne ANGLADE, Garde-Conservatrice

#### Interventions scientifiques >

- Martine PLAISANCE, Conseillère pédagogique à Versailles et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 :  
« *Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation* »
- Cyril FLEURY, Animateur à la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline :  
« *Protection des oiseaux en réserve* »
- Gérard GROLLEAU, Ingénieur de recherche à l'INRA et Ornithologue, en retraite :  
« *Diversité des espèces d'oiseaux de nos parcs et jardins ; abondance des individus* »  
Puis une visite de proximité avec Cyril FLEURY :  
« *Découverte des oiseaux de la Réserve naturelle par un sentier de 1,5 km et 2 observatoires* »

- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le jeudi 12 octobre de 14h à 17h, en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, Benoît CORDIN, chargé de mission jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES78) et Joanne ANGLADE, Garde-Conservatrice

#### Interventions scientifiques >

- Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :  
« *Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les oiseaux de nos parcs et jardins* »
- Cyril FLEURY, Animateur à la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline :  
« *Protection des oiseaux en réserve* »
- Gérard GROLLEAU, Ingénieur de recherche à l'INRA et Ornithologue, en retraite :  
« *Diversité des espèces d'oiseaux de nos parcs et jardins ; abondance des individus* »  
Puis une visite de proximité avec Cyril FLEURY :  
« *Découverte des oiseaux de la Réserve naturelle par un sentier de 1,5 km et 2 observatoires* »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/> grâce à un mot de passe dès le 19 octobre, et pour tous à **partir de 9 janvier 2024**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

## 2-4 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

## 2-5 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les forêts, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000, etc... : les commissions de suivi de sites (CSS), les commissions consultatives de l'environnement (CCE), les comités de gestion, de suivi ou techniques, etc...

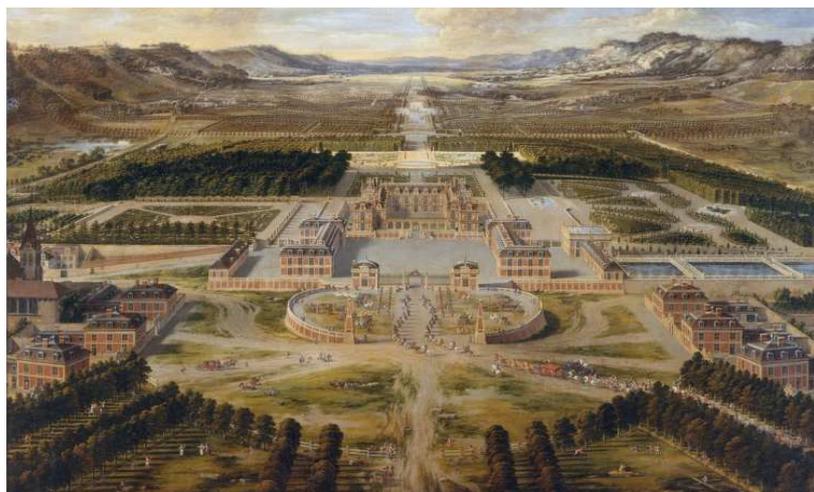
Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

### 3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2023

#### 3/A --- les dossiers

##### 3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de la Région Ile-de-France

Par Patrick Menon.



Voir Rapport Moral 2021 et 2022, avec l'historique de l'Union des Associations pour la protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

RAPPEL : La Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles, définie en 1975, s'étend du Domaine de Versailles, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'est jusqu'à Septeuil, aux confins de l'Eure à l'ouest, de l'autoroute A13 au nord à la RN12 au sud.

Elle comporte un riche patrimoine naturel, agricole et bâti qu'il est nécessaire de conserver et de protéger de l'urbanisation urbaine, en conservant une économie rurale.

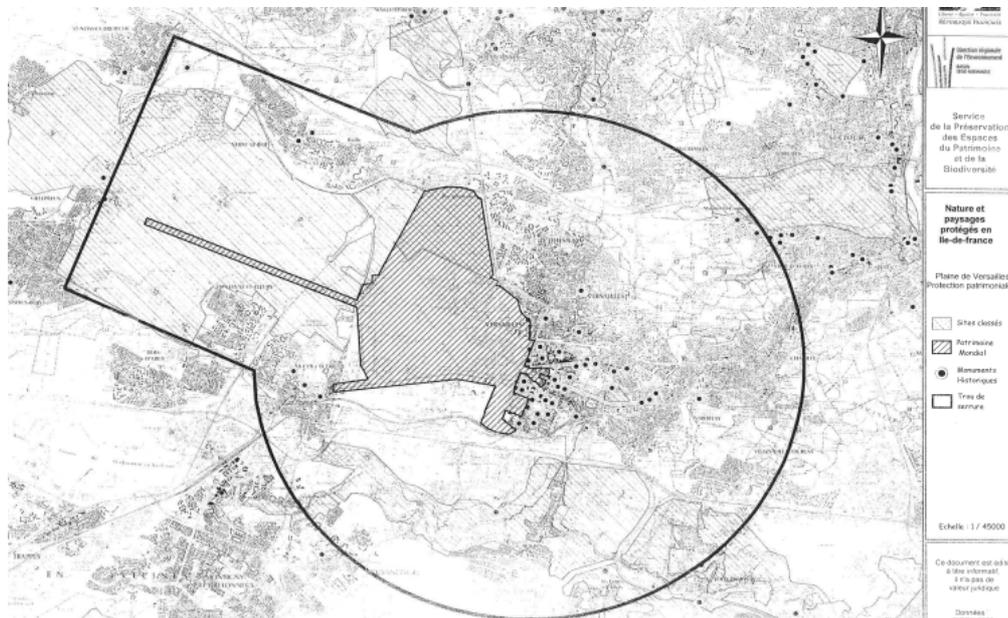
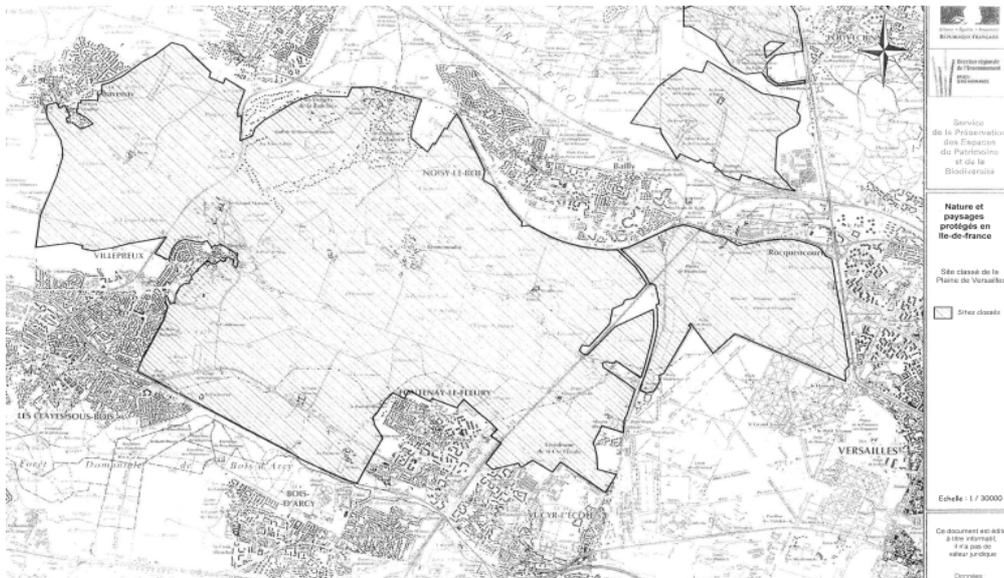
Elle comprend deux zones de protection spécifiques au voisinage du Domaine de Versailles (cartes ci-dessous) :

- Le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » selon décret du 15 octobre 1964 (Malraux)
- La « Plaine classée », du Domaine de Versailles jusqu'à Chavenay, selon décret du 7 juillet 2000.

Ces protections obligent l'examen des projets par L'Architecte des Bâtiments de France et/ou l'Inspection des sites pour accord du Ministère.

Yvelines Environnement demande depuis de longues années la création d'un Parc Naturel Régional de la Plaine de Versailles, afin de protéger le Patrimoine rural, agricole, paysager et bâtir la Plaine dans son étendue de Zone Naturelle d'Équilibre (ZNE) telle que définie en 1975.

D'autres ZNE voisines ont été transformées en PNR, tels le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, qui ne cesse de s'étendre au risque de perdre son identité, et le PNR du Vexin français qui a une vocation agricole et rurale comme la Plaine de Versailles.



### Extrait du Mémoire de l'ingénieur AgroParisTech

« .....Pour tous, la perspective historique du Château de Versailles doit être préservée, et beaucoup souhaitent une vraie dynamique entre le Château et sa Plaine. Enfin, certains voudraient, en plus d'instances fédératrices, **un lieu fédérateur sur la Plaine de Versailles et, pour eux, il s'agirait de Grignon.** »

Cette zone rurale est protégée d'abord par les agriculteurs depuis plus de mille ans, qui l'ont défriché puis lui ont permis de devenir une terre céréalière pour nourrir les habitants de la région.

Bien qu'elle se soit diversifiée, au bonheur des populations locales, cette activité est restée majeure.

« Les Amis de la Plaine de Versailles » soutiennent le maintien de l'activité agricole contre l'extension urbaine.

Yvelines Environnement et « Les Amis de la Plaine de Versailles » soutiennent les actions de l'association Grignon 2000 pour protéger le Domaine de Grignon, lieu de formation de l'élite des ingénieurs agronomes français pendant près de 200 ans, contre un démantèlement et pour la création d'un **Centre International de Transition Ecologique pour l'Agriculture et l'Alimentation – Grignon/campus.** (Voir sites Internet)

Yvelines Environnement et « Les Amis de la Plaine de Versailles » refusent le morcellement effectif et l'artificialisation des terres agricoles par des routes et voies rapides qui ont pour vocations d'urbaniser les villages ruraux et d'artificialiser toujours plus de bonnes terres agricoles.

De mêmes pour les « échangeurs » qui, au lieu de fluidifier la circulation, drainent des flux toujours plus denses sur les routes, en fonction de la densification urbaine dans la Plaine et les villes environnantes, et apportent aux riverains toujours plus de nuisances de pollutions et de bruits.

En particulier, Yvelines Environnement et « Les Amis de la Plaine de Versailles » soutiennent les actions de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN) contre l'implantation d'une « bretelle de raccordement » de la RD7 à l'A12 à Bailly présentée comme utile pour délester la circulation dans Saint-Cyr-l'École, mais qui sera surtout utile pour développer de nouveaux projets d'urbanisation dans cette zone, proche du Château de Versailles, trois fois classée.



De plus, ce projet est l'amorce d'un échangeur, avec des nuisances décuplées, refusé en 1994 par le Premier Ministre dans la DUP de bouclage A86 ouest.

Une pétition internationale a été lancée.

[https://www.change.org/p/non-au-projet-du-d%C3%A9partement-de-raccordement-rd7-avec-a12-%C3%A0-bailly?recruiter=1322331723&recruited\\_by\\_id=54376050-885f-11ee-9988-1d642b9345d1&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_campaign=pétition\\_dashboard&utm\\_medium=copylink](https://www.change.org/p/non-au-projet-du-d%C3%A9partement-de-raccordement-rd7-avec-a12-%C3%A0-bailly?recruiter=1322331723&recruited_by_id=54376050-885f-11ee-9988-1d642b9345d1&utm_source=share_petition&utm_campaign=pétition_dashboard&utm_medium=copylink)

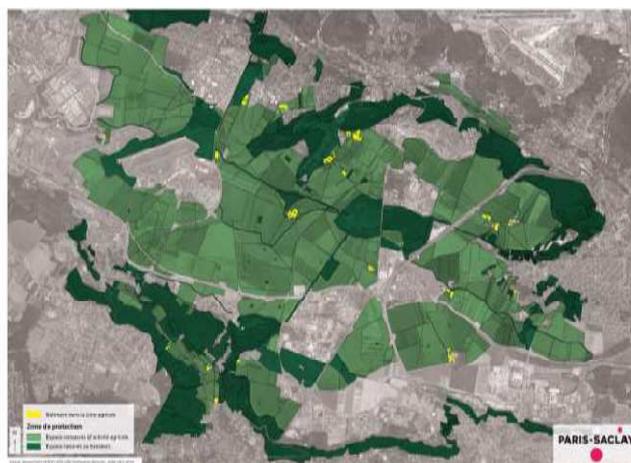
### 3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

**Rappel : voir le rapport moral 2022 d'Yvelines Environnement**

**Rappel :** La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée principalement aux activités agricoles (2436 hectares).

Elle nécessite une véritable protection et un statut qui assure sa pérennité au-delà de la Charte.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018.

Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

Il est nécessaire que l'Etat informe régulièrement les associations, à l'origine de la création de cette ZPNAF, du respect de cette Charte par les acteurs signataires.

**Rappel : Réunion du Mercredi 06 avril 2022 - d'information et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens  
Présentation de l'évolution du Processus participatif**

**Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges du 23 novembre 2021
- Évolution des dispositifs participatifs : présentation de la nouvelle démarche de l'EPA Paris-Saclay (calendrier, temps d'actions et de co-construction)
- Présentation de la stratégie Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de l'EPA Paris-Saclay
- Point d'avancée sur le projet de la ZAC de Corbeville (aménagement du quartier et projets lancés et à venir)



Présentation réunion  
assos06042022v2.pdf

**Rappels Satory-ouest :**

**Ouverture de la participation du public par voie électronique pour la ZAC Satory Ouest  
du 26 mai au 24 juin 2022**

**Le jeudi 2 juin 2022 : organisation d'une réunion d'informations à destination des associations du territoire**



20220602supportde  
presentation.pdf



Programme	m <sup>2</sup> SDP
Logements	≈ 312 000 m <sup>2</sup>
Développement économique	≈ 210 000 m <sup>2</sup>
Equipement publics	≈ 18 000 m <sup>2</sup>
Commerces / Services	≈ 10 000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>550 000 m<sup>2</sup></b>

**Le 28 juin 2022 : Réunion d'informations sur la procédure de demande d'Autorisation environnementale Unique pour la ZAC Satory Ouest**

**Ouverture de l'enquête publique de demande d'autorisation environnementale unique pour le projet de la ZAC Satory Ouest à Versailles**

**Du jeudi 29 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus**

**Le jeudi 13 octobre 2022 : Réunion publique d'informations et d'échanges sur la procédure de demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la ZAC Satory Ouest**

**Participation d'Yvelines Environnement à l'enquête publique. Voir rapport moral YE 2022**

## Réunions de l'EPAPS en 2023 d'informations et d'échanges avec les associations et les collectifs de citoyens

### **Comité de suivi de chantier 22 mars 2023**

- Présentation de la **résidence étudiante CDC Habitat dite S.3.2** au sein du quartier de l'École polytechnique
- Annonce des chantiers à venir courant 2023 **sur la frange sud du plateau**

### **Comité de suivi de chantier jeudi 25 mai 2023**

- Présentation du chantier de la Sous-préfecture de l'Essonne
- Visite du chantier de la gare la ligne 18 du Grand Paris Express
- Point sur les chantiers d'espaces publics du campus urbain

### **Inauguration du pavillon Réciproque mercredi 7 juin 2023**



<https://beta.epaps.fr/wp-content/uploads/2022/08/plaquette-pavillon-reciproque-juin-2022.pdf>

### **Comité de suivi de chantier - ZAC Satory Ouest - mardi 26 septembre 2023**

- présentation générale de la ZAC par Théo Baillet, directeur de projets adjoint Versailles Satory, EPA Paris-Saclay
- présentation des travaux en cours et à venir dans les prochains mois par Michael Toriel, directeur du pôle travaux, EPA Paris-Saclay



**NB** **Patrick Menon, délégué d'Yvelines Environnement, participant depuis 2010 aux activités de l'EPPS devenu EPAPS, et membre du Comité Consultatif de l'EPA Paris-Saclay, ne reçoit plus de message de l'EPAPS, Pourquoi ?**

**Communications / Newsletter**

**Association *Yvelines Environnement* - 20 rue Mansart - 78000 Versailles**

01 39 54 75 80 // courriel : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

## Février 2023

### **Inauguration du centre international de recherche et d'innovation de Danone**

Après l'arrivée du pôle AgroParisTech-INRAE, l'installation du centre de R&D de Danone contribue à structurer la filière agri-agro de Paris-Saclay et générer toujours plus de projets innovants pour l'alimentation et l'agriculture

Danone a fait très tôt le choix du Plateau de Saclay en y implantant dès 2002, le centre de R&D Daniel Carasso, sur la commune de Palaiseau, à proximité de l'École polytechnique. Centré sur la recherche internationale liée à l'alimentation de demain, Danone est un acteur majeur du pôle Paris-Saclay, dont l'écosystème de la **filiale** « **agriculture-alimentation** » est très dynamique avec la présence d'AgroParisTech – INRAE, du Centre français de l'innovation culinaire de l'Université Paris-Saclay codirigé par Raphaël Haumont et le chef Thierry Marx, ainsi que de 77 start-up et 110 laboratoires et plateformes.

## Juin 2023

### **Guyancourt – Quartier des Savoirs : la halle des possibles**

Sans attendre le développement du quartier de gare qui accompagnera l'arrivée du métro, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay propose d'ouvrir la halle Piano ainsi qu'une tour de visée à des occupants pour développer l'animation du quartier. Ces bâtiments, ayant hébergé un temps les activités de Thalès, sont situés dans un écrin de verdure à proximité de la future gare du Grand Paris Express. Lancé le 3 juillet, cet appel à projets est ouvert aux entreprises comme aux associations et à toutes formes d'activités. Une réunion d'information combinée avec une visite de site est prévue le 12 septembre.

## Septembre 2023

### **Martin Guespereau est nommé directeur général de l'EPA Paris-Saclay**

Diplômé de l'École polytechnique, de l'École nationale du génie rural et des eaux et forêts, du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et du Collège des ingénieurs, Martin Guespereau a travaillé au sein d'institutions publiques et de ministères ayant pour domaines de compétences l'environnement, l'urbanisme, la santé et la sécurité.

Je suis très honoré de diriger l'EPA Paris-Saclay, établissement public de l'État, et remercie les ministres, le préfet d'Île-de-France ainsi que la présidente du Conseil d'administration de l'EPA, Madame Valérie Péresse, de leur confiance pour conduire cette mission. L'opération d'intérêt national Paris-Saclay est un contributeur majeur au développement du Grand Paris et au rayonnement international de l'innovation française. En une quinzaine d'années, le pôle d'excellence qui s'est déployé à Paris-Saclay place Paris et la France parmi les premiers hubs de l'économie de la connaissance, prépondérante pour la compétitivité de la France et la pérennisation de ses emplois industriels. Il témoigne de l'exigence de celles et ceux qui en font un territoire unique, riche par son dynamisme, ambitieux par sa vision et à l'avant-garde de ce que peut être une ville mixte et durable adaptée au changement climatique. Alors que le programme académique est en voie de s'achever, de nouvelles pages restent à écrire pour prolonger le développement de Paris-Saclay au sein du Grand Paris, avec l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express en 2026 et le cap mis à l'ouest à travers le développement du quartier de Versailles-Satory et du quartier des Savoirs à Guyancourt. Fort de 425 000 emplois dont 10% dans la recherche, 700 start-ups et 46 lieux d'innovation, Paris-Saclay est le territoire d'accueil privilégié des activités à la pointe de l'innovation et de la recherche et dispose des atouts les plus attractifs pour les investisseurs, les innovateurs et les entrepreneurs du monde entier. Je consacrerai mes premiers instants à rencontrer les élus, les responsables académiques et le monde économique, au-delà des équipes de l'établissement », déclare Martin Guespereau.

Yvelines Environnement lui souhaite la bienvenue et le succès dans cette grande entreprise, et l'assure de ses meilleurs accueils et coopération dans le développement de la protection de l'environnement, en particulier dans la ZPNAF qui contribue à l'équilibre de la région Ile-de-France et à la santé de ses habitants

Yvelines Environnement remercie Monsieur Philippe Van de Maele pour sa bonne coopération, à la suite de Monsieur Pierre Veltz, avec les associations pendant toutes ces années de conception et de réalisation de ce grand projet Paris-Saclay, et lui souhaite le meilleur « avenir ».

*Échappées vertes : une invitation à découvrir les espaces protégés naturels et agricoles du territoire*



*L'Établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay organise la deuxième édition des Echappées Vertes, le dimanche 24 septembre 2023, de 9h à 17h30, au sein du domaine de Corbeville, à Orsay (Essonne). Les Echappées Vertes sont un événement gratuit, festif et convivial pour découvrir les nombreux trésors qui font la richesse du plateau de Saclay et de sa Zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF), un espace protégé unique en France qui s'étend sur plus de 4000 hectares. Balades à pied ou à vélo à travers un escape game grandeur nature, dégustation de produits locaux, jeux sur l'agriculture, l'alimentation et la transition écologique... : ces Echappées Vertes sont une occasion à ne pas manquer pour aller à la rencontre d'un patrimoine naturel et culturel local foisonnant au sud du Grand Paris.*

### **MÉTRO - LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS**

*La future ligne de métro 18 s'inscrit dans le projet du Nouveau Grand Paris. Cette ligne automatique, qui reliera Orly à Versailles, en passant par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, sera réalisée en deux phases : d'Orly Aéroport au CEA Saint-Aubin, au plus tard en 2027 et du CEA Saint-Aubin à Versailles Chantiers, en 2030.*

**Yvelines Environnement souhaite être informée de l'évolution du projet entre Saclay et Versailles.**

### **3-3 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques. Il se réunit environ une fois par mois.

*Nota bene : Ci-après les sujets à l'odj qui ne comportent pas de commentaires sont réputés ne pas avoir rencontré de débats significatifs, à contrario ceux qui questionnent sont développés.*

#### **10 janvier 2023**

##### **Odj :**

\_Avis sur le projet AP autorisation environnementale de la ZAC « Satory Ouest » sur la commune de Versailles.

De forts impacts sur 20ha de zones humides et amphibiens.

Des compensations à réaliser en site classé dans la plaine de Versailles ou bien en Essonne, en mode « confettis » supposés compenser à 180% les impacts non-évités.

Un premier avis défavorable du CNPN, puis un avis favorable conditionné à la reprise formelle de 5 conditions dans l'AP d'autorisation.

Bref, un écosystème local sous perfusion, réinventé ici ou là, au gré du bon vouloir des promoteurs et des rares opportunités foncières de sites de substitution.

Les dossiers de dérogation espèces protégées se suivent et se ressemblent. Ici on coupe un bras à Paul et là-bas on va le greffer à Pierre qui en a déjà 2. Pierre sera peut-être plus efficace avec 3 bras (et encore) mais Paul restera manchot... !

#### **7 Février 2023**

##### **Odj :**

\_Bilan de la campagne d'irrigation et de la mise en œuvre du plan annuel de répartition.

\_Projet AP DUP forage ALBEIN St Germain en Laye (captage eau à usage consommation humaine)  
Titulaire et suppléante empêchées-excusesées, pouvoir à autre membre de la commission.

#### **7 Mars 2023**

##### **Obj :**

\_Projet AP autorisation environnementale passerelle circulation douce à Poissy  
\_Recours gracieux, projet extension Intermarché réalisé dans le lit majeur de la bièvre sans autorisation DLE - commune de Maulette → une rare fois où le CODERST émet un avis défavorable à la majorité.

#### **9 Mai 2023**

##### **Obj :**

\_Projet autorisation environnementale Pont d'Achères et liaison RD30-RD190.  
Un projet très controversé quant à son utilité, des bénéfices attendus moindres que les impacts et surtout un cout prohibitif (financier, cadre de vie, environnement) Un projet qui impacte les mesures compensatoires d'un autre arrêté, mais qui s'en soucie ?

#### **6 juin 2023**

##### **Obj :**

\_Bilan de la qualité de l'air en ile de France  
\_Projet AP inter préfectoral approbation PPA IDF  
\_Projet d'Arrêté d'autorisation environnementale relatif à l'évolution de l'exploitation de l'usine de construction de véhicules automobiles située à Aubergenville et exploitée par SNC RENAULT FLINS  
**Titulaire et suppléante empêchées-excusesées, pouvoir à autre membre de la commission.**

#### **4 juillet 2023**

##### **Obj :**

\_Coignièrès-chambre funéraire  
\_Achères-SIAAP-modif-process  
\_Longvilliers-DUP périmètre captages EP

#### **12 septembre 2023**

##### **Obj :**

\_extension du cimetière de la commune de Buc

#### **7 novembre 2023**

##### **Obj :**

\_AP création nouveau cimetière à Plaisir.  
Une première : aucun représentant de la commune ou de la CU ne s'est déplacé pour présenter le projet aux membres du Coderst...à repasser  
\_AP autorisation création chambre funéraire –Trappes  
Un établissement destiné à recevoir du public dont les conditions de circulation des personnes posent question, dossier en attente de plans plus conformes aux attentes en matière de sécurité incendie ...à repasser  
\_AP départemental frayères et zones alimentation piscicoles-intégration de nouveaux tronçons

#### **19 décembre 2023**

##### **Obj :**

\_AP création nouveau cimetière à Plaisir.  
2<sup>ème</sup> passage dans cette commission, projet AP approuvé au vu des éléments fournis par le porteur de projet.

### **3-4 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)**

#### **Rappels :**

**Projet de Port Seine Métropole Ouest - source <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-projet-portuaire>**

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

## PSMO, un port de nouvelle génération

*Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines).  
Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes,  
PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.*



**Port Seine-Métropole Ouest** est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l'ouest de l'agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d'Achères, d'Andrézy et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu'au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

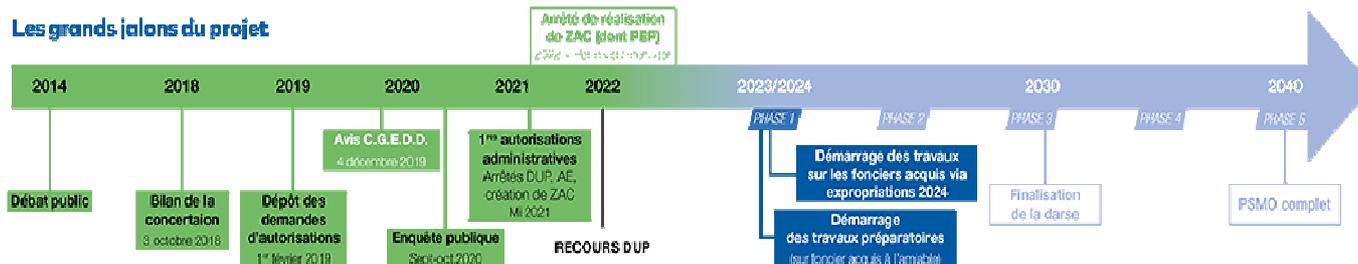
### Chiffres clés :

- **100 hectares** environ d'emprise portuaire ;
- **52 ha** dédiées aux activités économiques orientées BTP et travaux publics ;
- **19 ha** d'espaces paysagers (soit 19 % du projet végétalisés) ;
- **1 darse** (bassin intérieur) ;
- **1 quai** à usage partagé ;
- **1 plateforme** ferrée partagée ;
- **1 km** de berges renaturées ;
- **110 M€** d'investissements publics ;
- Environ **750 emplois** directs à terme.

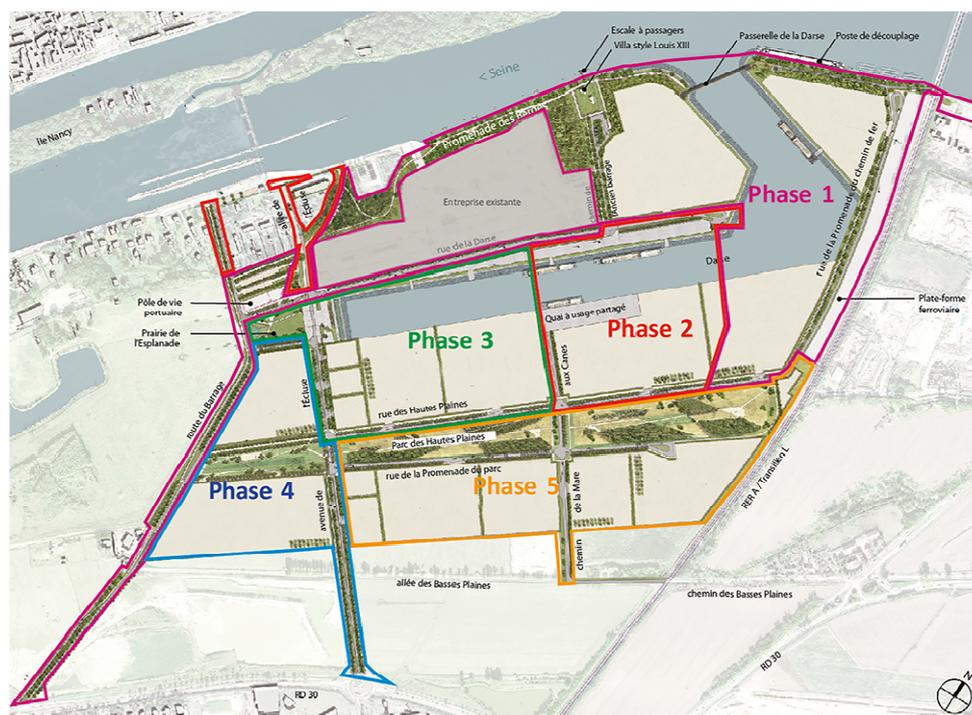
Début janvier 2021, la commission d'enquête publique a rendu des avis favorables sur la déclaration d'utilité publique de PSMO, l'autorisation environnementale, la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et l'enquête parcellaire. Les autorisations administratives ont été délivrées sur cette base à l'été 2021.

L'achèvement total du port, en lien avec l'exploitation de la carrière, est programmé à l'horizon 2040.

### Les grands jalons du projet



Les travaux seront divisés en cinq phases, selon le rythme moyen d'exploitation et de libération progressive des terrains par le carrier GSM. Chaque phase de construction durera en moyenne deux ans tous les cinq ans, jusqu'en 2040.



➤ Pour plus d'informations : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-calendrier>

Deux réunions de l'instance de concertation ont eu lieu : 21/12/2023 et 24/04/2024.

La phase de concertation est terminée et les travaux ont débuté. Ces travaux sont divisés en 5 phases dont la dernière s'achèvera en 2039. Le projet s'étend sur 100 hectares dont 19 seront des espaces verts. Une partie de ces 100 hectares est actuellement occupée par une carrière encore en activité. Le futur port sera juste à côté de la future carrière de St-Germain. Il y a une véritable volonté d'Haropa de faire accepter ce projet par la population en aménageant au maximum les modes de circulation douce pendant les travaux, en maîtrisant les nuisances sonores, en offrant aux habitants des péniches des réseaux de raccordement aux normes ...

### 3-5 L'Eolien dans les Yvelines

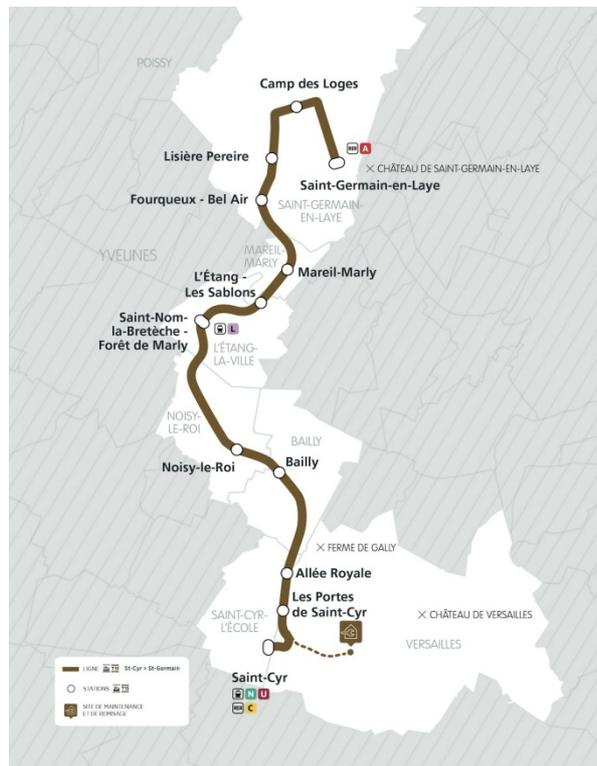
Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif, actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

### 3-6 Le Tram 13 Express

Bruit du Tram13 à Bailly et Noisy-le-Roi : demande de réduire la vitesse à 30km/h sur les 3kms de traversée de ville.

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/tram-t13>



### 3-7 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

La première modification générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O a été approuvée lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2023. Conformément au code de l'urbanisme et à son article L153-23, le PLUi modifié est exécutoire depuis le 20 janvier 2024, après accomplissement des mesures obligatoires (publication sur le portail national de l'urbanisme et transmission à la Sous-préfecture).

<https://construireensemble.gpseo.fr/le-plui-%C3%A9t%C3%A9-modifi%C3%A9>



### 3-8 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

Pas de réunion en 2022 ni 2023.

## 3/B --- les Commissions et Comités départementaux

### 3-9 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

#### Voir Rapport moral YE 2022

**Rappels :** Chartre entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :  
[www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf](http://www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf)

CCE le 27 septembre 2023 à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

#### Ordre du jour

- [Bilan de l'activité \(Aéroport de paris\)](#)
- [Bilan des contrôles \(Gendarmerie des transports aériens\)](#)
- [Bilan des plaintes enregistrées \(DGAC\)](#)
- [Questions diverses](#)



Présentation CCE Chavenay 27-09-2022  
Présentation DGAC-CCE- 27092022  
Présentation ADP - 27092023 V3.1

### 3-10 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

#### Voir Rapport moral YE 2022

**Rappel :** Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :  
Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/> »

#### **Réunion de la CCE du 23 mars 2023**

#### Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 18 novembre 2021
- Présentation du bilan de l'activité de l'aérodrome
- Points divers



PV CCE ST CYR L'ECOLE 18 11 2021  
Annexe PV CCE Courrier APBEN-CCE  
Annexe PV CCE Courrier APBEN-CCE

#### **PV CCE 23/03/23**



PV CCE AERODROME DE ST CYR 23 03 2023.pdf  
DSAC N -PPT CCE ST ADP PPT CCE ST CYR 23 03 2023.pdf

#### **Installation de la nouvelle CSC par le préfet le 30 mai 2023**



Compte-rendu  
Réunion CSC Aérodi



charte envt st  
cyr.pdf



Accord de mise en  
oeuvre article 8 - ver

**Réunion du 22 septembre 2023** à la mairie de Saint-Cyr-l'École, après une visite sur l'aérodrome



CR réunion du CSC présentation DSAC  
du 22 septembre 2023 CSC St Cyr 22092023



## 3-11 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

**Voir Rapport moral YE 2022**

**Réunions des membres de la CCE en 2023**

**Vendredi 10 mars 2023**

Dédiée à la composition et au fonctionnement du comité permanent de la CCE

PV de la réunion



PV CCE TOUSSUS  
10 03 2023.pdf

**CR du Comité permanent du 25/05/2023**



CR REUNION 25 05  
2023 COMITE PERM/

**Présentations diffusées lors de la réunion du 25 mai 2023**



PPT DSAC Comité Perm. 25 05 2023.pdf



PPT ADP COMITE PERMANENT DE LA TLN 25 05 2023.pdf



PPT BRUITPARIF\_CP TLN 25 05 2023.pdf

**Guide – DSAC – Communication du 13 juin**

Dans le cadre du plan d'actions environnementales sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble, la DSAC Nord a élaboré un guide à destination des usagers de l'aérodrome portant sur les règles environnementales applicables et le circuit de piste. Ce document est disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.ecologie.gouv.fr/aerports-restrictions-environnementales>

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/livret\\_pilotes\\_toussus\\_le\\_noble\\_dispositions\\_environnementales.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/livret_pilotes_toussus_le_noble_dispositions_environnementales.pdf)

Il est également sur le site Entrevoisins :

[Toussus-le-Noble - Groupe ADP - Entre voisins](#)

**Comité permanent du 15/11/2023**

**Ordre du jour :**

- Approbation du relevé de décisions de la réunion du 25 mai 2023
- Formalisation des travaux en cours dans un plan d'actions
- Mise en place d'indicateurs partagés

- Modernisation des flottes : présentation des mesures engagées (expérimentation du carburant SP98, dispositif d'aides de la DGAC et des collectivités territoriales)
- Bilan de l'expérimentation du relèvement de la hauteur du circuit de pistes
- Présentation des modifications de trajectoire VFR de nuit liées à la suppression prochaine du VOR de Rambouillet
- Autres points
- 

## Présentation



20231215\_CCE  
TOUSSUS\_Vf\_Validé

## Réunion de la CCE du 15-12-2023

### Ordre du jour :

- Approbation des PV des réunions du 24 novembre 2022 et 10 mars 2023
- Bilan de l'activité de l'aérodrome
- Avis de la CCE sur la formalisation des travaux en cours au sein d'un plan d'action (5 piliers)
- Avancement des actions selon les cinq piliers :
  - o Pilier 1 : l'objectivation des nuisances et la mesure des résultats (avis de la CCE sur les indicateurs de bruit retenus)
  - o Pilier 2 : le respect des trajectoires et des règlements particuliers
  - o Pilier 3 : la modernisation des flottes
  - o Pilier 4 : étude de l'impact du rehaussement du circuit de piste : résultats de l'expérimentation réalisée en 24 août 2023. Avis de la CCE pour suite à donner
  - o Pilier 5 : la maîtrise de l'urbanisation
- Avis de la CCE sur les modifications de trajectoires VFR de nuit liées à la suppression prochaine du VOR de Rambouillet
- Points divers



PV CCE TOUSSUS LE  
NOBLE 24 11 2022.pdf

**Voir ci-dessus les présentations du Comité permanent**

## PV de la CCE du 15/12/23



20231215\_CCE  
TOUSSUS\_Vf\_Validé

## 3-12 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay

### Voir le rapport moral YE 2022

**Rappels :** Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR

### Compte-rendu de la réunion de la CCE le mercredi 12 janvier 2022



PV CCE 12 01  
2022.pdf

## Réunion du CSC le jeudi 30 juin 2022 en salle de réunion sous-lieutenant Dorme

« la base aérienne 107 à l'écoute de ses riverains »



INFO\_RIVERAINS\_ju  
in 2022.pdf

## Réunion de la CCE du 24 mai 2023

### Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 12 janvier 2022
- Présentation du bilan de l'activité de l'aérodrome
- Présentation du bilan du Comité de Suivi de la Charte

### Compte-rendu

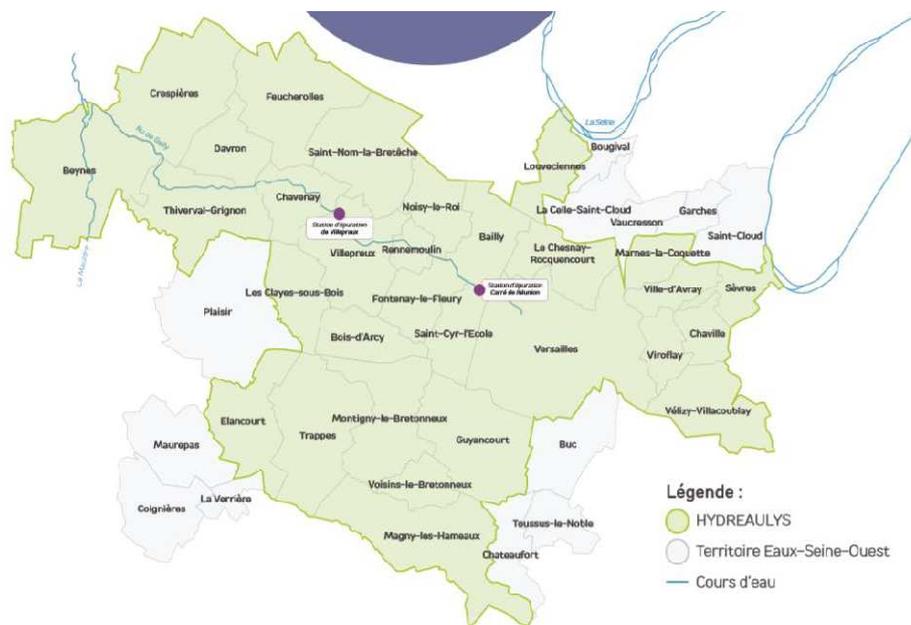


PV CCE BA  
VELIZY-VILLACOUBLA

## 3-13 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - HYDREAULYS

*Voir rapport moral 2022*

Retrouvez toutes les informations concernant HYDREAULYS sur : [www.eauxseineouest.fr](http://www.eauxseineouest.fr)



### HYDREAULYS :

**252 km de réseaux de collecte et de transport**

**2 usines d'épuration des eaux usées**

- Carré de réunion traite les eaux usées de 340000 habitants
- Val de Gally traite les eaux usées de 45000 habitants

**463000 habitants raccordés aux réseaux**

**17 millions de m<sup>3</sup> d'eau assainie par an**

**22 km de cours d'eau entretenus**

**31 communes des Yvelines et des Hauts-de-Seine / 470.000 habitants**

### Syndicat exerçant les compétences :

- Collecte des eaux usées et pluviales et assainissement non collectif
- Transport des eaux usées et pluviales
- Traitement des eaux usées et pluviales
- GEMAPI (ru de Gally)

### Réunion du 13 juin 2023

#### Ordre du jour

- Examen des rapports annuels 2022 des délégataires :
  - o SEVESC, BV Ouest et BV Est,
  - o SEVESC, assainissement communal,
  - o VEOLIA, BV Val de Gally,
  - o SEVESC, BV Val de Gally,
- Examen du rapport d'activité unique annuel 2022 HYDREAULYS

#### Rapport d'activités 2022



Rapport d'activité  
2022.pdf

**Nota :** Connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier Satory Ouest à Versailles à l'usine d'épuration Carré de Réunion : Les études complémentaires sur les impacts qualitatif et quantitatif sur le ru de Gally et les études financières ont été réalisées durant l'année 2022.

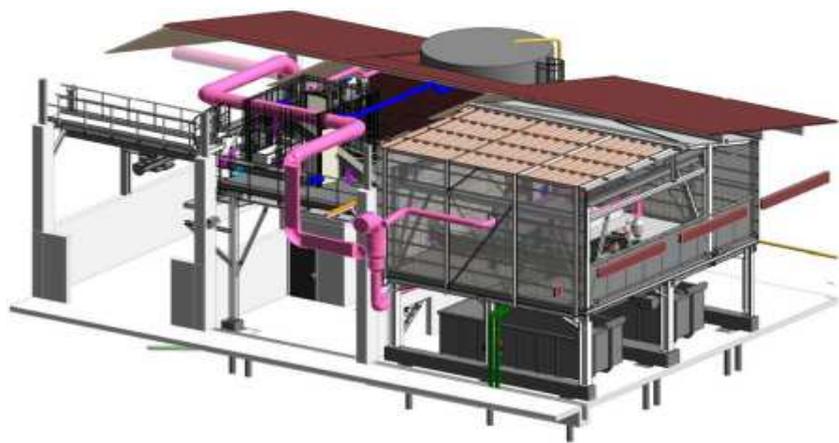


L'usine d'épuration Carré de Réunion - en site classé de la Plaine de Versailles  
12 821 390 m<sup>3</sup> d'eau traitée en 2022



L'usine d'épuration Val de Gally - en site classé de la Plaine de Versailles  
2 148 576 m<sup>3</sup> d'eau traitée en 2022

## Travaux de réhabilitation de la STEP Val de Gally



Plan projet d'aménagement du local de déshydratation des boues de la STEP Val de Gally

### COMPÉTENCE GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

À la source du ru de Gally, le débit par temps sec est faible (environ 0,01 m<sup>3</sup>/s), mais quelques centaines de mètres plus en aval, il reçoit les eaux résiduaires urbaines épurées par l'usine de dépollution Carré de Réunion.

**Le ru de Gally poursuit son cours en site classé jusqu'à Chavenay, puis rejoint la Mauldre**



- Restauration (renaturation) du ru de Gally et de ses affluents et création de zones d'expansion de crue
- Ouvrage de stockage de Rennemoulin
- Prévention des inondations : la buse de Rennemoulin
- Opérations d'entretien pour le bon écoulement de la rivière

### Visite STEP Val de Gally

Dans le prolongement de la journée mondiale de l'eau, une visite était organisée à la STEP Val de Gally (Villepreux), le mardi 23 mars, à destination des élus d'Hydreaulys et des communes du territoire, sous l'égide de Véolia, délégataire sur l'usine. Ce fut l'occasion, de découvrir cette station, inscrite dans un fond de vallée et surplombée par des coteaux, où les volumes et les toitures ont été traités à la manière d'une ferme.

### Visites pédagogiques

La nouvelle saison 2022/2023 des visites scolaires à l'espace pédagogique de Carré de Réunion a démarré en ayant réalisé en à peine un mois le tiers des réservations de l'ensemble de l'année scolaire précédente. 60 réservations de classes ont été réalisées en quelques mois. Pour rappel, la saison dernière avait vu 62 visites sur l'ensemble de la saison

### Autres Rappels :

Ru de Gally : Cours d'eau de 22 km qui prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du Château de Versailles et se jette dans la Mauldre (affluent de la Seine) à Beynes

- **NB** Dont le débit provient des rejets de la station d'épuration
- **NB** Il faudrait s'arrêter de déverser de plus en plus d'effluents dans la station de Carré de Réunion.

*Le ru de Gally ne peut plus supporter ces augmentations de rejets*

*Quelle est l'augmentation des rejets depuis la mise en service de la station, quelle est l'augmentation du débit du ru de Gally, quelle est l'évolution de la qualité biologique ?*

### Irrigation avec les effluents

- **NB** Concernant l'irrigation des cultures avec les eaux usées traitées dans la station, il faut savoir qu'actuellement aucun système de filtration n'arrête les résidus médicamenteux contenus dans les excréments.

*Le retour de ces résidus dans le milieu naturel peut être source de perturbations endocriniennes par les aliments. Les Pouvoirs publics devraient être vigilants dans ce domaine.*

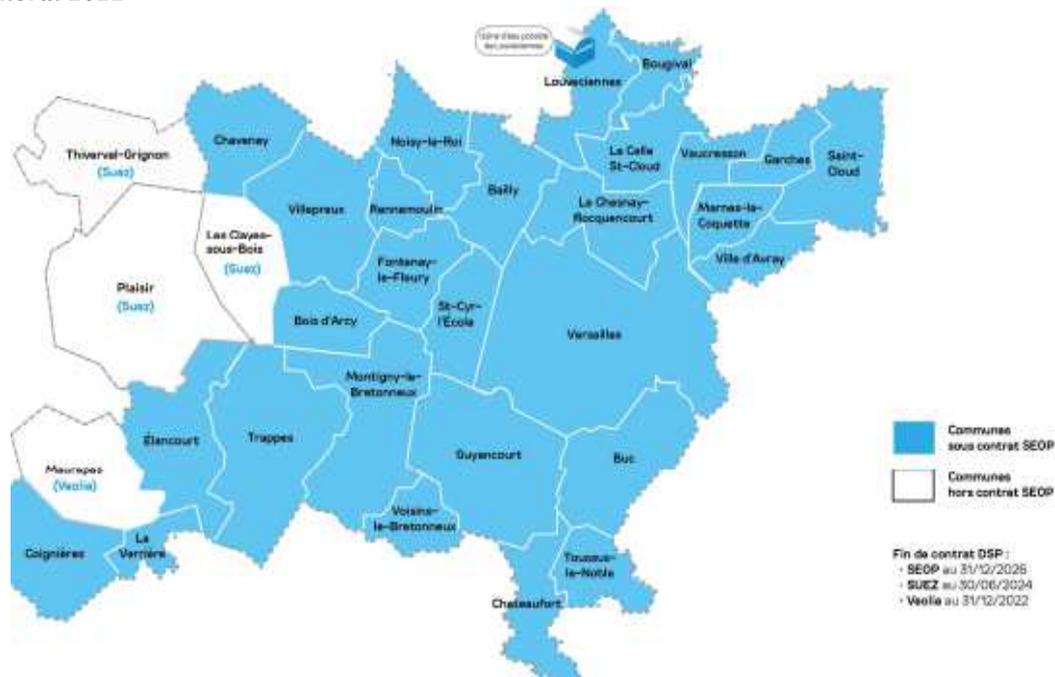
### Stations d'épuration en site classé

**NB** Peut-on implanter des panneaux photovoltaïques dans la perspective du Château de Versailles, en site classé ?

*Le dossier est-il passé en Commission des sites (CDNPS) ?*

## 3-14 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC

*Voir rapport moral 2022*



### Réunion le 14 février 2023

#### **Ordre du jour :**

Règlement du service public de l'assainissement collectif 2018  
Régularisation de la consultation et avis.

### Réunion le 6 juin 2023

#### **Ordre du jour :**

Examen du rapport annuel 2022 du délégataire SEOP

Examen du rapport annuel 2022 du délégataire SUEZ  
Examen du rapport annuel 2022 du prestataire VEOLIA  
Examen du rapport unique annuel 2022 AQUAVESC

**Compte-rendu :**



CCSPLAQUAVESC20  
22-6-06-23.pptx

### **3-15 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur**

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice  
45 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2023-2024.

### **3-16 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2023.

### **3-17 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile**

Nous n'avons reçu aucune information ni convocation depuis plusieurs années, malgré notre participation active à la rédaction de la Charte pour les Yvelines.

Il apparait que la législation a changé. Il serait souhaitable qu'Yvelines Environnement reçoive une information officielle de la Préfecture.

### **3-18 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)**

Cette commission s'est réunie 4 fois durant l'année 2023.

C'est une commission consultative, Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

### **3-19 Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de schémas de secteurs (SS), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC)**

Cette commission de conciliation urbanisme s'est réunie le 5 octobre 2023 et avait pour objet de recueillir l'avis sur l'attribution de la dotation globale de décentralisation (DGD). Comme le collègue auquel appartient le représentant d'Yvelines Environnement n'a pas droit de vote, il ne participe pas sur ce seul sujet.

### 3-20 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

#### 13 Avril 2023-Réunion plénière

##### Obj :

Les cinq projets d'arrêtés soumis à l'avis de la commission :

- projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse et instaurant des plans de chasse pour la saison cynégétique 2023-2024 dans le département des Yvelines,
- projet d'arrêté fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux d'espèces de grand gibier soumis à un plan de chasse à prélever par unité de gestion durant la saison 2023-2024 dans le département des Yvelines,
- projet d'arrêté portant modalités de contrôle d'exécution des plans de chasse individuels grand gibier pour la saison cynégétique 2023-2024,
- projet d'arrêté portant modalités de contrôle des plans de chasse individuels petit gibier pour la saison cynégétique 2023-2024,
- projet d'arrêté préfectoral relatif aux règles de sécurité applicables lors de la pratique de la chasse et de la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

\* La cartographie des communes classées "point noir" pour le sanglier (pas d'ajout de commune demandé pour 2023),

\* le relevé des indices de changements écologiques du cerf élaphe sur le massif forestier de Rambouillet (source ONF)

\* Le bilan des opérations de chasse du sanglier effectuées en application de l'arrêté préfectoral autorisant le tir de l'espèce sanglier autour des parcelles en cours de récolte.

\* Le bilan d'activité de la louveterie pour la saison 2021-2022,

\* La présentation de la FICIF.

\* La présentation de la DDT.

Eléments notables de cette réunion :

Proposition de prolongation de la chasse au sanglier jusque fin Mars.

Renouvellement de la dérogation pour opérations de chasse autour des parcelles encours de récolte malgré un bilan de 0 sangliers tués en 2022.

Le Schéma départemental de gestion cynégétique, dont la prorogation de 6 mois est arrivée à échéance le 7 septembre 2022, n'est toujours pas à l'étude.

#### 25 Mai 2023-Réunion ESOD

##### Obj :

Bilan de destruction des « ESOD » pour l'année 2022 (par piégeage, tir et autorisations individuelles de destruction)

Examen du projet d'arrêté préfectoral annuel relatif au classement, à la période et aux modalités de destruction des espèces sanglier, lapin de garenne et pigeon ramier (groupe 3) pour la période 2023-2024.

Eléments notables de cette réunion : Le lapin est sorti du classement ESOD.

### 3-21 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets dont certains font l'objet d'observations tendant à améliorer le dit projet mais hélas sans vérification a posteriori.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

### 3-22 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – *Formation CARRIERES*

#### 26 septembre 2023

##### Obj :

\_Société Carrière de la Grande Arche à Achères demande de prolongation de la durée d'autorisation de quatre ans

\_Lafarge : Prolongation de la validité de l'autorisation d'exploiter la carrière Les Bretelles à Saint-Martin-la-Garenne et modification des conditions d'exploitation de la carrière.

\_Lafarge : prolongation de la durée d'autorisation de seize ans.

Tous ces projets d'arrêtés avis favorables à la majorité.

**21 Novembre 2023**

**Obj :**

Calcia sollicite pour sa carrière de Guitrancourt, une prolongation de la durée d'autorisation jusqu'au 31 décembre 2025, afin de permettre les travaux de remise en l'état.

Un projet d'arrêté est rédigé afin de permettre de mettre en défens des fronts de taille présentant un danger à proximité du boisement / commune de Guitrancourt. L'exploitant est invité à présenter un plan de phasage de remise en l'état en favorisant un mode de transport tel que l'ancien convoyeur à bandes, pour les volumes nécessaires au reste du plan de réaménagement.

### **3-23 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE**

La commission s'est réunie concernant le Règlement Local de Publicité (RLP) :

- Celui de Bougival le 9 novembre 2023 : accord de la commission.
- Celui de Bois d'Arcy et Le Pecq le 6 octobre 2023 : accord de la commission.

### **3-24 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)**

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières, avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

5 réunions plénières CDPENAF se sont déroulées en 2023 et 4 consultations écrites ont permis l'analyse de 4 PLU et 30 permis de construire hors zone urbaine.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

### **3-25 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)**

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :



## Assemblée générale du 14 novembre 2022



Présentation CEA \_  
CLI 14 11 2022.pdf



CIS Bio  
Présentation CLI - 20



presentation\_asn.p  
df



Bilan\_OpenRadiatio  
n\_CD91\_2022.pdf

## **Exercice JUIN 2023**

L'exercice national CEA Saclay, piloté par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) et la Préfecture de l'Essonne, a lieu dans le cadre réglementaire imposant la tenue d'un exercice tous les 5 ans.

Nombre important d'acteurs :

- DGSCGC,
- Préfecture de l'Essonne,
- CEA National, CEA Saclay, CISBIO,
- ASN National, ASN Orléans, IRSN,
- SDIS, SAMU, F2NRBC, Gendarmerie, ARS, DSDEN, DDPP, DDT, DRIEAT,
- Communes de Saclay, Saint Aubin, Villiers-le-Bâcle et Gif-sur-Yvette.
- Le 1er jour est dédié aux actions de terrain, le deuxième est réservé à la phase post-accidentelle.

Objectifs : cet exercice a pour but de tester la coordination interservices suite à incident sur le CEA de Saclay. Les communes sont particulièrement impliquées, avec demande de déclenchement des postes de commandement communaux (PCC) et plans communaux de sauvegardes (PCS). Des phases de confinement sont jouées en réel, limitées dans le temps, afin de permettre la levée de doute par les services intervenants.



RC GT ORGA  
Exercice CEA Saclay;



RC Réunion de  
lancement exercice C



RC Copil  
intermédiaire exerci

## Pas de réunion de la CLI en 2023

### **3-27 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)**



[Les stations d'épuration sur le ru de Gally](#)

Pas de réunion depuis 2019.

### 3-28 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Dernière convocation en décembre 2017.

### 3-29 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Réunion du 9 février 2023 :

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan d'exploitation de la Société EMTA de 2022
- Perspectives concernant les activités sur le site
- Bilan de l'inspection concernant le suivi du site
- Questions diverses

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-ema-guitrancourt-a2512.html>

Lien vers le compte-rendu :

[https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/compte\\_rendu\\_ema\\_guitrancourt\\_css\\_du\\_17\\_janvier\\_2023\\_.pdf](https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/compte_rendu_ema_guitrancourt_css_du_17_janvier_2023_.pdf)

### 3-30 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Limay/Gargenville/Porcheville

Réunion du 30 janvier 2023 :



#### Sommaire

Rappel fréquences d'inspection	8. - LINDE FRANCE
Bilan par établissement :	9. - SEQENS
1.- AIR LIQUIDE	10. - SARP I
2.- ALPA	11. - DIELIX
3.- EDF	12.- TOTAL Energies
4.- FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE	13.- VALENE
5.- REVIVAL DERICHEBOURG (ex-GDE)	Actions « post-lubrizol »

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France

4 JANVIER 2023

Lien vers le compte-rendu :

[https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/23\\_css\\_limay-porcheville-gargenville\\_presentation-drieat\\_vf.pdf](https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/23_css_limay-porcheville-gargenville_presentation-drieat_vf.pdf)

### 3-31 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à GUERVILLE

La dernière CLCS du Site Lafarge Granulats à GUERVILLE date du 20 octobre 2022. Il n'y en a pas eu en 2023.

### 3-32 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à SANDRANCOURT

11 novembre 2023

Obj :

Résultats sécurité, Chiffres-clefs, évènements de l'année 2023

- Avancement de l'activité 2023
- Suivi environnemental
- Perspectives 2024

- Présentation du suivi écologique (M. BALITEAU)
- Présentation du suivi ornithologique (M. BAUDOIN)

### 3-33 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP

*Voir Rapport Moral 2022 Yvelines Environnement*



Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter [www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval](http://www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval)

Voir site web Yvelines Environnement :

<https://www.yvelines-environnement.org/incendie-a-la-station-depuration-de-st-germain-en-laye/>

Voir le site de la Préfecture : <https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Point-de-situation-suite-a-l-incendie-au-SIAAP>

## LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

Depuis 50 ans, le SIAAP épure les eaux usées de 9,2 millions de franciliens, en s'adaptant aux évolutions réglementaires pour permettre à la Seine de recouvrer le bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

1 800 agents

9,2 millions d'usagers

2,4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées chaque jour  
20% des eaux usées françaises

6 usines d'épuration

5 usines de prétraitement

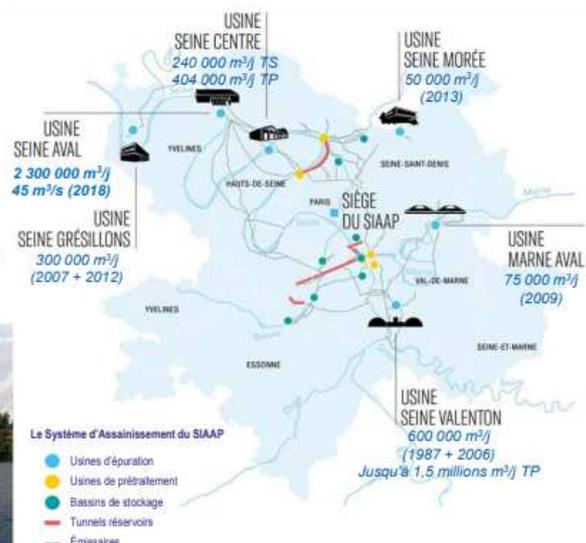
1 800 km<sup>2</sup> de territoire de collecte

400 km de réseaux et d'émissaires

1,3 milliard de budget (2021)



SIAAP  
Service public de l'assainissement francilien



### LE SITE SEINE AVAL : ELÉMENTS CLÉS

- Chiffres clés
  - 5,5 millions de Franciliens
  - 1,4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux traitées en moyenne chaque jour
  - 70 T de boues générées en moyenne par jour
  - 823 agents

- Superficie du site : 550 hectares
- Installations de traitement réparties sur 2 zones l'UPEI et l'UPBD
- Un site classé SEVESO seuil haut
- Une valorisation des boues par épandage

### **Rappel : Réunion de la CSS élargie le 17 novembre 2022**

### **Présentation à la Commission de suivi de site exceptionnelle de l'accident de fuite BIOGAZ du 10/10/2022**



SIAAP\_Presentation CR CSS élargie  
CSS 17 NOV 2022 v3SIAAP Seine Aval .pdf

### **Réunion du 15 mai 2023**

Ordre du jour

- Election du nouveau bureau
- Bilan d'exploitation SIAAP 2022
- Bilan des actions de la DRIEAT (Police de l'Eau et Inspection des Installations classées)
- Questions diverses

### **Présentation Compte-rendu**



Presentation\_siaap\_ CR CSS du SIAAP  
css\_sav\_15\_05\_2023.Seine Aval élargie du

### **BILAN D'EXPLOITATION**

Renforcement des capacités de l'usine depuis l'incendie de la clarifloculation.  
Débit admis : 1 372 000 m<sup>3</sup> /j en moyenne admis sur SAV en 2022

Performance de l'usine :

- En 2022, débit moyen reçu moindre qu'en 2021 / mais plus de charges à traiter
- Capacité dégradée de l'usine liée à l'absence de clarifloculation
- Charges en azote plus élevées en entrée d'usine en 2022
- Des dysfonctionnements sur l'atelier de post-dénitrification
- Atteindre la conformité 2023

Bilan de la production des boues :

- 47 500 T MS de boues produites sur SAV en 2022
- 87% des boues évacuées vers la filière principale (épandage fertilisant direct)
- 13% des boues (cuites et non cuites) évacuées en compostage.

L'innovation comme levier de progrès

### **BILAN SECURITE**

#### **Incidents/accidents**

En 2022, le dispositif de signalement de l'usine a conduit à remonter un évènement majeur à la DRIEAT.  
Dans la nuit du 09 au 10 octobre 2022, une vanne bloquée a été à l'origine d'une fuite d'environ 3800 Nm<sup>3</sup> de biogaz (environ 60% de méthane et 40% de dioxyde de carbone) dans l'atmosphère

Conséquences réelles : rejet de gaz à effet de serre à risque très faible pour les riverains, les opérateurs et les installations.

Le REX (SIAAP) et l'inspection du 21/10/22 (DRIEAT) convergent => actions à conduire arrêtées par mise en demeure du 12/12/22

Plan de 5 actions en cours

Réalisation d'une enquête administrative interne par l'Inspection Générale du SIAAP.

SAV compte 21 Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) techniques et/ou organisationnelles

Renforcement des équipes d'intervention du site.

Focus sur la mise en demeure du 25 octobre 2021.

Actions par suite d'inspections en 2022 et 2023.

### **Avancement du programme SAVEOS**

SAVEOS (Seine AVal Excellence Opérationnelle et Sécurité) :

Programme d'accompagnement déployé sur Seine aval depuis 2021 suite à l'audit sécurité qui s'est déroulé entre novembre 2019 et septembre 2020 et à une phase transitoire.

### **Renforcement de la sécurité incendie**

Déploiement de la politique sécurité incendie et les nouveaux standards SIAAP, notamment :

- Extension des systèmes de détection incendie
- Réhabilitation des cloisonnements Coupe-Feu
- Préparation des phases suivantes à partir de 2023

### **BILAN ENERGETIQUE**

**Politique énergétique de Seine Aval en 2023** : lancement fin 2022 d'un diagnostic énergétique du site objectif = déployer sur SAV dès 2023 un système de management de l'énergie

### **Vers une certification ISO 50001 en 2024**

### **Optimiser la valorisation du biogaz excédentaire**

### **BILAN ENVIRONNEMENTAL**

#### **Bilan environnemental SAV**

- Stabilisation du nombre de signalements olfactifs (69 en 2022)
- Bilan sonore et visuel 2017 2018 2019

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sonores	21	37	23	12	7	2
Visuels	4	10	16	10	5	8

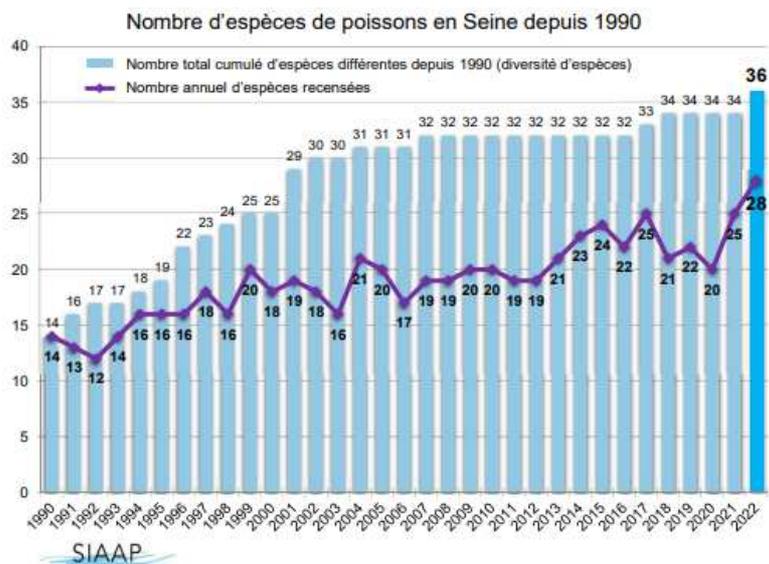
### **BILAN DE LA QUALITE DU MILIEU NATUREL**

#### **Observatoire MESEINE, réseau de mesures en Seine :**

♣ 1990 la naissance

- 125 km de linéaire de Seine suivi
- 13 km de linéaire de Marne
- 14 stations suivies (Seine, Marne, Oise)
- 8 stations de mesures en temps réel
- 2 campagnes annuelles de prospection du biote

## Qualité de la Seine – niveau d’oxygénation favorable à la diversité piscicole



En 2022, la richesse spécifique, ou nombre d'espèces recensées, est de 28 espèces.

C'est la valeur la plus haute mesurée depuis le début de notre suivi sur la Seine.

## Qualité de la Seine Azote et Phosphore ; Voir « Présentation »

### REHABILITATION DE LA CLARIFLOCCULATION :

- Nouveau stockage principal de chlorure ferrique centralisé, indépendant et sécurisé
- Création de 4 bâtiments de stockage de chlorure ferrique à l'extérieur du bâtiment de la clariflocculation
- Création d'une réserve d'eau pour l'extinction incendie
- .....

### DÉROULÉ ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Enquête publique du 30 septembre au 2 novembre 2022
- Procès-verbal de clôture d'enquête remis au SIAAP (9 novembre, 22 thèmes)
- 24 novembre 2022, le SIAAP remet un mémoire en réponse
- **2 décembre 2022, la commission d'enquête émet un avis favorable sans réserve**
- **Recommandations de la commission d'enquête**
  - o Recommandation n°1 : dépassements tolérés
  - o Recommandation n°2 : sécurité industrielle

## 3-34 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIARSGL

Présentation du SIARSGL :

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est chargé du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres. En fonction des secteurs, les réseaux du SIARSGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative\* ou sous forme unitaire\*\*.

Le syndicat a choisi de confier la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), signée le 24 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2024.

La compétence Assainissement est gérée par le syndicat au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable.

\*Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles.

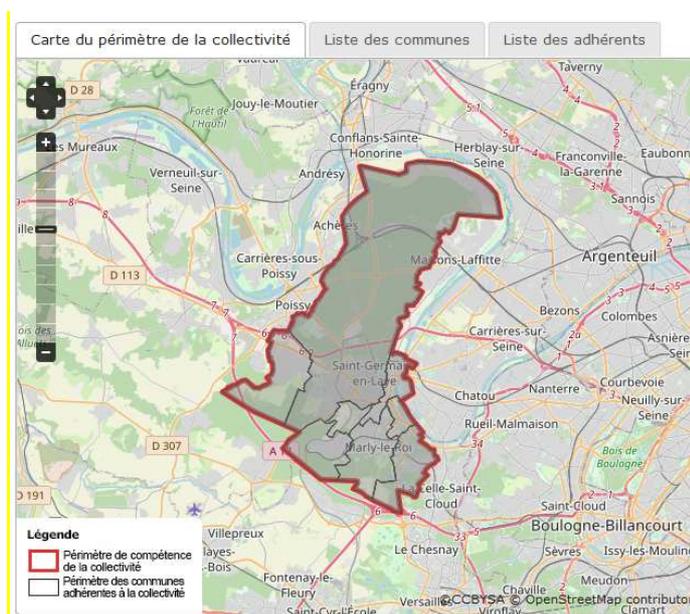
\*\*Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.

Les eaux collectées sont rejetées dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) au niveau du poste Rive Gauche au Pecq, puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

[Voir le SIARSGL en chiffres](#)

#### Communes membres

- Saint-Germain-en-Laye
- L'Etang-la-Ville
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Port-Marly
- Chambourcy
- Louveciennes
- Le Pecq



Réunion de la commission consultative du SIARSGL qui fait apparaître un bilan satisfaisant pour 2022.

### 3-35 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité s'est réuni en 2023.

Validation des travaux réalisés par les exploitants RM et TRAPIL.

Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectuées. Nous pouvons dès lors s'interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

### 3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel-s/-Seine/Carrières-ss-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex. SIDRU)

Concernant le syndicat VALOSEINE : Bilan annuel 2022 satisfaisant.



<https://www.dechetterie-usine-azalys.fr/valoiseine/>

### **3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières s/Seine – Usine d’incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU**

Pour l’usine d’incinération CRISTAL : bilan annuel 2022 satisfaisant.

Pour la CCSPL du SITRU : bilan annuel 2022 satisfaisant.

### **3-38 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY**

La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 05/12/2023 à la mairie de Beynes, sous la présidence de la sous-préfète de Rambouillet, Mme Florence Ghilbert.

Mme la sous-préfète rappelle que le site Storengy de Beynes est un site SEVESO seuil haut, particulièrement sensible.

Cette CSS n’ayant pas de règlement intérieur précédemment, il en est proposé un type. Règlement adopté.

Désignation des membres du bureau de la CSS. Un membre avec suppléant est désigné pour les 5 collèges (Associations BIE (Beynes Initiative Environnement) et CAPESA pour le collège associations des riverains).

#### **Bilan STORENGY**

Une présentation générale de Storengy et du site de Beynes est faite par M. Leprince, responsable du site de Beynes.

Des opérations « gaz booster » et « gaz swap » ont été réalisées en 2023 pour diminuer les rejets de méthane dans l’atmosphère. (Réinjection du gaz vidangé dans les canalisations dans les réservoirs souterrains).

M. Lersteau, président de BIE, formule une série de questions sur le bruit généré par certaines opérations, regrette le manque d’informations de la part de Storengy de différentes opérations ponctuelles qui peuvent apparaître dangereuses pour les riverains non informés.

Exercice inopiné de sécurité organisé par la DRIEAT le 20/11/2023.

Exercice de type POI (plan d’opération interne) organisé par Storengy le 27/11/2023. Riverains à prévenir dorénavant.

Une mise à jour des riverains pour la liste de diffusion s’impose en relation avec la mairie.

Audit interne en 2023, audit externe pour la maîtrise des risques prévu en 2024.

Un évènement de type HiPo (haut potentiel) a été identifié en 2023 et a fait immédiatement l’objet de mesures correctives. Augmentation des situations dangereuses en 2023 (de 111 à 130) !

En cas d’accident majeur, la priorité est de mettre les personnes à l’abri. Le système « FR alerte » est opérationnel (messages d’alerte envoyés à tous les portables dans la zone impliquée). Le plan POI est aussitôt déclenché au niveau de la mairie et de la préfecture.

Travaux réglementaires effectués en 2022/23, d’autres prévus en 2024.

Opérations « gaz boosters » bien maîtrisée maintenant. Pas d’opérations prévues avant 2029.

Opération « gaz swap » réalisée en 2023 (injection d'azote pour récupérer le méthane)

Beaucoup trop de camions circulent encore dans la rue Fleubert, selon les riverains et trop vite. M. Leprince indique de faire au mieux pour réduire ce nombre et rappelle aux entreprises les limitations de vitesse. Sujet à voir par le bureau de la CSS.

Présentation par M. Leprince des actions faite au titre de la RSE (responsabilité » sociétale des entreprises). :  
Diminution de l'intensité des éclairages du site. Entretien des plates-formes en forêt et protections anti-incendie.  
Végétalisation de la partie basse du site envisageable en 2024.

### **GRT GAZ**

Présentation générale par M. Mouhamad.

BIE rappelle que des grumes ont été stockées au niveau des canalisations enterrées en forêt, contraire aux réglementations. L'exploitant prend bonne note et informera plus précisément les intervenants extérieurs

### **DRIEAT**

Mme Faillard présente ses actions d'inspection.

Exercice inopiné le 20/11/2023. Relevé de quelques anomalies et lacunes lors de l'exercice contre un incendie au niveau d'un puits. Arrêté préfectoral de mise en demeure bientôt envoyé.

Fuite de méthanol relevée le 23/07/2023 au puits B25 assez rapidement maîtrisée.

Une révision de l'étude des dangers prévue en 2023 est reportée en 2024 pour GRT gaz.

M. Leprince confirme prendre en charge les panneaux de signalisation prévus par le PPRT, en liaison avec l'ONF et la commune et l'association locale de chasse.

M. le Maire indique que l'installation d'un abribus à la Couperie est réalisée mais non conforme aux directives du PPRT, trop complexes !!

Le démantèlement de l'ancienne zone industrielle (entre la zone d'interconnexion et GRTgaz) du site Storengy sera terminé mi 2024.

Les représentants du SDIC notent une bonne communication avec Storengy et GRTgaz lors de différents opérations. Il a été constaté 2 interventions pour un secours à la personne et une intoxication.

Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (suite à une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années !

Mme la sous-préfète conclut la réunion en rappelant les différentes opérations à effectuer rapidement décrites lors de la réunion. Visite du site à prévoir en 2024.

Pour consulter le CR complet et les présentations DRIEAT, STORENGY et GRTgaz :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-beynes-a2702.html>

## **3-39 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline**

Réunion du 9 mars 2023

Le bilan d'activité est présenté par Joanne Anglade, conservatrice de la réserve. Elle rappelle les événements marquants de l'année 2022 pour la réserve, telle que l'inauguration de celle-ci le 14 novembre, en présence de monsieur Gérard LARCHER, président du Sénat.

### Bilan technique

La comptabilité analytique est présentée par domaines d'activités prévus par la convention de gestion entre l'État et le SMAGER. Cela permet de modéliser le temps déployé pour chaque domaine afin d'évaluer les moyens et les besoins pour protéger la réserve, présentés de manière croissante en temps dédié :

- Connaissance et suivis : il s'agit du poste pour lequel le moins de temps a été investi, du fait de la récente création de la réserve. Ce poste doit pouvoir être plus investi à l'avenir.
  - Création et entretien d'infrastructures d'accueil : l'accueil des groupes dans de bonnes conditions de sécurité et de confort nécessite du temps organisationnel.
  - Surveillance du territoire et police de l'environnement : ce poste fondamental doit également progresser.
  - Prestation de conseil, études et ingénierie
  - Éducation à l'environnement : Il s'agit d'une activité en accroissement.
  - Management et soutien : ce temps important est dédié à la réorganisation de l'équipe dans le cadre de la création de la réserve.
- Gestion des milieux et des espèces : il s'agit du domaine auquel le plus de temps a été consacré. Il permet de faire perdurer les actions entreprises par le SMAGER et la réserve au cours des années antérieures, pour préserver les milieux.

Les actions menées en 2022 vont être présentées pour chaque domaine d'activité :

#### Domaine 1 : Surveillance du territoire et police de l'environnement :

Cela consiste à s'assurer du bon respect de la réglementation de la réserve.

Lors d'une journée de formation au service national universel, le premier panneau d'information a été mis en place, au niveau de l'étang du Petit Hollande.

Les infractions constatées sont présentées dans un tableau. Il s'agit des événements constatés, qui ne sont pas forcément suivis de sanctions. L'infraction la plus grave constatée concerne un incendie criminel.

Le développement de partenariat avec les autres pouvoirs de police permettra à l'avenir d'optimiser l'efficacité des contrôles.

Sur l'étang des Noës, un arrêté municipal reprend les interdictions liées à la réserve, ce qui permettra à la police municipale de mieux intervenir.

Sur l'étang de Saint-Quentin, des contrôles ont été menés en partenariat avec l'OFB, concernant le braconnage ou la pêche.

#### Domaine 2 : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel :

Le suivi scientifique constitue le **cœur de métier** des réserves naturelles.

Ces suivis sont effectués par l'équipe de la réserve, complétés par des partenariats si les compétences ne sont pas présentes en interne. Les données sont saisies dans une base de donnée, avec référencement cartographique.

Les données ne sont pas homogènes sur l'ensemble de la réserve.

Des prospections concernant la flore ont permis de trouver à l'étang de Saint-Quentin la Callitriche des marais, une espèce considérée comme disparue en Île-de-France.

#### Domaine 3 : Gestion des milieux et des espèces :

Sur chaque étang, les milieux sont entretenus, soit en régie directe par les équipes du SMAGER, soit par le biais de chantiers-écoles (étudiants en BTS) ainsi qu'avec l'appui du PNR de la Haute vallée de Chevreuse et de la mairie du Mesnil-Saint-Denis à l'étang des Noës, de l'AAPPMA du Perray, du propriétaire du château et de la société de chasse à l'étang du Perray.

La gestion hydraulique a une influence sur les milieux. Il est important d'avoir une connaissance fine des milieux afin d'adapter la gestion hydraulique au maintien d'un bon état écologique.

#### Domaine 4 : Éducation à l'environnement :

Les chiffres présentés concernent uniquement les animations encadrées. Il est prévu d'installer des éco-compteurs pour connaître la fréquentation globale de la réserve. 80 % des groupes accueillis et encadrés sont des visiteurs originaires des Yvelines, qui sont accueillis essentiellement à l'étang de Saint-Quentin, en raison des habitudes prises avec l'ancienne réserve.

#### Domaine 5 : Création et entretien d'infrastructures d'accueil :

Des passerelles ont été rénovées pour assurer une meilleure sécurité des personnes.

### Domaines 6 : Prestation de conseil, études et ingénierie :

Ce domaine regroupe le suivi administratif, technique et financier de la réserve. Le SMAGER est également structure porteuse du DOCOB du site Natura 2000 « Étang de Saint-Quentin ». L'équipe apporte une expertise technique lors de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

### Domaine 7 : Management et soutien :

Il s'agit du traitement des dossiers ressources humaines, les réunions d'équipe. Le conseil scientifique se réunit deux fois par an minimum et plus si nécessaire.

### Bilan financier

Le budget de la réserve est à l'équilibre. Les recettes de fonctionnement représentent 271 360,28 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 238 208,56 €. Concernant l'investissement, les recettes s'élèvent à 72 818,87 € et les dépenses à 70 805,72 €.

Le résultat de fonctionnement fait apparaître les inventaires piscicoles qui seront réalisés en 2023.

### Budget 2023

Il se présente de la même manière que le bilan financier 2022. Les subventions du conseil départemental se maintiennent. Les charges augmentent également car le temps passé par les équipes du SMAGER est comptabilisé.

Le budget d'investissement prévoit les travaux des observatoires, l'installation d'une douche à l'atelier de l'étang de Saint-Quentin, les éco-compteurs et la réfection de la passerelle à l'étang de Saint-Quentin. Celle-ci devrait être financée par le biais des « Fonds verts ».

Pour permettre d'accueillir deux groupes en même temps, l'achat de jumelles supplémentaires est prévu.

Des subventions exceptionnelles seront sollicitées auprès de l'État pour 2024 afin d'installer des panneaux réglementaires supplémentaires, avoir recours à un géomètre pour expertiser les limites de la réserve sur la commune des Bréviaires et faire un diagnostic des boisements sur la chaîne des Étangs de Hollande.

Victor DEVOUGE prie les membres du comité de bien vouloir l'excuser, d'autres obligations ne lui permettent pas de rester jusqu'à la fin de la réunion. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour la qualité des échanges et madame ANGLADE pour sa présentation et confie à Sylvain REVERCHON la présidence de la réunion.

### 3. Demandes de dérogations

Comme prévu par le décret de création de la réserve et en l'absence de plan de gestion, dix demandes de dérogation au règlement de la réserve ont été déposées par six demandeurs au total. Ces demandes ont été présentées au conseil scientifique de la réserve qui a donné un avis favorable à chaque demande, assorti pour certaines de recommandations.

Les demandes sont présentées et soumises au vote du comité, après précision, pour chaque demande, de l'avis du conseil scientifique :

- Le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse sollicite une modification de son autorisation accordée en 2022 pour leur permettre d'accéder aux aqueducs de la réserve également en période estivale et automnale afin de réaliser les suivis de colonies de reproduction de chauves-souris.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.**

- L'association de chasse des Bréviaires sollicite une modification de son autorisation accordée en 2022 afin de pouvoir réaliser deux battues au sanglier au lieu d'une seule initialement prévue.

Laurent DUFRESNE, garde technicien de la réserve intervient pour préciser la manière dont les battues se sont déroulées en 2022 : une première battue a permis de prélever 4 sangliers. Les traces de présence étant nombreuses, ce nombre d'animaux prélevés ne permet pas de limiter l'impact de la population sur les milieux. Une modification ponctuelle, en urgence, de la dérogation a permis l'organisation d'une seconde battue. 10 sangliers ont été prélevés lors de celle-ci.

La synchronisation avec les chasses alentours est très importante pour maximiser l'efficacité dans la régulation et limiter l'impact sur les milieux et espèces protégées au sein de la réserve.

Christophe BUHOT relève que l'espèce s'est beaucoup développé, même à proximité des habitations.

S. REVERCHON indique qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la DDT, il est possible de faire intervenir la louteterie, notamment lorsqu'il y a des dégâts.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.**

- Le SMAGER sollicite une dérogation pour pouvoir avoir recours à un drone pour les suivis scientifiques et l'entretien des milieux.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.**

- La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sollicite l'autorisation de réaliser les suivis de la qualité de l'eau de l'étang de Saint-Quentin et de l'étang des Noës.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.**

- Le SMAGER sollicite une dérogation pour pouvoir recourir à l'utilisation de cages-pièges dans afin la lutte contre le sanglier au sein de la réserve.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.**

- L'association de chasse des Bréviaires sollicite l'autorisation, lors de leurs actions de chasse au bois de Pourras, de placer des rabatteurs dans la RNN.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.**

- L'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) des Noës sollicite l'autorisation de délimiter et entretenir seize postes de pêche sur le pourtour de l'étang des Noës, d'organiser deux enduros de pêche par an et la fête de la pêche.

**Le comité consultatif de gestion de la RNN émet un avis favorable à l'unanimité à ces trois demandes.**

#### 4. Questions diverses

Claude LAURIN pose une question relative aux relevés bathymétriques de l'étang de Pourras et de Saint-Hubert. Joanne ANGLADE indique que ces données sont recueillies depuis 2013. L'Agence de l'eau accepte de transmettre les données de 2021.

Un complément est apporté au sujet de la pêche électrique et filets maillants prévus à l'étang de Saint-Hubert. Le but est d'acquérir et d'améliorer la connaissance sur l'état des populations piscicoles dans les étangs de la réserve. Le processus prévu est le suivant : au printemps, une réunion permettra de recueillir les données bibliographiques existantes puis des relevés de terrain permettront de compléter les données. Le protocole adapté, à mettre en œuvre, sera établi à ce moment-là pour chaque étang. À l'automne, l'inventaire piscicole sera réalisé dans un premier temps à l'étang de Saint-Quentin et probablement à l'étang de Saint-Hubert.

L'AAPPMA demande s'il est possible d'assister le gestionnaire lors de ces pêches électriques, demande qui reçoit un accueil favorable de la conservatrice.

Marie-Odile GRANDCHAMP indique que la SNPN gère 3 RNN et confirme que le plan de gestion est très important pour une réserve. Il s'agit de la colonne vertébrale de l'activité d'une RNN.

S. REVERCHON complète : la gestion au fil de l'eau sera plus confortable une fois le plan de gestion adopté.

François LECOQ demande à ce qu'un point soit abordé lors du prochain comité, sur la question des inondations. Il demande où va l'eau lorsque les étangs sont pleins. Il complète en mentionnant le fait que l'étang Neuf n'est plus entretenu.

S. REVERCHON répond que les services de l'État travaillent avec le SMAGER sur plusieurs aspects de cette question : premièrement, sur le bassin de la Drouette, un plan de prévention des risques inondations est en cours. Il s'accompagne de l'élaboration d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI), qui relève de la responsabilité de l'EPCI qui détient la compétence GEMAPI. La gestion des eaux du SMAGER a un impact sur les 3 bassins versants : la Vesgre, la Mauldre et la Drouette.

**Conclusion** : l'ensemble des demandes ont fait l'objet d'un avis favorable.

Sylvain REVERCHON demande s'il y a des questions supplémentaires. En l'absence d'autre remarque ou question, il remercie les membres du comité consultatif pour leur participation.

### 3-40 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ème plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt irrégulière ».

Une tournée terrain du comité de la forêt domaniale de Rambouillet a été organisée le 12 octobre 2023.

Au programme : La forêt mosaïque : une forêt résiliente face au changement climatique.

### **3-41 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal**

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

### **3-42 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly**

Il n'y a pas eu de comité en 2023.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>

### **3-43 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye**

Il n'y a pas eu de comité en 2023.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>

### **3-44 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles**

Il n'y a pas eu de comité en 2023.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

### **3-45 Comité de Pilotage Sites Natura 2000**

**Du site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »**  
Pas de réunion en 2023

**Du Site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »**  
12 septembre 2023

Obj :

- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »
- Présentation du changement de programmation Natura 2000 par Coralie Verdier
- Validation du nouveau Docob
- Bilan de l'animation 2023
- Présentation de l'étude sur le petit rhinolophe dans le Vexin réalisée par Stéphane Lucet
- Perspectives d'animation pour 2024

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

**Du Site Natura 2000 ZSC « Coteaux et boucles de la Seine ».**  
18 octobre 2023

Obj :

- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Coteaux et boucles de la Seine ».
- Présentation du changement de programmation Natura 2000 par Coralie Verdier
- Bilan de l'animation 2022-2023

- Présentation de l'étude sur le petit rhinolophe dans le Vexin réalisée par Stéphane Lucet
- Perspectives d'animation pour 2024

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

#### □ Du Site SIC « Chiroptères du Vexin français »

4 octobre 2023

Obj :

- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Chiroptères du Vexin français »
- Présentation du changement de programmation Natura 2000 par Coralie Verdier
- Bilan de l'animation 2020-2023
- Présentation de l'étude sur les territoires de chasse des chiroptères d'intérêt communautaire par Louise Anne Muller
- Perspectives d'animation pour 2023

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

### 3-46 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

4 octobre 2023\_

Obj :

Visite terrain

Et, à postériori, réception du document de communication suivant :

\_Chiffres clés d'Île-de-France Nature

\_Présentation du périmètre régional d'intervention foncière

\_Aménagement et études réalisées en 2022

\_Gestion, entretien et surveillance

### 3-47 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité s'est réuni 7 fois pendant l'année 2023 dont 2 visioconférences pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région. La SAFER recense les friches agricoles formées par des délaissés ou des abandons d'exploitation dossier VIGIFRICHES.

### 3-48 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000.

Par décret du 8 Avril 2021 : la création de la **réserve naturelle nationale des Etangs et rigoles d'Yvelines**

Le réseau hydraulique initié au XVIIème siècle a en effet permis le développement des milieux écologiques remarquables typiques des zones humides. Cette réserve s'étend sur 310 ha.

## 4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2024

### 4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2023-2024

Fin juin 2023 une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2023-2024 a été défini avec nos partenaires : « *nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins* ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes a eu lieu début octobre 2023 :



À la maison de la **ETANGS ET RIGOLES D'YVELINE**

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 11 octobre de 9h30 à 12h30, en présence en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, de Florence ALLORA, Inspectrice de l'Education Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes et Joanne ANGLADE, Garde-Conservatrice

#### Interventions scientifiques >

- Martine PLAISANCE, Conseillère pédagogique à Versailles et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 :  
« *Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation* »
  - Cyril FLEURY, Animateur à la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline :  
« *Protection des oiseaux en réserve* »
  - Gérard GROLLEAU, Ingénieur de recherche à l'INRA et Ornithologue, en retraite :  
« *Diversité des espèces d'oiseaux de nos parcs et jardins ; abondance des individus* »  
Puis une visite de proximité avec Cyril FLEURY :  
« *Découverte des oiseaux de la Réserve naturelle par un sentier de 1,5 km et 2 observatoires* »
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le jeudi 12 octobre de 14h à 17h, en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, Fouzia NOUICER, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse, Référente départementale des ACM, Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES78) et Joanne ANGLADE, Garde-Conservatrice

#### Interventions scientifiques >

- Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :  
« *Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les oiseaux de nos parcs et jardins* »
  - Cyril FLEURY, Animateur à la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline :  
« *Protection des oiseaux en réserve* »
  - Gérard GROLLEAU, Ingénieur de recherche à l'INRA et Ornithologue, en retraite :  
« *Diversité des espèces d'oiseaux de nos parcs et jardins ; abondance des individus* »  
Puis une visite de proximité avec Cyril FLEURY :  
« *Découverte des oiseaux de la Réserve naturelle par un sentier de 1,5 km et 2 observatoires* »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/> grâce à un mot de passe dès le 19 octobre, et pour tous à **partir de 9 janvier 2024**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Sensibiliser les jeunes à l'environnement telle est l'ambition du jeu concours, organisé par Yvelines Environnement avec le parrainage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Ministère des Solidarités et des Familles, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, grâce au soutien du Conseil Départemental des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines, de la SEVESC/SEOP, de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline, de la Ferme du Manet, de la Bergerie Nationale de Rambouillet, du Parc zoologique et Château

de Thoiry, de l'ONF, de EBS Le Relais Val de Seine, de l'Établissement public du Château de Versailles, de l'INRAE et bien d'autres...., et diffusé par nos partenaires, notamment « Toutes les Nouvelles », TV78 et CNews.

Les jeunes yvelinois âgés de 3 à 15 ans, ainsi que les personnes en foyers d'hébergement, devront remplir une **grille de mots** qui se trouve sur les bulletins de participation du concours, envoyés par courriel aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs, et aussi téléchargeables sur notre site internet :

<https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-oiseaux-de-nos-parcs-jardins/>

Après avoir complété leur grille, ils devront **illustrer par des dessins et/ou maquette** le thème : « **nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins** ».

Ce jeu concours est le support d'un travail approfondi dans de nombreuses classes, puisque diffusé dans les écoles maternelles, élémentaires et collèges, ainsi que dans les accueils de loisirs, les IME et IEM, et dans les foyers d'hébergement des Yvelines.

Il est également ouvert aux individuels de 3 à 15 ans, les bulletins étant téléchargeables sur notre site internet.

Pour les jeunes qui rencontreraient quelques problèmes pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des **indices** seront donnés dans les colonnes du journal « Toutes les Nouvelles » chaque mercredi dès la mi-janvier, et relayés sur notre site internet chaque fin de semaine à compter de la 1<sup>ère</sup> parution.

La fin du concours est fixée au **5 avril** et les lauréats seront récompensés le **21 mai** au Palais des Congrès de Versailles, par des sorties pédagogiques mais aussi des livres.

*Pour + d'informations :*

<https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-oiseaux-de-nos-parcs-jardins/>

**YVELINES ENVIRONNEMENT**  
organise le jeu concours  
du **9 janvier**  
au **5 avril 2024**

**Nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins**

Réservé aux jeunes de 3 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, mais aussi dans les foyers d'hébergement du département des Yvelines.

Plus d'infos sur notre site : [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org) en partenariat avec :

Tous droits d'image et de reproduction des partenaires sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

## 4-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2024

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 6 juillet et au 1<sup>er</sup> septembre 2024 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « *nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins* ». L'inauguration est prévue pour le mardi 2 juillet à 17h à la Bergerie.

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel. Tous nos remerciements également à l'équipe de la BN : Elisabeth LESCOAT, Directrice et Frédéric DRIEUX, Responsable de la ferme pédagogique/service animation.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale.

## 4-3 Conférence sur le Nucléaire

Une conférence sur le nucléaire va être organisée à l'automne 2024. Différents titres sont envisagés : « une autre vision du nucléaire », « la vision moderne du nucléaire », et en sous-titre « quels enjeux et quel avenir pour l'énergie nucléaire », ou encore « Energie nucléaire et Environnement », sans oublier de traiter le thème de la sûreté des installations nucléaires. Le titre retenu sera certainement « Energie nucléaire : quel atout pour l'Environnement ».

## 4-4 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

## 5 - Résolutions et Conclusions

### 5-1 Résolutions

#### Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2024 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

#### Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2024, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et le budget prévisionnel de l'exercice 2024,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2025.

#### Résolution n°3

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

##### Au titre des adhérents directs :

- Mme Evelyne AUBERT
- Mme Christine-Françoise JEANNERET

##### Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration :

Nathalie IDRISSE, cooptée lors du CA du 29 janvier 2024. La cooptation de Mme IDRISSE en tant qu'administratrice est définitivement ratifiée lors du vote de l'Assemblée Générale le 8 juin 2024.

#### Résolution n°4

Informés du projet du département des Yvelines de liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12 sur le territoire de la commune de Bailly, en site classé par décret du 7 juillet 2000, et dans le « périmètre de protection du Château de Versailles et de Trianon » (décret Malraux du 15 octobre 1965), qui définit un périmètre de protection à partir de la chambre du Roi et de l'axe du grand canal jusqu'à Villepreux, dit « trou de serrure », les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à ce projet et à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois fois classé : au Patrimoine mondial pour le Domaine de Versailles, au périmètre de protection du Château de Versailles et de Trianon par décret du 15 octobre 1965 et aux sites classés par décret du 7 juillet 2000.

Un tel projet ne peut que contribuer à accélérer la destruction de ce site, classé pour l'empêcher, par ses nombreuses nuisances, en particulier sur la santé des riverains et des usagers.

#### Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années pour que le site classé de la Plaine de Versailles soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols, principalement à Saint-Cyr-l'Ecole et à Villepreux, dans les jardins potagers. Ces installations illégales défigurent les paysages et sont sources de pollutions, en particulier du ru de Gally, objet de coûteux travaux.

#### Résolution n°5 bis

Yvelines Environnement rappelle ses demandes concernant le site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000, contenant une partie du Grand Parc des Chasses de Louis XIV :

- Aucun échangeur ou raccordement ne doit être construit entre les routes et autoroutes.
- Restauration des zones humides du domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux, et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- Inscription dans le périmètre classé du site de la Plaine de Versailles de la partie réservée au raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly, annulé dans le SDRIF.

#### Résolution n°6

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, source de nuisances (pollution du ru et de l'atmosphère), implantée en co visibilité avec la Chapelle Royale du Château de Versailles, sur une zone agricole qui doit être inscrite au site classé suite à l'annulation du raccordement A86/A12.

### Résolution n°7

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, des territoires de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement en Parc Naturel Régional du territoire défini comme Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles en 1975, hélas amputé de la zone agricole de Plaisir transformée en vaste zone commerciale.

### Résolution n°8

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes dépôts/enfouissements/exhaussements de déblais de chantiers, en particulier à Villiers-le-Mahieu et Thiverval-Grignon, et d'autres lieux sous couvert de divers projets qui consomment des terres agricoles, les polluent et défigurent les paysages.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage de déblais de chantiers fassent l'objet d'une communication publique sur leur localisation, les contrôles des déchets déposés, l'état des lieux avant et après les dépôts.

### Résolution n°8 bis

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

### Résolution n°9

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente du Domaine de Grignon à des promoteurs immobiliers, et à tout démembrement.

Le Domaine de Grignon est le lieu de Mémoire de 200 ans de vie des ingénieurs agronomes, légué par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir de biodiversité, lieu de cultures agricoles inséparables de la ferme expérimentale, lieu d'un Patrimoine matériel et immatériel de recherche d'intérêt général.

Yvelines Environnement soutient le projet de Conservatoire International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, indispensable à la Transition Ecologique, dénommé « Grignon-campus », développé et piloté par l'association Grignon-2000 avec des ingénieurs agronomes anciens élèves de l'AGRO (maintenant AgroParisTech), et demande que tout soit mis en œuvre pour faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais.

### Résolution n°10

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

### Résolution n°11

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

### Résolution n°12

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité, dont le secteur attenant à Maurepas, au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, aboutisse enfin.

### Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucoleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

### Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par

l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

#### **Résolution n°15**

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

#### **Résolution n°16**

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

#### **Résolution n°17**

Concernant les Plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations classées photovoltaïques sur le territoire, alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas suffisamment accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement.

De même concernant l'implantation d'éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

#### **Résolution n°18**

Sur le projet OIN-Paris-Saclay, porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande :

- que les plans de déplacements des salariés (établissements privés et publics) soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières. Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques ;
- que les dispositions assurant le contrôle et la pérennité des dispositifs de compensations soient indiquées clairement dans les lois du Grand Paris ;
- que la voie express, ligne 18, entre Saclay et Versailles, objet de plusieurs projets différents, tienne compte des exigences de Bon Sens des agriculteurs.

#### **Résolution n° 18 bis**

Sur le projet OIN -Paris-Saclay- porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les dispositions de compensations pour les transferts d'espèces protégées, concernant la ZAC de Satory-ouest, indiquées dans l'Enquête Environnementale, soient portées officiellement à la connaissance des habitants des communes d'accueil de ces espèces, ce qui n'a pas été fait lors de l'enquête publique.

#### **Résolution n°19**

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.

#### **Résolution n°20**

Face au nombre important de litiges concernant l'implantation des antennes de radio téléphonie mobile, Yvelines Environnement demande que les maires soient fortement incités aux concertations avec la population.

#### **Résolution n°21**

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

#### **Résolution n°22**

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

#### **Résolution n°23**

Yvelines Environnement demande que la vitesse des trams-trains soit limitée en traversée de ville, pour améliorer la sécurité et diminuer les nuisances de bruits pour les riverains.

### Résolution n°24

Concernant la jonction des autoroutes A10 et A11 qui devrait permettre le trafic A10 vers A11 et vice versa, ce qui est impossible aujourd'hui : la création d'un véritable échangeur (demande faite en 2023 lors du débat public sur « le prolongement de l'autoroute A11 ») permettrait les liaisons A10-A11 dans les deux sens, et éviterait ainsi la surdensification de la RN191 reliant Ablis à Allainville.

## 5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/SUEZ Environnement, Aquavesc-Hydraulys et le Carré de Réunion, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'OPIE, l'ONF et en particulier la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi la Bergerie nationale de Rambouillet, le Désert de Retz et la municipalité de Chambourcy, le Domaine de Madame Elisabeth, EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Espace Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Ferme pédagogique de l'Île de loisirs de SQY, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré et CNews, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, l'Île de Loisirs Boucles de Seine, le Jardin du Ruchot, la Ligue de Protection des Oiseaux IDF, le Moulin de Rambouillet, le Muséum National d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Zoo de Thoiry, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Pôle Sciences de Montigny-le-Bretonneux, le Potager du Roi, la Réserve naturelle des Etangs et Rigoles d'Yveline, les Ruchers de Louveciennes, la Serre aux Papillons et le SIDOMPE, THALES, Toutes les Nouvelles et TV78... mais également les lauréats du Prix Yvelines Environnement 2022 : KABIOCA, Nouvelle Attitude, SEPUR, WILO,

Sans oublier Gibert, l'Ecole des Loisirs et la SHARY pour les livres qu'ils offrent gracieusement aux lauréats de notre Cycle d'Education à l'Environnement et bien entendu la menuiserie SEQUOIA à Epône qui réalise les superbes trophées.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2023.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Laurence DUPRESSOIR

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

## 6 - Activités 2023 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

---

### 6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

p.55

<b>6-1</b>	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.56
<b>6-2</b>	Association Avec Richard Mique	p.56
<b>6-3</b>	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.57
<b>6-4</b>	Association De Bange-Houdon	p.57
<b>6-5</b>	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.58
<b>6-6</b>	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.63
<b>6-7</b>	Association La Ferme des Moulineaux	p.66
<b>6-8</b>	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.66
<b>6-9</b>	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.71
<b>6-10</b>	Comité 21	p.72
<b>6-11</b>	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.73
<b>6-12</b>	Maurepas d'Hier et Aujourd'hui	p.73
<b>6-13</b>	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.77
<b>6-14</b>	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.79
<b>6-15</b>	Sauvons la Tournelle	p.80
<b>6-16</b>	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.85

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.*

## 6-1 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

### Origine de l'association

Créée en 1973, l'Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly défend la notion d'intégrité de nos deux forêts. À l'origine, elle s'est impliquée dans le dossier de l'autoroute A14 pour que cette dernière ne coupe pas la Terrasse construite par Le Notre et la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

L'association est agréée au plan intercommunal au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du code de l'urbanisme et de l'article 40 de la loi du 10.07.76 relative à la protection de la nature.

Elle rassemble plus de 150 adhérents auxquels se joignent occasionnellement des habitants de nos communes.

### Activité de l'association

#### *Défendre et développer*

L'association reste attentive à tous les projets liés à l'urbanisation ou la création d'infrastructures entamant l'intégrité de la forêt par le morcellement et la fragmentation. Elle a obtenu pour la forêt de Saint-Germain le statut de « forêt de protection » qui consiste dans l'interdiction de tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

#### *Faire connaître et découvrir*

L'association est très active et propose :

Des sorties : connaissance des arbres, botanique, ornithologie, la sylvothérapie, la connaissance des champignons... pour permettre à tous de découvrir la richesse de nos forêts qui comptent plus de 120 essences d'arbres – 17 sorties sont prévues pour le premier semestre 2024 !

Des conférences comme celle d'Olivier Jean sur le thème « L'arbre, le plus vieil ami de l'homme »,

Une activité de dessin botanique,

Des actions telles que :

o Le sentier des oratoires qui a été lancé dès les premières années de la création, pour lequel un travail de rénovation et d'extension est prévu.

o Le crapauduc en forêt de Marly sur la commune de St Nom la Bretèche, dont la construction a été initiée en mai 2008.

o Le renouvellement de la documentation (livrets, cartes...).

Elle diffuse régulièrement une lettre aux adhérents.

Nos forêts sont d'importants éléments constitutifs de nos communes. Cette richesse est partagée par tous nos membres qui ont plaisir à se retrouver.

## 6-2 Association Avec Richard Mique

\*Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Versailles Rive Droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.

\*Poursuite des investigations concernant le foret de cheminées (environ 80) apparue sur le toit d'un laboratoire de l'Université UVSQ (campus de Versailles). Après échanges avec l'Autorité de sureté Nucléaire, des manipulations spéciales ont bien été identifiées dans les laboratoires. Préfecture, Mairie sont impliqués dans nos alertes et recherches. L'université étant restée muette, nous avons saisi la CADA qui a sommé fin juin 2022 l'Université de nous répondre. Sans réponse après les délais une action a été ouverte devant le Tribunal Administratif de Versailles en vue d'obtenir les rapports d'inspections périodiques sur les installations. **Le dossier est en instruction** par le Tribunal suite à clôture des dépôts.

On doit noter que d'autres sites sensibles sur Versailles (Armées, Santé) sont eux aussi soumis à inspections relevant des risques nucléaires et que pour ceux-ci nous disposons des rapports détaillés des inspections.

\*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 56, 57.

\*Questionnement vers les autorités sur le développement des circulations douces en mariant service et sécurité (vélos cargos, vélos électriques).

\*Suivi avec les services municipaux des entretiens des espaces arborés publics du quartier.

### 6-3 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)

L'Association a continué à participer aux instances dont elle est membre comme les CCE des aérodromes de Toussus-le-Noble et Villacoublay. Elle a suivi les sujets en cours dans la commune de Buc et aux alentours.

Plusieurs réunions publiques ont été proposées. Elles ont porté sur les thèmes suivants :

- \*La renaturation de la Bièvre à Buc
- \*La collecte de l'eau pour alimenter les fontaines du château de Versailles au 17<sup>e</sup> siècle
- \*Sites classés

Deux visites ont été organisées :

- \* celle du SIDOMPE à Thiverval Grignon
- \* celle de la BA 107 de Villacoublay

L'Association a participé à l'enquête publique portant sur la modification des conditions de travaux en forêts de protection ainsi qu'à une réunion d'information sur la ligne 18 du métro Grand Paris et sa gare aux Chantiers à Versailles.

Elle a également assisté, à l'invitation du maire, à la présentation du projet HYPE au sud de la ZAE de Buc pour une unité de production et de distribution d'hydrogène.

Enfin, A.P.A.C.H. a soutenu la réalisation et la publication du livre de Francis Tack : Buc Héritage.

Une information régulière aux adhérents et sympathisants a été réalisée par mail ou par diffusions sur le site [www.apachbuc.org](http://www.apachbuc.org)

### 6-4 Association DE BANGE-HOUDON

Fondée en 2002 à la frontière entre Versailles et le Chesnay, l'association présente la particularité de concerner, depuis des années, la totalité des deux communes. Tout habitant de Versailles et du Chesnay-Rocquencourt est donc invité à en devenir membre. A la clôture du dernier exercice, elle comptait 179 membres à jour de leur cotisation. Son objet est la qualité du « cadre de vie » au sens large, dans toutes ses dimensions et dans le périmètre des deux communes, étendu à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et à la région Île de France : sûreté / sécurité / propreté / protection des sites / enquêtes publiques / transports / environnement / politique énergétique / délégations de service public / grands projets / forces de maintien de l'ordre / évolution et respect des règles / bon usage de l'argent public / politiques locales à moyen et long terme.

La défense de la langue française et le bon usage de celle-ci sont un marqueur constant de l'association. Les problèmes quotidiens sont traités avec attention : voirie, circulation, collecte des déchets, stationnement, nuisances, etc.

Non subventionnée, indépendante politiquement, l'association entretient des liens constructifs avec les autorités territoriales et de police, dans un esprit constructif et avec loyauté.

Elle s'est posée, dès 2014, en promoteur du dispositif Voisins Vigilants. Elle est membre élu de trois conseils de quartier (Clagny-Glatigny, Saint-Louis, Notre-Dame) parmi les huit que compte Versailles. Elle est membre de différents groupes de travail institutionnels locaux et du Groupe de Partenariat Opérationnel de la police nationale. Elle agit en réseau au sein de deux associations plus larges : SAVE, association d'associations bénéficiant de l'agrément préfectoral, et Yvelines Environnement, association reconnue d'utilité publique.

Son président fondateur, Michel Morgenthaler, est également vice-président de SAVE et administrateur d'Yvelines Environnement. Né en 1945, ingénieur, ancien cadre dirigeant dans une branche internationale d'un grand groupe mondial de travaux publics, il est actuellement rédacteur en chef de la revue « Travaux » de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

La communication se fait par le site <https://debanghoudon.blogspot.com/>

On peut notamment y télécharger (article du 31 décembre 2023) le PV de la dernière assemblée générale, d'une lecture facile, qui décrit l'éventail des activités et des centres d'intérêt du moment.

## Activité 2023 :

Résumé sommaire de l'activité en 2023 par énumération sèche de thèmes développés dans :  
<http://debangehoudon.blogspot.com/>

L'ordre est chronologique remontant. Il n'est pas tenu compte du nombre d'occurrences sur chaque thème, ni du temps qu'on lui a consacré, en un mot : de son poids. Plusieurs thèmes sont récurrents depuis des années.

philosophie / mobilité urbaine / jeu-concours Yvelines Environnement « Nos amis les vers de terre » / enquête publique autorisation environnementale unique ZAC Satory Ouest /géothermie au Chesnay-Rocquencourt / visite du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale à Cergy-Pontoise / voiture électrique / délais d'obtention d'un passeport / passoires thermiques / énergie nucléaire / immigration / vélos-cargos / écriture inclusive / Ligne 18 entre Aéroport d'Orly et Versailles-Chantiers / JO Paris 2024 / démarchage téléphonique / héros d'Anselme et Beltrame / mille ans du Mont Saint Michel / végétalisation de la rue Foch / agressions d'élus / mortalité route vs tabac / antennes 5G / propreté et déjections canines / décès du Gal Georgelin / dérèglement démographique / suicide de Nicolas dans l'académie de Versailles / analyse correcte de l'empreinte environnementale / soutien aux Juifs le 7 octobre / vélos et trottinettes en libre-service au Chesnay-Rocquencourt / célébration du 11 novembre à Versailles / meurtres au couteau / recrutement sur critères ethniques dans les établissements culturels / Jupiter et les garçons de bain.

## **6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)**

### **LA VALLEE DU RHODON – SITE CLASSE depuis 1982, l'objectif est de conserver les caractéristiques naturelles et paysagères.**

Tous les travaux en site classé nécessitent une autorisation spéciale délivrée par le préfet de département ou par le ministre de la transition écologique, selon l'ampleur du projet, après consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

LA VALLEE DU RHODON – SITE CLASSE depuis 1982 : la vallée rayonne en grande partie grâce à la protection des espaces de son site. Toute modification d'un site classé sans autorisation spéciale est passible d'amende plus 6 mois de prison en cas de récidive, les travaux peuvent être stoppés et une remise en état exigée.

#### **- NOTRE PREMIERE VEILLE URBANISTIQUE A MILON-LA-CHAPELLE :**

Le bois de la vigne « Espace Boisé Classé » d'une forêt de plus de 100 ha classé au PLU « espace naturel boisé protégé », dans la vallée du Rhodon, site classé. Les deux protections de niveau national, site classé et espace boisé protégé, ne s'appliquent pas à Milon. Objectif d'un site classé « conserver les caractéristiques naturelles et paysagères »

L'aavre avait déposé une plainte le 5 juin 2013 à la Gendarmerie de Magny-les-Hameaux pour atteinte à l'environnement. Réponse du Parquet du TGI de Versailles le 2 juillet 2014.

L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale, au lieu de faire juger cette affaire, le parquet a rappelé à l'auteur des faits son comportement fautif, lui a expliqué les peines risquées et a exigé qu'il s'engage à ne plus commettre d'infraction.

Depuis l'exigence de la demande du parquet « ne plus commettre d'infraction », ce hameau, de logements précaires, en 10 ans, s'est développé tranquillement.

En 2021 l'Inspectrice des Sites a constaté l'état de la parcelle à l'occasion d'une réunion de travail à la Mairie, elle attend depuis que le Maire se saisisse de l'affaire pour agir.

Depuis la Loi de décentralisation l'inspection des sites ne peut intervenir que si le maire intervient.

Le code de l'urbanisme permet au Maire de mettre en demeure le propriétaire responsable d'une infraction d'urbanisme, assortie d'une astreinte d'un montant maximal de 500 € par jour de retard passé le délai octroyé par la mise en demeure.

#### **- DEUXIEME VEILLE URBANISTIQUE A MILON-LA-CHAPELLE dans la vallée du Rhodon, site classé.**

Projet ITEP 2021, clôturer avec des poteaux en béton leur terrain classé zone naturelle le long de l'un des chemins de randonnées le plus fréquenté du Parc, le chemin de Racine, hameau de la Lorienterie. Suite à l'arrêt imposé à l'ITEP par le Maire de Milon du chantier sans autorisation, dont des riverains et l'aavre avaient alerté le Maire. A nouveau l'ITEP fin décembre 2021, sans autorisation du Maire dans le site classé, met en place une clôture métallique de chantier.

Accordé en 2023 à 1,80 m avec un arrêté de demande préalable de l'ITEP, pour l'engrillagement de la zone naturelle du Parc Naturel. Le guide de la bonne pratique en zone naturelle prescrit 1,20 m de haut, et 30 cm au dessus du sol pour le passage des animaux.

Et toujours le non respect par la Sté VERTDECO (locataire de l'ITEP) aujourd'hui SAUVAJE du site classé en zone naturelle, et en covisibilité avec le chemin historique de Racine, de sa réalisation des années 90, sans autorisations de travaux, vestiaires, sanitaires et dalle en béton, non démolis lors de leur déménagement à Magny-les-Hameaux. Un non respect de la loi acceptée depuis des années par l'ITEP et la mairie de Milon ...

- **TROISIEME VEILLE URBANISTIQUE A MILON-LA-CHAPELLE - Le coteau de la Madeleine classé au PLU « espace naturel boisé protégé » forêt de plus de 100 ha, dans la vallée du Rhodon, site classé.**

Suite à de nouveaux travaux en mars 2022 avec affichage du permis de construire 2010 (PC illégal, la maison de Mme Colette Renard autorisée à titre précaire devait disparaître à son décès, condition de vente de la parcelle EBC)

Courriels adressés au maire de Milon le 12 mars et 6 mai 2022, lui demandant d'intervenir pour protéger et conserver ses caractéristiques naturelles et paysagères, nous attendons son intervention.

*Encore un espace boisé menacé par l'indifférence des élus qui devraient le protéger en appliquant la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du site classé.*

L'objectif du site classé n'est pas respecté « conserver les caractéristiques naturelles et paysagères »

- **Commune de Milon - Route de Romainville : Voie communale fermée depuis 2020 avec des arrêtés temporaires pris par la commune de Magny-les-Hameaux** à la demande des habitants des hameaux de Buloyer et de Romainville en raison d'une circulation automobile beaucoup trop importante.

Nous avons adressé une lettre au maire de Milon en mars 2023 pour lui demander si cette situation sera définitive où si le Conseil municipal de Milon, avec la commune de Magny, auraient un projet de réouverture à la circulation avec de nouveaux aménagements routiers pour limiter la vitesse et le trafic, et pour évoquer que sa réouverture permettra à nouveau de rééquilibrer une partie du trafic avec la RD46, et elle permettra aux habitants de Milon de rejoindre la RD91, sans avoir à passer par Saint-Lambert.

Réponse de la mairie de Milon : Réouverture en sens unique, sauf pour les riverains, avec piste cyclable, horizons 2024-2025.

- **Projet de réhabilitation du fond de la vallée entre le chemin sous Beauregard et Vertcoeur, et le bief abandonné du Rhodon :**

Nous avons lancé le 26/01/2023 avec la mairie, le PNR et l'UAPNR, le projet de restauration écologique du Rhodon et de son bief sur une dizaine d'hectares, toujours d'actualité au PNR.

- Ce projet consiste avec une 1ère tranche de travaux, déboiser les prairies humides, conserver les parties boisées anciennes (chênes), rétablir certaines roselières, rétablir les systèmes de fossé de drainage, recréer des mares... - Et une 2ème tranche de travaux, rehausser le lit du Rhodon, recréer ses méandres et reconnecter le bief, pour revenir à son état naturel avant 1945. L'objectif est de retrouver environ 3ha de zones de prairies inondables pour minimiser le risque d'inondation sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. L'objectif du PNR est d'aboutir à une première définition des travaux à réaliser pour 2024.

- **Notre veille « POLLUTION » de la rivière « LE RHODON » et de son bief.**

Dans le site classé de la vallée du Rhodon du Parc Naturel Régional, la pollution du Rhodon est toujours bien présente. Non application de la Loi GEMAPI (GESTion Milieux Aquatiques Prévention Inondations) pour lutter contre la pollution et protéger l'eau, mission normalement exercée par :

- le Parc (responsable GEMA) et
- le SIAHVY (responsable PI) et responsable de la gestion de la station d'épuration

Les blondes d'Aquitaine devant une des mares de la prairie de la Poufile de la vallée du Rhodon. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) de Milon et Saint-Lambert.

Malgré le dépôt du rapport de l'Experte judiciaire en janvier 2021 confirmant :

- les causes du dysfonctionnement de la station d'épuration du Mesnil-St-Denis – La Verrière, et
- les 4 préconisations pour y remédier.

Malgré notre lettre du 14 février 2022 à la nouvelle Présidente du Parc pour l'alerter de cette pollution permanente de l'eau du Rhodon, malgré le rapport de l'Experte, et de bien vouloir intervenir pour y remédier dans le cadre de sa compétence GEMA.

Malgré notre lettre du 31 octobre au Président du SIAHVY pour signaler une forte odeur de chimie (pollution de l'eau et de l'air) provenant de l'eau du Rhodon en forêt de Trappes, et le 6 décembre notre lettre de relance confirmant la persistance de cette odeur de chimie. Nos lettres sont restées sans réponse.

**Notre demande indemnitaire du 5 octobre 2021 :** le montant réclamé par l'aavre 14.466,49 € TTC, dont le préjudice évalué à 7.500 euros, plus les frais d'expertise 3.561,49 € TTC et d'avocat 3.405 € TTC.

**Avis de notre avocat en janvier de cette année :** l'instruction est close, tout le monde s'est exprimé, notre demande est en état d'être jugé, il faut attendre ...

**Le SIAHVY conteste** les conclusions de janvier 2021 du rapport d'expertise judiciaire avec les solutions à engager pour remédier à cette pollution du Rhodon, il affirme également que le fonctionnement de la station d'épuration n'occasionne aucun dommage sur le Rhodon, qu'il n'aurait commis aucune faute.

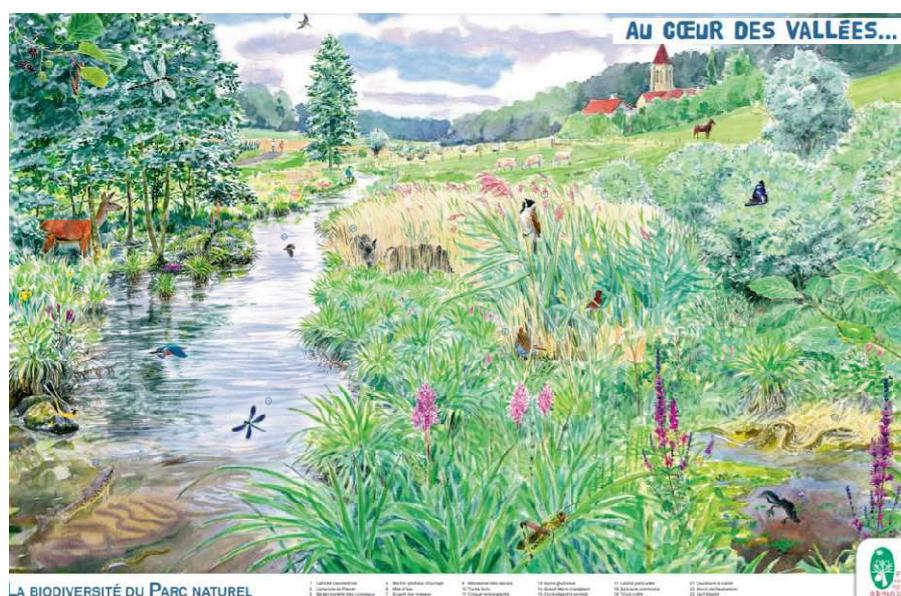
**La commune du Mesnil confirme** que l'intérêt à agir n'est ni démontré ni établi, la requête des 3 associations et des 3 communes doit être déclarée irrecevable.

Reconstruction de la station d'épuration horizon 2026, 24 mois de travaux.

Capacité 20 500 EH (actuellement 18 500 EH), les avantages :

- des filtres plus puissants et
- des zones humides de décantation des eaux épurées avant leur rejet dans le Rhodon

**L'image d'une vallée et de sa rivière idyllique** (illustrée par le PARC) :



**La réalité pour demain, avec la nouvelle station d'épuration en 2026 ?**

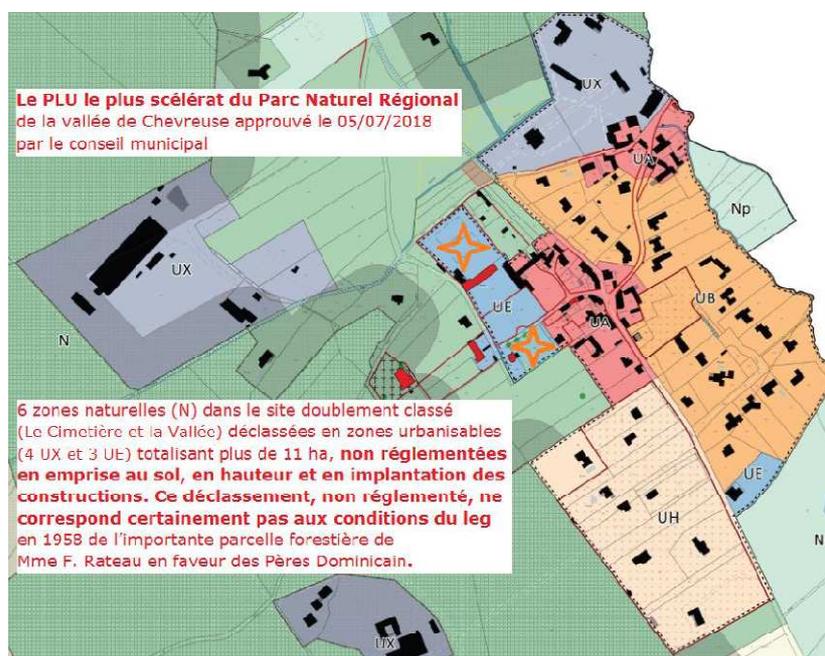
#### - NOTRE VEILLE URBANISTIQUE A SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : LE PLU 2018

Nous avons alerté en juin 2020 M. O. Bedouelle, lors de sa prise de fonction de maire, sur l'illégalité du PLU. Nous avons remis à M. le Maire en octobre 2021 notre motion demandant à l'unanimité de notre CA que le conseil municipal modifie son PLU pour le mettre en conformité avec la loi, sachant que la réglementation confirme que toute modification du PADD ne peut se faire que dans le cadre d'une révision du PLU et non dans celui d'une simple modification, en raison de l'annulation de l'assainissement collectif prévu dans le PADD.

Nous avons aussi fait la demande en octobre 2021 de participer à la commission modification du PLU : refusée par M. le Maire.

Publication de notre d'information n° 20 le 30 octobre 2021 : « Le PLU un document majeur pour l'avenir du village ».

**CITTANOVA** « Nous contribuons à imaginer des futurs désirables et souhaitables des territoires »



Le PLU a été établi sur mesure pour permettre la déconstruction et la densification du village. Aucune intervention du ministère en charge de la préservation de la qualité des sites classés, pour recadrer le PLU.

Ce PLU est un véritable scandale :

- Avec son premier « open bar » pour les Architectes :

La commission du PLU a fait sauter 2 prescriptions essentielles du POS 2007 :

- L'interdiction de toit-terrasse,

- La définition des fenêtres « Les ouvertures seront de préférence plus hautes que larges »

Et elle a ajouté un paragraphe d'une grande largesse de vues sur la conception architecturale, en opposition avec le site doublement classé :

« Les constructions ... elles sont conçues de manière à s'insérer dans leur environnement quel que soit le vocabulaire architectural utilisé »

- Et son deuxième « open bar » pour densifier les constructions dans les zones naturelles du POS 2007 (non destinées à être urbanisées): pas de réglementation des constructions en hauteur, en surface et en implantation dans les zones naturelles (N) déclassées en zones urbanisables (UX et UE).

Malgré nos demandes d'annuler ce projet de densification et de déconstruction du village, la mairie a remis CITTANOVA, avec honoraires, non pas pour la révision demandée, mais pour une modification du PLU « afin d'être au plus près des intérêts communaux et des administrés et de corriger des incohérences de constructibilités ».

Remis le 16/01/2023 notre note d'observations lors de l'enquête publique du modificatif du PLU pour arrêter la densification et la déconstruction du village.

Le modificatif du PLU 2018, approuvé le 9 juin 2023 par le conseil municipal, a été trouvé en ligne le 18 octobre, le délai de recours de 2 mois contre la délibération approuvant le modificatif est épuisé ...

Son intitulé n'était pas évident, il aurait dû avoir un intitulé plus compréhensible avec son lien sur Modificatif n°1 du PLU, et son affichage en mairie non vu ...

Nos demandes non retenues dans le modificatif approuvé :

- Reclasser en zone ND les zones UX en zone EBC hôtel et prieuré, les zones UX la source, l'hôtel et ITEP, les zones UE école, mairie, atelier municipal

- Pour les constructions, annulation du paragraphe : « Elles sont conçues de manière à s'insérer dans leur environnement quel que soit le vocabulaire architectural utilisé »

- Interdire les toit-terrasses pour le respect de l'architecture classique du village.  
- Les ouvertures seront de préférence plus hautes que larges, respect de l'architecture classique du village.  
Nos demandes retenues dans les zones UX et UE avec réglementation des constructions en hauteur, en surface et en implantation, et réduction de l'OAP du centre bourg.  
Nos relances par mail le 03/04/2023 à M le Maire puis le 13/04/2023 afin de connaître l'avis de la commission PLU sont restées sans réponse.  
Résultat des réalisations qui depuis 2023 portent gravement atteintes aux sites classés et à la commune.

- **Notre veille « POLLUTION » à Saint-Lambert-des-Bois : Assainissement collectif au clos de Launay des 13 habitations.**

Une réalité cachée depuis 30 ans, l'assainissement collectif du clos de Launay. Alertés le 23 janvier 2023 par des odeurs importantes du Rhodon au niveau du petit pont du Moulin de Fauveau, nous avons visité l'installation d'assainissement collectif avec l'ouverture des tampons des 3 cuves de stockage des effluents. Quelle fut notre surprise de découvrir une installation inexistante depuis 30 ans, une seule cuve (dite de stockage) de 2,4 m<sup>3</sup> sur les 3 pour les 13 habitations, avec le rejet de leurs eaux usées non traitées dans le Rhodon.

*Le promoteur des 8 parcelles du Clos de Launay, AVIAM, a vendu en 1992, dans le cadre de la viabilisation des parcelles une installation d'assainissement collectif inexistante, réceptionnée par la mairie (?), contrôlée à partir de 2009 par le SIAHVY (?) lors du contrôle périodique des assainissements de la commune.*

Reprise en gestion de l'installation par le SIAHVY en 2017 :

- pas de contrôle de l'état de l'installation, connaissant son inexistence depuis 2009, avec le contrôle des assainissements périodiques de la commune, et  
- la reconduction du contrat de l'entreprise chargée du pompage tous les 2 mois, facturé comme si l'installation existait, sur les factures d'eau de la SAUR aux 13 habitations.

Donc rien d'étonnant à cette absence d'un rapport de contrôle du BET du SIAHVY sur l'état d'une installation inexistante à reprendre ... De surcroît lors du contrôle périodique de nos installations individuelles, les rapports de leur BET sont très excessifs en recherche de non-conformité pour promouvoir l'assainissement collectif du village.

**La norme pour les habitations du clos de Launay avec une fosse d'assainissement individuelle de 5m<sup>3</sup> à 7m<sup>3</sup>, en raison du nombre de chambres des maison (4 à 5 chambres), hors fosse de filtration, à comparer avec le dernier regard d'écoulement du promoteur qui fait office de cuve de stockage de 2,4 m<sup>3</sup> pour 13 habitations.**

**Dernière non-conformité de l'installation d'assainissement collectif :** les 3 regards d'entretien de l'écoulement (confirmés en 1992 cuves de stockage par le promoteur et obtenu le certificat de conformité de la mairie) sont situés à moins de 5 m du Rhodon, dans la bande inconstructible de 25 m de protection du Rhodon prévue au POS.

L'ancienne mandature, gestionnaire de cette installation inexistante et polluante pour le Rhodon, affirmait pour le village, être en faveur de l'assainissement collectif, avec comme postulat « *Un assainissement collectif est plus favorable pour l'environnement* ».

- **Deuxième veille « POLLUTION » à Saint-Lambert-des-Bois station d'épuration du hameau de La Brosse arrêtée par le SIAHVY en 2014.**

Constat de pollution en janvier 2021 : des eaux usées dans le ru de la misère, provenant d'une canalisation à proximité de la station d'épuration non démantelée depuis 2014, participe à la pollution du Rhodon.

La cause serait soit la non conformité de certaines habitations lors des raccordements par le SIAHVY à leur réseau collectif de Chevreuse ou des EU encore raccordées au réseau EP qui se rejettent dans le ru ?

Ce constat de pollution a fait l'objet de notre lettre du 21 janvier à M. le Maire pour l'alerter de cette pollution, lettre restée sans réponse.

**Été 2023 la station d'épuration a disparue sous plus de 1 m de terre de déblais :** A-t-elle été démolie conformément aux règles de déconstruction, avec une prise en charge des déblais dans une décharge agréée, avant cette couverture de terre de déblais ?

La réponse de M. le Maire « elle a été démontée ».

Alors pourquoi cette couverture de terre si la station d'épuration a été déconstruite ? Suite à notre interrogation nous avons demandé le 23/10/2023 le PV de réception de déconstruction de la station avec le détail du coût du montant des travaux de déconstruction et les raisons de cet apport important de terre de déblais de chantier.

Nouvelle réponse de la mairie du 08/12/23 : sécuriser les lieux et non une dépollution dont nous n'avons pas les moyens. Pour la convention, elle est en cours de signature. Dès réception, nous ne manquerons pas de vous l'indiquer, à ce jour nous l'attendons toujours ...

- **St-Rémy-lès-Chevreuse \_ nos participations auprès des collectifs et des associations :**

<p><b>a) Constructions d'immeubles « Cœur de ville » en zones inondables du Rhodon entre la rue des Ecoles et la rue de la République (Chantier de 2020 à 2024)</b></p> <p><b>Démarrage des travaux</b> sans accord au titre de la loi sur l'eau, en violation de la réglementation sur l'eau, et poursuite des travaux malgré une opposition préfectorale.</p>
<p><b>Absence d'implication du maire pour faire respecter les autorisations réglementaires</b> lors de promotion immobilière avec logements sociaux, <b>et non application de la Loi Gemapi</b> par le Parc et le SIAHVY.</p>
<p><b>L'aavre est associée</b> avec les associations locales et les collectifs à la requête contre l'arrêté préfectoral, déposé le 07/12/2022.</p>
<p><b>Participation à la manifestation du 21.01.2023</b> organisée par les collectifs et les associations de St-Rémy contre les constructions en zones inondables du Rhodon.</p>
<p><b>b) Révision du PLU qui permettra la construction programmée sur 7 ans de 897 logements.</b></p>
<p><b>Manque d'implication du maire</b> dans la concertation avec les habitants et pour faire respecter les lois environnementales.</p>
<p><b>Une vraie inquiétude pour l'évolution de la vallée en général et notre quotidien avec la révision du PLU.</b> L'aavre est associée avec les associations locales et les collectifs au recours gracieux contre le PLU déposé le 07/04/2024</p>

## 6-6 Association des Naturalistes des Yvelines

### 1- L'activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, en 2023. En plus des affaires courantes (comme la préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées sont les suivantes :

- 7 février: Élection des membres du bureau et répartition des tâches entre les 11 membres du CA. La Directrice de l'ENSP, projette de récupérer le local où nous entreposons nos « collections ». Réponse de l'ANY lui demandant de la rencontrer. Demande d'audit faune et flore sur des parcelles à Villennes-sur-Seine. Projet d'étiquetage des arbres au Chesnay-Rocquencourt. ISE, demande de cours de bryologie et de mycologie.
- 21 avril: Mise à jour des statuts de l'ANY. Demande d'inventaire botanique de l'Association Bailly Noisy en Transition. Rencontre avec la Société d'Horticulture des Yvelines. Échange à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets dans le cadre du projet de réserve de Biosphère. Demandes de sorties mycologiques. Participation aux réunions FongiFrance.
- 23 juin: Réunions pour l'avenir des collections ; Échange avec l'Association Paléop"Terre ; Prêt ou don des collections et des vitrines stockées actuellement à l'ENSP, accord pour don. Herbarium Philippar, recherche de nouveaux volontaires. Organisation des manifestations de la rentrée
- 4 septembre: Réunion prévue avec la Directrice de l'ENSP. Demandes de sorties mycologiques. Demande de sorties naturalistes des Espaces Naturels Sensibles du Département des Yvelines. Demande du département des Yvelines sur l'utilisation de la protéodie pour lutter contre l'armillaire couleur de miel.
- 27 novembre: Association naturaliste d'AgroParistech, demande de formation Mycologie. Fête de la Nature à Poissy, demande d'atelier de mycologie. Centre social de la 20<sup>e</sup> chaise, demande d'animation nature. Demande diagnostics sur la présence ou non d'espèces protégées à Septeuil, Orgerus, Chevreuse. Demande d'animation champignons au Plessis-Trévisé (94). Demande à faire pour rafraîchissement des locaux de Chèvreloup.

(Information – Accord – Refus)



Sortie mycologique en forêt de St-Germain, le 1<sup>er</sup> avril 2023

## 2- Les activités 2023

Durant cette année, 51 activités sont proposées ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Botanique			8		1	9
Bryologie			1			1
Conchyliologie		1				
Entomologie			4			4
Ethnologie		1				
Géologie		2	1			3
Herbier					1	1
Lichénologie	1					
Mycologie	2	2	15	1		20
Ornithologie		1	9			10
<b>Total</b>	3	7	38	1	2	51

### Les sorties naturalistes

38 sorties sont organisées, dont :

- 1 en commun avec les Naturalistes Parisiens ;
- 3 en commun avec la Société Mycologique de France.

### Les conférences

Sept conférences sont présentées à Versailles ou au Chesnay-Rocquencourt ;

- Les coquillages Cônes par Éric Monnier, attaché honoraire au Muséum national d'Histoire naturelle
- La hache de pierre à travers les âges par Pierre Didier

Les 5 autres par des membres de l'ANY,

- La forêt de Bois d'Arcy (histoire, géologie, flore et végétation) par Gérard Arnal
- Les Morilles par Yves Gombert
- Le champignon noir et ses voisins par Jérôme Maffert
- Nourrissage hivernal des petits oiseaux et les nichoirs par Jean-Pierre Thauvin
- Les Roches et les Minéraux par Antoine Bouvier.

### L'exposition annuelle de champignons

Elle se déroule les 21 et 22 octobre au Chesnay-Rocquencourt, un moment très convivial, occasion de nous retrouver et de rencontrer d'autres personnes passionnées. Environ 250 visiteurs peuvent apprécier la diversité fongique présentée. Une manifestation multidisciplinaire préparée par de nombreux bénévoles :

- 219 espèces de champignons récoltés la veille, dans les forêts alentour, sont exposées →
- deux conférences citées ci-dessus
- une exposition de photos : *Voisinage sauvage* par Caroline Fèvre
- et un atelier microscopie.

3 nouvelles boîtes d'insectes ont été réalisées par Jean-Marc Audic et présentées (Coléoptères amateurs de champignons, Coléoptères *Scarabaeidae* d'île de France).

### La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par deux municipalités dont nous sommes partenaires :

- 13 mai : Fête de la nature au Chesnay-Rocquencourt
- 9 septembre : Forum des associations au Chesnay-Rocquencourt
- 9 septembre : Festival des associations à Versailles
- 30 septembre : Journée de l'arbre au Parc Balbi à Versailles.

### La restauration de l'herbier Phillipar - de Boucheman

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. Trois liasses (environ **660 planches**) sont inventoriées et photographiées. Les photos des planches sont visibles sur le site ANY.

### Les Bulletins

Quatre bulletins sont diffusés avec des articles de qualité.

## **3- Les relations extérieures de l'ANY**

### Avec le Potager du Roi et l'École Nationale Supérieure de Paysage

Inventaire de plantes vasculaires non plantées dans le périmètre du Potager du Roi.

Aux manifestations "Esprit Jardin", les 22 et 23 avril 2023 et « les senteurs du Potager », les 7 et 9 octobre 2023. Nous animons des visites ornithologiques.

Nous assurons deux formations ornithologiques Formations pour les services civiques du Potager.

### Avec la ville de Versailles

L'ANY a signé une convention au sujet d'inventaires multidisciplinaires *Parcs et jardins de Versailles*. L'objectif de ces inventaires, dans le cadre d'une labellisation de certains parcs, est de voir l'évolution par rapport à ceux qui avaient été faits en 2005-2008. Ces travaux sont effectués en 2022, 2023 et 2024, comme suit :

- Ornithologie : 12 parcs par 2 experts
- Mycologie : 4 parcs par 2 experts
- Botanique : 1 parc par 2 experts
- Entomologie : 3 parcs par 1 expert.

### Avec la ville du Chesnay-Rocquencourt

Projet d'étiquetage des arbres au Chesnay-Rocquencourt.

### Avec la Réserve Naturelle des Étangs et Rigoles d'Yveline

Participation d'experts ANY aux réunions du Comité scientifique de cette réserve.

Demande de données naturalistes.

### Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY au Conseil syndical du PNR, avec voix participe en 2023 aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

### Avec le Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy

Nous réalisons un livre sur les plantes vasculaires du parc ; il sera publié prochainement.

### Avec l'Office de tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine

Promenade mycologique en forêt de Marly

### Avec l'AVF Versailles (Accueil des Villes Françaises)

une sortie mycologique en forêt de Versailles.

### Avec l'ASEM (Association pour la Sauvegarde des Etangs de la Minière et des Sources de la Bièvre)

Nous animons une sortie ornithologique.

### Avec la Ville de Buc

Sortie mycologique à l'étang de Geneste pour les Bucois.

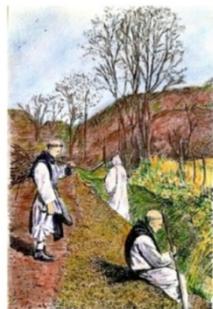
## 6-7 Association La Ferme des Moulineaux

Participation active au sein de l'APEBN à Bailly et l'APEPV ; notre association, par la voix de son président étant membre du CA.

# LES MOULINEAUX

**Au IX<sup>ème</sup> siècle**, on trouve trace des Moulineaux sur le plan de l'abbaye des moines de Saint Germain des prés, abbaye fondée en 543. Le lieu nommé Molinellis - moulins à eaux - est signalé dans le polyptique d'Irminon en 829 (sous Charlemagne) : « Deux demi-manses ingénieuses occupés par deux colons et une femme colon ou deux femmes et quatre enfants. »

**A partir du XI<sup>ème</sup> siècle**, « le Val de Galie », s'organise sous l'impulsion des Abbayes.



**Au XIII<sup>ème</sup> siècle**, la ferme des Moulineaux et les terres environnantes dépendent du puissant seigneur de Bailly et de Noisy, Villeneuve.

**A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle** En 1539, par ordonnance, la rédaction des états civils et des noms ne s'écrit plus en latin mais en français. C'est dès lors que Molinellis devient Moulineaux. Les familles de seigneurs se succèdent par le jeu des alliances et des dots néanmoins la royauté se renforce et les alliances se font toutes avec l'approbation du roi.



Moulineau, Portails et Faisanderie en 1740 d'après la carte de l'Abbé de la Grive

Le fief est composé d'un ensemble de moulins et d'une ferme sur une surface de 10 hectares. Une extension des bâtiments de la ferme daterait de cette époque.

**En 1682** Les Moulineaux enclavé dans le grand parc de Versailles devient domaine royal, Louis XIV fait aménager la faisanderie. A proximité, se trouvait une maison nommée « l'hôtel des Moulins », où il installait ses courtisans.

**La révolution de 1789** met fin à cette tradition de Fermes Royales. Les Moulineaux deviennent propriété privée.

Le moulin de Pontali aurait été détruit pendant la révolution.

En 1797 la ferme est rachetée par Viallet, puis Ducroix et Caruette. Monsieur Plucha Bonaventure, maire adjoint de Bailly (1831-1837), était le fermier aux Moulineaux.

La ferme connaît une succession de propriétaires jusque dans les années 1970, période où elle a été vendue en multipropriété, ce qui a permis de sauver partiellement le patrimoine bâti.



Depuis 2009, l'Association La Ferme des Moulineaux regroupe des propriétaires dans un objectif de protection de l'environnement et de valorisation du site. Elle est membre de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly-Noisy (APEBN) et de l'Association Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.



LA FERME DES MOULINEAUX  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

## 6-8 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes**, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :
  - o Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
  - o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.
  - o Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)
  - o Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) Hydreaulys et Aquavesc.
  - o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) dd l'aérodrome de Chavenay.
- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**
  - o **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :**  
Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.

Demandes aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.

- **Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de Suivi de la Charte (CSC) l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École**
- **Comité de gestion de la forêt de Marly.**

### Principales observations et actions de l'APEPV

#### - **Site classé par décret du 7 juillet 2000 :**

- Vigilance concernant les projets quant à leur conformité aux règles du classement (nuisance de la plateforme de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, installation de ferme d'élevage ovins à Villepreux/Chavenay,...
- Surveillance des installations de traitement des eaux usées, de Carré de Réunion et de Villepreux/Chavenay, et de la qualité de l'eau du ru de Gally,
- Surveillance des projets d'aménagements, en particulier dans le quartier des Fermes des Moulineaux et de Pontaly pour éviter toute pollution du ru de Gally, et pour sauvegarder les zones humides.
- Avis sur les demandes de permis de construire au niveau de la CDNPS à travers Yvelines Environnement
- Rappel systématique de l'application du document « gestion du site classé » qui s'applique depuis le décret du 7 juillet 2000 à tous les projets dans le site classé,
- Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
- Création d'une zone humide dans le bas de Chavenay, en compensation de la zone humide détruite par le projet de construction de la nouvelle maison des aînés à St-Nom-la-Bretèche
- Des « espèces protégées » seront transférées de la ZAC de Satory dans la Plaine de Versailles
- Opposition au raccordement de la RD7, mais aussi de la RD307, à l'A12 à Bailly

#### - **Aménagement du ru de Gally, traitement des eaux usées**

- Achat par la communauté de commune VGP du domaine de la Faisanderie pour un aménagement de l'amont du ru de Gally,
- Renaturation/reméandrage du ru de Gally, en cours, prévu jusqu'à Maule,  
Le ru de Gally transporte les eaux provenant des effluents traitées par la station de Carré de Réunion et la station de Villepreux, gérées par le syndicat Hydreaulys qui représente une trentaine de communes et plusieurs dizaine de milliers d'habitants.

#### - **Secteur de Thiverval-Grignon :**

- **Stockage de déchets inertes :**

Voir rapport d'activités APEPV 2022

Quand s'arrêteront les autorisations de stockage de déblais à Thiverval-Grignon ?

Qu'en est-il de l'activité « Golf » ?

- **Domaine de Grignon**

Voir rapport d'activités APEPV 2022

- Mission d'inspection des Ministères de l'agriculture et des finances
- Pas de décision de l'Etat.
- L'équipe de projet Grignon-campus de l'association Grignon2000 maintient ses propositions, résultat d'un travail de plusieurs années, d'un Centre international pour l'agriculture et l'alimentation dans le cadre de la transition écologique
- Voir le site web de Grignon 2000.

- **Fuite de pétrole à Autouillet, du Pipe-Line d'Ile-de-France (PLIF)**

Voir rapport d'activités APEPV 2022

- **Gens du voyage :**

En attente du déplacement des gens du voyage installés à Saint-Cyr-l'École vers l'emplacement défini dans la révision du PLU.

Aucune évolution à Villepreux où sont apparues des constructions en dur, sur les « jardins potagers » dans le site classé.

- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :**

Implantation de nouvelles antennes sur le parking du Golfy à Noisy-le-Roi.

- **Nuisance des aéronefs**

▪ **Aérodrome de Saint-Cyr-l'École**

**Réunion de la CCE du 23 mars 2023**

**Ordre du jour**

- Approbation du PV de la réunion du 18 novembre 2021
- Présentation du bilan de l'activité de l'aérodrome
- Points divers

Voir les PV et rapports au Chapitre 3-12 du présent rapport moral d'Yvelines Environnement

**Installation du nouveau Comité de Suivi de la Charte (CSC) par le préfet le 30 mai 2023**

Voir les PV et documents au Chapitre 3-12 du présent rapport moral d'Yvelines Environnement

**Réunion du CSC le 22 septembre 2023** à la mairie de Saint-Cyr-l'École, après une visite sur l'aérodrome

Voir le PV au Chapitre 3-12 du présent rapport moral d'Yvelines Environnement

**Rappel : Campagne** de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :

Voir <http://rumeur.bruitparif.fr/>

▪ **Aérodrome de Chavenay**

**CCE le 27 septembre 2023** à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

**Ordre du jour**

- Bilan de l'activité (Aéroport de Paris)
- Bilan des contrôles (Gendarmerie des transports aériens)
- Bilan des plaintes enregistrées (DGAC)
- Questions diverses

Voir les PV et rapports au Chapitre 3-11 du présent rapport moral d'Yvelines Environnement

**Rappels : Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :**

[www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf](http://www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf)

- **Urbanisme et aménagements**

**Voir rapport d'activités de l'APEPV de 2022**

Les associations sont, autant que possible, présentes au moment des rédactions et des révisions des PLU pour combattre une extension immobilière qui détruit la Zone Naturelle d'Équilibre de la Plaine de Versailles dont la vocation a toujours été de devenir un Parc Naturel Régional.

Cette extension de l'urbanisme se fait au détriment des surfaces agricoles qui sont pourtant protégées par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net).

Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, et des zones humides, sources de biodiversité,

Dans les zones urbaines qui doivent conserver leur destination rurale, une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et de ceux à protéger qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

### **Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV**

- **Les infrastructures routières et ferroviaires :**
  - o Elargissement de l'A13: nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
  - o Aménagement (élargissement) de la D307, au-delà de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche qui pourrait transformer la D307 en autoroute A13 bis, avec le projet de raccordement de la RD7/RD307 à l'A12, en site classé.
  - o Les voies rapides, comme des « saignées » dans les terres agricoles avec encore de l'imperméabilisation des sols,
  - o La voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre les bruits, et sans diminution notable de la vitesse en traversée urbaine.
- **Le développement de l'urbanisme** dans les communes rurales, qui consomme les terres agricoles,
- **Le report dans la Plaine de Versailles d'installations nuisantes :** ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, ....., augmentation des capacités de traitements des effluents des stations en particulier celle de Carré de Réunion, en site classé proche du Domaine de Versailles, ....
- **Les enfouissements de déblais de chantiers**, tels à Thiverval sous prétexte de construction d'un golf, mais aussi à Thoiry, entraînant la perte de dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles
- **La qualité de l'eau du ru de Gally**, en particulier souillée par des installations sauvages à ses abords.
- **Les implantations des gens du voyage** en zone rurale, en sites classés, ou ailleurs – par acquisition de terrains non constructibles – par exemple à Saint-Cyr-l'École et Villepreux, ...
- **Les nuisances de bruits des aéronefs**, dans l'environnement des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.
- **Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile** sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- **La protection des milieux naturels, des sites remarquables et des zones humides**
- **Les dépôts sauvages** en forêts et sur les chemins ruraux.
- **Les tags**, sur les ouvrages publics, les murs des maisons, ....

### **Informations sur les activités des associations**

- **Bailly / Noisy-le-Roi : APEBN**
  - o Plusieurs projets immobiliers à Bailly, et un projet de halle de marché, d'un coût de 1,6 M Euros, dont le permis de construire a fait l'objet d'un recours gracieux de l'APEBN :
    - Résidence sénior à côté de la halte du tram13, a fait l'objet d'un PC mais ne trouve pas de client,
    - Résidence mixte d'environ 30 logements rue de Noisy a fait l'objet d'un PC. réalisation prochaine
    - Résidence mixte du Manoir, rue de Maule, en début de réalisation,
    - Projet controversé rue de Maule, de 42 logements sur 2000 m2, objet de recours gracieux de l'APEBN,
    - Projet au carrefour de Maintenon, le long de RD7, face au restaurant.
    - Projet de logements sociaux à la place des anciens locaux Mercedes le long de la RN307, nécessite la modification du PLU.
  - o Gros projets à Noisy-le-Roi, et préparation à la révision du PLU :
    - Ex ZAC Montgolfier sur 7,8 hectares, entre la gare et la RD307, de près de 500 logements. Une enquête publique sur un projet d'aménagement « Déclaration de projet valant révision du PLU » fin 2023.

- Secteur Chaponval, sur les anciens établissements horticoles Moreux, sur environ 25 hectares, un projet de plusieurs centaines de logements qui nécessitera la révision du PLU. Problèmes de passage de faunes entre la forêt de Marly et la Plaine classée et de préservation de la nature.
    - Projet de nouvelle Gendarmerie sur une zone humide limitrophe du domaine de la Tuilerie à Noisy-le-Roi,
  - Actions contre le projet de raccordement de la RD7 à l'A12 à Bailly, créateur de nombreuses nuisances, établi pour le confort d'autres communes, à l'urbanisation galopante,
  - Bruit du Tram13 : demande de réduire la vitesse à 30km/h sur les 3kms de traversée de ville
- **Association « La Ferme des Moulineaux » :**
- Aucun projet d'aménagement n'a été présenté après la réalisation de travaux par la mairie sans autorisation dans le site classé. Reste des boîtiers électriques sur les façades
  - Rappels historiques des lieux, dans le site classé de la Plaine de Versailles, Les travaux d'ENEDIS pour l'enfouissement des lignes entre Bailly et Fontenay-le-fleuri ont commencé. La mairie a lancé des travaux d'aménagement en octobre sans autorisation administrative, en particulier pas d'avis de la CDNPS (commission des sites), L'ABF a été informé, ainsi que l'inspectrice des sites qui a ordonné au maire de cesser les travaux
- **Beynes/Thiverval-Grignon :**
- Projet immobilier, d'une trentaine de logements à Beynes, près de la gare.
  - Construction de l'agrandissement du collège sur des terrains agricoles dans le cadre d'un achat (échange ...) avec Thiverval.
  - La nouvelle salle des fêtes a ouvert, en remplacement de la salle Fleubert, située en zone « à risques », tout près du centre Storengy,
  - Le château reste inaccessible suite aux inondations de 2016,
  - Gaz dans la nappe de l'Albien : De nouvelles technologies de contrôles mises en œuvre,
  - Toujours plus d'apport de déblais sur le « golf » de Thiverval : la Plaine de Versailles n'est pas une poubelle !
- **Crespières : ADSC Crespières village et Environnement**
- Réunion publique à Crespières concernant les projets municipaux ; rachat d'un immeuble par la mairie ; projet d'aménagement de la parcelle au-dessus de l'école en jardin public.
  - La résidence du Chemin aux bœufs, non entourée de végétation, apporte des nuisances visuelles dans le paysage agricole de la Plaine,
  - Tous les programmes de constructions ont été lancés. Celui qui borde la RN 307 n'apparaît pas s'intégrer dans un environnement rural.
  - Être attentif à sauvegarder le caractère rural de Crespières : l'association demande plus de concertation sur des projets qui impacteront la physionomie du village.
- **Villepreux : Villepreux Environnement : Quelles activités ?** N'est plus membre de l'APEPV
- Recherche de correspondant local
  - Constat d'une importante extension de l'urbanisme sur les terres agricoles vers Plaisir, au sud de l'aérodrome de Chavenay.
  - Maintien, malgré de nombreuses actions auprès de l'Etat, des gens du voyage dans les jardins potagers, avec imperméabilisation des sols et rejets dans le ru de Gally.
- **Saint-Nom-la-Bretèche**
- Projet de la ZAC de St-Nom pour la réalisation de bureaux par un promoteur immobilier (Nexity ?)

- La densité de trafic sur la déviation est déjà celle prévue pour 2032, et une étude de trafic et de bruit sera prise en charge par la mairie avant la fin de mandature pour argumenter une éventuelle renégociation avec le Département des protections phoniques en place,
- La résidence sénior se construit. La destruction partielle d'une zone humide est compensée par la création d'une nouvelle zone humide sur le Ru de Gally avant Chavenay

### **ELEMENTS DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2023-2024**

#### 1) Communication

- Mise à jour du site web de l'APEPV,
- Participation aux journées des associations de septembre 2023 et septembre 2024,
- Transmission des communiqués concernant les actions pour sauver le Domaine de Grignon,
- Réunion d'information sur les projets d'aménagements dans la Plaine de Versailles,
- Réunion d'information sur l'historique des « Amis de la Plaine de Versailles »

#### 2) Participation aux projets d'aménagements de la Plaine de Versailles

- Relevé des « points noirs » sur tous les secteurs de la Plaine à sauvegarder, hors site classé, et Propositions de remèdes,
- Suivi des actions pour la conservation du Domaine de Grignon, en relation avec les associations locales dont Grignon2000.

#### 3) Urbanisme

- Participer autant que possible aux projets de PLU et leurs révisions,
- Soutenir les actions menées par les associations locales, contre les projets nuisibles pour l'environnement,

### **RAPPELS**

- 1) L'APEPV rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000 et la conservation de toutes les terres agricoles - classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.
- 2) L'APEPV demande le classement de la ZNE de la Plaine de Versailles en Parc Naturel Régional (PNR), avec redéfinition de ses limites sud après urbanisation de la zone agricole de Plaisir.
- 3) L'APEPV réaffirme son opposition au démembrement et à la vente du Domaine de Grignon à un promoteur immobilier et son attachement à la création en ce site Patrimonial et Mémoirel d'une fondation pour un Centre international dédié à l'agronomie, l'alimentation et l'environnement, tel qu'il a été défini dans le projet Grignon 2026, devenu Grignon/Campus, porté par l'association Grignon 2000 créée par des anciens élèves de l'école nationale d'Agronomie,
- 4) L'APEPV demande l'arrêt du morcellement de la Plaine de Versailles par des voies routières.

## **6-9 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (A.P.P.E.J.P.)**

Nous avons multiplié les activités de formation auprès des scolaires ou adultes, en particulier les réceptions de classe au jardin du Ruchot.

Sur l'année 2023, nous avons :

1 - Reçu plus de 15 classes pour la "visite du jardin du Ruchot, une initiation à l'apiculture et à son rôle dans la pollinisation", dont 5 ou 6 étaient lauréates du dernier concours d'Yvelines Environnement et nous avons travaillé avec les enseignants du Collège St Simon, dont la professeure de SVT.

2 - Participé aux Rendez-vous au Jardins du 1er week-end de juin organisés par le Ministère de la Culture (en élargissant la période de visite pour les scolaires à la semaine qui précède ces RDV et à la semaine qui suit, voir plus si demande des enseignants) et aux "Jardins ouverts" du Conseil régional, du dernier week-end de septembre.

3 - Malheureusement, cette année, nous n'avons pas pu organiser, pour les adultes, un atelier d'initiation à la greffe des fruitiers, atelier animé par Monsieur René Tronche, Président de l'ADD 21, association dont le siège est à Behoust.

4 - Continué à participer à plusieurs actions en faveur de la défense de l'Environnement ou/et du Patrimoine, seuls ou en union avec d'autres associations ou groupements d'association avec lesquels nous avons une adhésion croisée ou simple, en envoyant et signant des recours gracieux ou juridiques et contentieux sur une petite dizaine de dossiers communaux ou locaux ou sis dans la Communauté de Commune ou les Communes voisines de cette Communauté, selon notre compétence territoriale statutaire. 3 Nouveaux dossiers cette année et suivi des autres dossiers soit en conciliation, soit au juridique !

5 - Participé aux Conseils d'administration et/ou Assemblées générales de nombreuses associations ou collectifs avec lesquels nous travaillons : Yvelines Environnement, MPF Yvelines, VMF (78), UA PNR, JADE, ADEE, ACSERB, AC, AME, Maurepas d'hier et d'aujourd'hui, LPO, ARBRES, SFPEM, Sites et Monuments (ex SPPEF), FNE 78, VYT, etc. ...

6 - Agi sur des dossiers de projets de constructions qui défigurent notre Commune et qui, pour nombre d'entre eux, sont illégaux par rapport au PLU de la Commune et la rendent de plus en plus semblables aux cités dortoirs qui nous entourent (Trappes, St Quentin, Plaisir, etc. ...) alors que la majeure partie de nos concitoyens souhaitent rester un village (en particuliers le dossier de la Fosse Rouge où un permis de construire dans la zone des 50 mètres de l'orée de la Forêt a été accordé. Nous y avons soutenu l'ADEE et les riverains concernés et le jugement interviendra au début de l'année 2024 probablement en mars ou avril).

7 - Notre Présidente a été sollicité comme adhérente conseil lors de la création d'un Club Lions Environnement sur le secteur. Nous travaillons régulièrement avec eux dans le cadre des activités de cette nouvelle association qui se bat en faveur de la sauvegarde de l'Environnement. L'association Lions a généré des activités permettant de fournir aux scolaires, collégiens, lycéens et étudiants, des malettes pédagogiques axées sur l'importance de la pollinisation pour notre survie.

8 - Assisté aux Conseils Municipaux afin d'être informés des divers projets de notre Commune.

9 - Agi en soutien technique et financier pour des dossiers liés à l'Environnement, auprès des étudiants en BTS au CHEP du Tremblay dont plusieurs étaient en lien avec des étudiants en stage auprès de la Mairie de Jouars-Pontchartrain.

10 - Participé aux réunions inter-associatives mensuelles des associations de la Commune se préoccupant de la défense de l'Environnement.

Nous n'avons malheureusement pas pu organiser les 4 ateliers annuels avec la LPO et le PNR (2 au printemps et 2 à l'automne) à cause de la pandémie Covid, ateliers dont les thèmes sont : "savoir reconnaître les oiseaux à leur chant" (animé par François Gouéré) et "se nourrir et se soigner avec les herbes de son jardin" (Stéphane Lorient du PNR). Nous espérons les reprendre en 2024.

Nous prévoyons pour 2024 le maintien de toutes nos activités et, particulièrement, celles qui œuvrent en faveur de l'éveil des jeunes à la sauvegarde de la Nature et de l'Environnement, la protection de la Biodiversité et du Patrimoine car les enfants et adolescents sont les usagers de la Nature et utilisateurs de l'avenir et, souvent, les premiers éducateurs de leurs parents en matière de consommation et de biodiversité.

Nous regrettons aussi que certaines associations préfèrent les actions juridiques avant toute négociation préalable, mais, dans un souci d'efficacité, même si notre point de vue diffère sur ces modes d'intervention, nous les suivons dans leurs actions.

## 6-10 Comité 21

Le Comité 21 a pour mission de permettre aux organisations publiques et privées de se réinventer face aux limites planétaires et à l'épuisement des ressources. Son action couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable (adaptation aux changements climatiques, Agenda 2030 et ODD, dialogue parties prenantes, RSE, impacts, biodiversité, citoyenneté écologique, villes et territoires durables, sobriété...).

Sa méthode permet aux acteurs de s'approprier les enjeux et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignements supérieurs et des citoyens. Le réseau compte plus de 450 adhérents. L'action du Comité 21 se décline au niveau national et en région, notamment dans le « Grand Ouest ».

Être adhérent, c'est :

- Rejoindre un réseau multi acteurs pour enrichir son analyse, confronter les points de vue et contribuer à une vision collective
- Pouvoir partager des pratiques
- Bénéficier d'échanges privilégiés entre pairs
- Co construire des outils
- Bénéficier d'un accès privilégié à certains contenus

En 2023, 5 cycles de rendez-vous réguliers pour les adhérents sur des thèmes variés :

- Ecologie et Travail
- Territoires Durables
- Agenda 2030 et collectivités
- Nouveaux enjeux de la RSE
- Adaptation aux changements climatiques

Des groupes de travail : parties prenantes, collectivités et ODD.

Un accès privilégié aux formations.

Retrouvez le programme 2023 dans son intégralité :

<http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2022/programme-2023.pdf>

## 6-11 DELTA Commune des Essarts le Roi

La conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré est capitale pour l'autonomie alimentaire. Aux portes de l'agglomération parisienne, ces communes sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation.

L'association sera vigilante sur ces deux communes qui réalisent maintenant leur révision de leur PLU pour se mettre en conformité avec le nouveau SDRIF-E dès 2024.

Si l'année 2023 est marquée par la préparation de Jeux Olympiques, cela n'a pas d'impact sur l'environnement des Essarts le Roi mais l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles elle participe au titre d'Yvelines Environnement.

## 6-12 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

**Présentation des 3 ateliers :**

- **MÉMOIRE DE LA VILLE HISTOIRE / PATRIMOINE les lundis de 14h-17h**

Recherches sur le patrimoine historique (*Archives départementales des Yvelines, bibliothèques, mairie...*) qui s'expriment grâce aux expositions réalisées par l'association et au travers de plusieurs publications (livret *historique, les 50 ans de la ville nouvelle de Maurepas, les 50 ans de l'église Notre-Dame* ...) et de la création d'un fond documentaire.

- **COMMUNICATION les jeudis soir 20h - 22h**

Création et amélioration du site internet, création de divers supports : cartes postales, publications, affiches, bulletins d'informations ...

- **CADRE DE VIE : URBANISME / ENVIRONNEMENT les jeudis 20h - 22h**

Défense du patrimoine et de la biodiversité, veille de la protection de l'environnement, plantation d'arbres, défense du patrimoine historique et culturel, implication sur les questions d'urbanisme et de projets d'aménagement.

C'est avec plaisir que nous vous recevons pour cette nouvelle assemblée générale.

Un petit aperçu de celle de l'an dernier que nous avons fait tardivement en mars.

L'année 2023 fut bien chargée en réunions et heures passées par l'ensemble de l'équipe de bénévoles qui ont œuvré à la réussite de nos activités liées au patrimoine de Maurepas.

Un bilan de plus de 108 réunions auxquelles on ajoute les différentes manifestations sur des matinées, des après-midis, voir des journées entières.

## BILAN DES ACTIVITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT

### **ATELIER CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT URBANISME**

Comme les autres années, les membres de l'atelier urbanisme environnement ont poursuivi plusieurs dossiers : Contacts réguliers avec les élus M. le MAIRE, M. LIET, Mme ROCHER, Mme DEBUCQUOIS et chef de service M. GAGNET, à travers des réunions et des rencontres en Mairie.

Réunions de quartier pour avoir des informations liées à l'urbanisme et patrimoine sur l'ensemble de la ville

- 10 01 2023 : réunion école des Coudrays
- 12 01 2023 : réunion école de la Marnière
- 19 01 2023 : réunion hôtel de ville
- 25 01 2023 : réunion quartier village

Autres réunions

- 01 02 2023 : réunion projet d'une construction face à WEST GARDEN
- 31 01 2023 : 1<sup>er</sup> atelier aménagement place de la Croix Blanche
- 15 02 2023 : 2<sup>ème</sup> atelier aménagement place de la Croix Blanche
- 03 04 2023 : réunion modification du PLU
- 21 09 2023 : réunion urbanisme
- 05 10 2023 : 1<sup>er</sup> bilan réunion publique carrefour de la Croix Blanche
- 10 11 2023 : réunion sujets « patrimoine » demandée par notre association
- 12 12 2023 : réunion Mairie- Ecole

### **Sur le dossier chemin du fourneau** (déjà suivi en 2021)

L'ancienne pâture située à l'entrée du Chemin du Fourneau, voisine du Chemin de Paris à l'entrée du village, a changé de propriétaire. Ce terrain est constitué de parcelles classifiées "Espace boisé classé" ou "Espace paysager à protéger". Il occupe une superficie de l'ordre de 5.500 m<sup>2</sup>

- **En février : nous avons envoyé un mail à la mairie pour signaler un dépôt important de sable en leur demandant une intervention urgente**

*Réponse de la mairie : intervention sur place : « Rappel au propriétaire les informations déjà communiquées par la Ville sur la nécessité de coupes et d'abattages d'arbres pour la parcelle AI 46 en espaces boisés classés à l'avenir. »*

- **Dans le cadre de la modification du PLU, le 24 février notre association a transmis à la municipalité et à SQY deux documents relatifs à L'OAP "Chemin de Paris".**

L'un concerne la voie publique, l'autre, l'avant-projet du secteur nord de la zone à constructibilité limitée.

Accès des véhicules ; Il ne paraît pas judicieux d'envisager l'accès des véhicules aux parcelles constructibles par l'allée de Ploumanach.

Aménagement du Chemin de Paris l'aménagement du Chemin de Paris pourrait consister en l'élargissement de la voie piétonne, et par la création d'accès voitures pour les parcelles constructibles.

Alignement du trottoir du Chemin de Paris.

*Nous avons proposé des rectificatifs à l'avant-projet :*

**Point 1** : Représentation de la rétrocession pour l'élargissement du trottoir du Chemin de Paris et positionnement de la zone piétonne à créer. MHA a déjà fait une proposition en décembre 2022.

**Point 2** : L'Allée de Ploumanach ne dispose pas de trottoir du côté du terrain de l'OAP. Le trottoir côté habitations est utilisé pour le stationnement des voitures (12 voitures pour 3 places de parking). Le projet de sente piétonne débouchant sur l'Allée de Ploumanach va donc entraîner, aux heures chargées, une sortie de piétons directement sur la voie de circulation de l'allée, et un ensemble piétons-voitures débouchera sur le Chemin de Paris très chargé en circulation Il serait donc préférable, pour la sécurité des piétons, de créer cette sente côté intérieur du rideau végétal et de la faire déboucher sur le trottoir réaménagé du Chemin de Paris.

**Point 3** : La sente piétonne est positionnée sans raison sur la limite extérieure du terrain, et en particulier sur le muret de la parcelle 0574. Il est donc à repositionner côté intérieur du rideau végétal.

**Point 4** : Une autre solution peut être retenue pour la circulation piétonne de l'ensemble. Il s'agit de la mise en place d'une seule sente piétonne au travers de l'espace paysager non constructible au nord-ouest du terrain. A cet endroit la sente piétonne aboutirait directement sur le trottoir réaménagé du chemin de Paris, et sur la rigole royale qui dispose à cet endroit d'une plateforme importante (de l'ordre de 200 m<sup>2</sup>).

○ **Le 19 mars**, comme les autres années, nous avons participé au nettoyage **des bois organisé par l'association partenaire les Amis des bois de Maurepas**, sous la pluie, qui n'a pas découragé les volontaires. Encore trop de détritus !!! Les membres de notre association ont nettoyé dans le bois juste derrière les jardins familiaux où nous avons trouvé de nombreux détritus comme des éléments issus du jardinage ? Pot plastiques, mobilier de jardin... Mme DEBUCQUOIS s'est engagée pour faire un rappel du respect de la nature aux locataires des jardins familiaux.

- Suite à la réunion publique **d'avril 2023**, nous avons envoyé à la municipalité pour une demande d'information
- **Recherche des zones humides** cf. L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement
- **L'expertise naturaliste de la faune et de la flore et les trames écologiques**
- Il s'agit d'une **demande d'évaluation environnementale** conjointe de notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » et de « l'ASL WEST GARDEN »

-Sur la parcelle AF0340, au 33 rue de Chevreuse à Maurepas. Face West Garden/6498 m2

« La parcelle Belledent » afin d'identifier des zones humides potentielles dont la préservation est fondamentale pour l'alimentation en eau des parcelles environnantes et la stabilité du bâti en place, notamment au niveau de la résidence WEST GARDEN. En effet, la nature des sols y présente un phénomène de retrait gonflement des argiles rendant l'ensemble extrêmement sensibles aux variations. De surcroît ces sols sont déjà mis à rude épreuve par les sécheresses successives

-Sur les deux grandes Parcelles N ° 600 661 662 663 secteurs OAP situées aux numéros 10 et 12 du chemin de Paris · Sur les parcelles chemin perdu de part et d'autre du bois de la Marnière.

- autres projets de construction

Nous sommes en attente de ces informations liées aux divers projets d'urbanisme

○ **Le 13 & 14 mai, notre rendez-vous annuel du Mai des serres**, évènement sur deux jours en extérieur, incontournable dans la vie des maurepasiens qui rassemble de nombreux partenaires et associations liées à l'environnement : Toujours des rencontres précieuses, de beaux échanges sous une belle météo.

- **Mail envoyé le 17 juin, 3<sup>ème</sup> fois. Travaux dépôts de gravats importants en zone naturelle chemin du Fourneau.**

Une première fois, une quantité importante de sable de remblai a été répandue. Récemment des remblais de démolition ont été apportés à l'entrée du terrain, pour un volume d'environ 3 mètres cubes. Dernièrement, une quantité importante de remblais de démolition a été déposée au fond du terrain. À noter des blocs de béton..!

Réponse de la mairie

*Remerciement pour ce signalement. Relevé et photos sur site ont été effectués pour les dépôts de gravats incompatibles avec le caractère de la zone naturelle et la servitude EPP du plan local d'urbanisme.*

*Un procès-verbal est dressé pour transmission au Procureur de la république.*

○ **Mail du 26 juillet : Nouvelle demande d'intervention urgente chemin du fourneau** « une pelle mécanique est en train de disperser le tas de gravats qu'il y a à gauche de l'entrée. Il disperse tout, y compris les morceaux de parpaings... il y a un tas de sable de remblai en attente » (sable jaune). Bien étendu en surface et roulé, ça masquera les parpaings...

Réponse de la mairie : *Le propriétaire avait prévenu de son intervention comme suite à la demande de la ville de remise en état du terrain dans le cadre de la plainte déposée auprès de la Procureure de la République de Versailles.*

*Une patrouille de Police municipale a été envoyée sur les lieux et je me rendrai également pour photos et relevés afin de vérifier la remise en état, pour mise à jour du dossier en instruction.*

○ **Nettoyage citoyen le 17 septembre organisé par la municipalité sur l'ensemble de la commune**  
Jean-François a participé à ce nettoyage, et nous le remercions pour sa persévérance.

- **Le 18 novembre, sous une pluie battante, nous avons planté trois arbres fruitiers « pommier, poirier et prunier »**, sur le terrain de permaculture géré par l'AMMAP.

Mme DEBUCQUOIS qui soutient ce projet de terrain de permaculture et souhaite le faire connaître aux écoles et à tous les maurepasiens

- **Le 23 novembre, suite à un atelier MHA « urbanisme-environnement »**, nous avons envoyé des propositions pour l'aménagement de la place de la croix blanche

Pour la variante n 2 : pas assez de sécurité pour les piétons

Notre choix s'arrête à la variante n° 1 mais quelques points sont à modifier :

1. **Inclure une partie du parking dans la zone de circulation** (espace public sur le cadastre) qui permettra de faciliter l'accès des bus, de l'entrée et la sortie du chemin perdu.

2. **Revêtements différenciés de la chaussée** de la place de la Croix Blanche pour marquer l'historique du lieu et ralentir les circulations.
3. **Déplacer les arrêts des bus sur la rue de Coignières** : sur cette variante, ils sont prévus près de la place de la croix blanche et la sortie piétonne n'est pas sécurisée. Nous proposons de les remonter quelques mètres plus haut.
4. **Déplacer le panneau des sens de circulation alternée** plus haut sur la rue de Coignières, avant le passage de la rigole.
5. **Le centre de la place de la Croix Blanche doit être plus petit mais à conserver.**
6. **Revêtements spécifiques sur toutes les intersections** des routes (rue de Coignières, chemin Perdu et rue du Petit Pont) et la rigole royale (patrimoine historique)

Des propositions établies par notre association pour garder l'esprit patrimoine sur le village de Maurepas.

- o Notre association milite pour un cadre environnemental respectueux et mène régulièrement des actions sur cet axe. **Le 6 décembre**, Philippe a organisé « **une Fresque du Climat** ».

Le changement climatique impacte visiblement et durablement notre cadre local, national et mondial.

Pour faire face à cette urgence, Philippe s'est formé pour sensibiliser le plus grand nombre à travers une animation ludique de « Fresque du Climat ».

Cette fresque est un outil pédagogique, sous la forme d'un atelier de trois heures, basé sur un jeu de 42 cartes, permettant aux participants de comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. L'essentiel des informations contenues dans les cartes sont issues des rapports du GIEC.

Pour aller plus loin : <https://fresqueduclimat.org>

1ère réunion à 5 personnes qui nous a sensibilisés :

C'est quoi mon empreinte carbone ? Comment on la mesure ? D'où vient mon empreinte ?

**En fin de séance, notre action commune au niveau de notre association serait de planter des arbres.**

Travaux dans les Commissions. Plusieurs thèmes :

**Transition écologique** : Travaux sur la rénovation énergétique (en particulier améliorer la performance énergétique de l'habitat)

- Les énergies nouvelles renouvelables (géothermie,)
- La gestion des déchets, en particulier la réutilisation ou la réparation des objets
- La qualité de l'air

**Urbanisme, habitat, mobilité**

Une contribution importante a été apportée au SDC (Schéma directeur cyclable)

Des propositions ont été faites pour améliorer la sécurité entre vélos et piétons et l'attractivité du réseau cyclable.

*A noter que les travaux de construction des pistes sont engagés à Maurepas.*

Des études sont entreprises actuellement sur la modernisation de la gare de Plaisir et sur l'aménagement de la future gare de SQY EST (à Guyancourt) de la ligne de métro 18 et de ses environs. Différents aspects restent à préciser : dimensionnement des parkings (autos, vélos, covoiturage), nombre de quais de bus, cheminements piétons qui doivent être aussi courts que possible, commerces,....

- **CNCD (Comité National des Conseils de Développement).**

Il y a plus de 100 Conseils de Développement en France et l'objectif est de faire partager les études méthodologie, résultats entre les C.D.

Assemblées plénières

- Plusieurs assemblées plénières ont abordé des sujets sur le fonctionnement du CODESQY, avec des entités de l'agglomération.  
L'objectif est de définir une charte, ce qui devrait être finalisée en 2024.
- Une assemblée "rencontre élus CODESQY" a traité de la santé à SQY pour proposer des pistes d'amélioration de l'attractivité du territoire envers les professionnels de la santé.
- Compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter des personnels de la santé (de tous niveaux) à SQY, ces propositions ont fortement intéressé les participants à la rencontre.

## **6-13 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)**

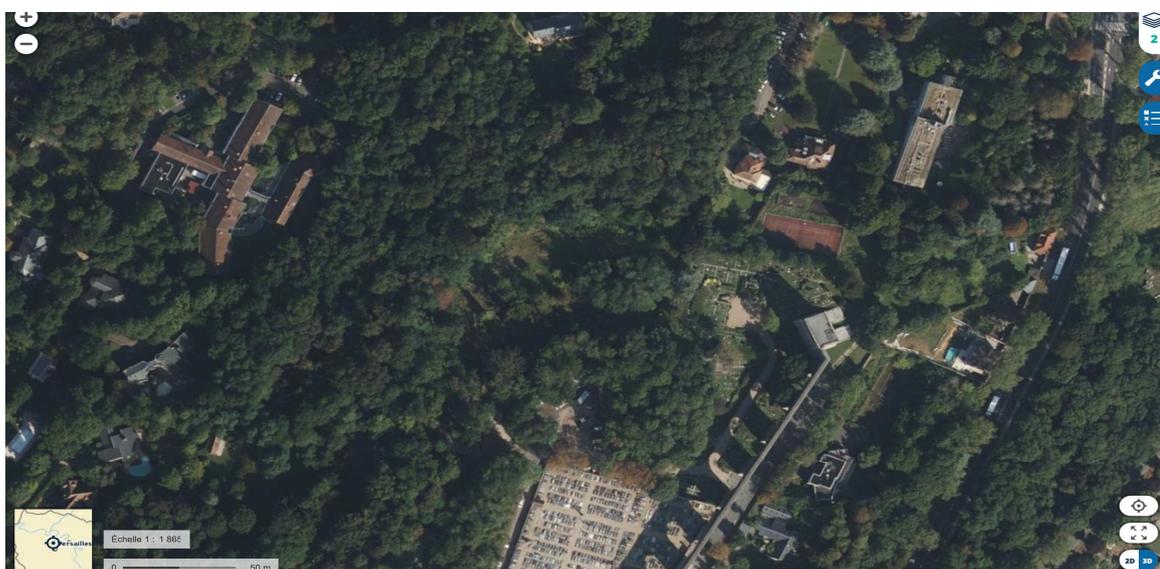
L'association **Réaliser l'Accord Cité Nature Espace** dite **RACINE** a pour objet de promouvoir depuis sa création en 1989 une action en faveur de la conservation de l'habitat traditionnel, de sa réhabilitation, et en faveur de la protection des espaces verts et du cadre de vie qui doit être sauvegardé pour les habitants de Louveciennes. L'inévitable urbanisation de

la banlieue parisienne crée une pression à laquelle il est de plus en plus difficile de résister surtout pour le respect de l'environnement.

En 2023 nos actions ont été menées dans la continuité de celles menées en 2022, 2021 et les années précédentes pour la défense du hameau du Cœur Volant, dont des parcelles furent cédées à un promoteur par un vote de la municipalité en 2016, ainsi que la protection des vergers des Rougemonts.

La pression immobilière se fait plus que jamais sentir conséquemment aux dispositifs de la loi SRU. Or le déficit de logements sociaux de Louveciennes qui est de 350 logements est parfaitement maîtrisable, si l'on maintient la population de Louveciennes à son niveau de 7 200 habitants, comme cela fût proclamé en 2010 dans les arguments de l'ancien maire pour se faire élire en 2014, ce que nous avons rappelé dans un article intitulé « devoir de mémoire » publié sur le site de l'association en 2021.

Nous sommes convaincus que notre lutte pour la sauvegarde de l'Aqueduc et du Cœur Volant dépasse le cadre singulier de Louveciennes et **possède une valeur symbolique pour préserver un couloir écologique** avec les bois de Louveciennes et de Marly, et **les vergers des Rougemonts**, qui sont également menacés par le PLU, adopté en 2017 par la municipalité, **PLU qui prévoit une augmentation massive de 1080 habitants de la population de Louveciennes.**



**L'ESPACE BOISE DES PARCELLES AL 33 & 35**

En février **un rebondissement de taille a en effet eu lieu**, puisque le 9 février 2023 la Cour administrative d'appel de Versailles (CAA) déclarait qu'en application de l'article L. 600-9 du code de l'urbanisme, il est sursis à statuer sur les conclusions de la requête n° 21VE00471 de l'association « **Réaliser l'accord cité-nature-espace** » et autres pendant un délai de dix mois à compter de la notification du présent arrêt, afin de permettre à la commune de Louveciennes de procéder à la régularisation de l'illégalité, résultant du vice relevé aux points 12 à 18 des motifs du présent arrêt, qui **affecte la délibération du 6 décembre 2017** par laquelle son conseil municipal a approuvé le PLU de la commune de Louveciennes.

Ce jugement faisait suite à l'action que nous avons engagée fin **septembre 2022** par l'envoi par notre avocat d'un mémoire juridique en réplique pour le soutien de notre action auprès de la cour d'appel du tribunal de Versailles concernant les décisions antérieures du TA au sujet du PLU de 2017.

Tout au long de l'année nous avons attendu des nouvelles de l'étude environnementale qui devait être réalisée par la commune de Louveciennes suite à ce jugement. Nous avons appris par notre avocat tardivement en date du 2 janvier 2024 qu'une demande de prorogation par la commune de Louveciennes du délai de régularisation avait été formulée auprès de la préfecture. Nous avons alors seulement reçu la production qui l'accompagnait déposée pour le compte de la commune de Louveciennes le 8 décembre 2023 dernier dans l'affaire visée en référence, qui venaient juste d'être communiquées à notre avocat. C'est ainsi que nous avons appris qu'une évaluation environnementale a été réalisée et la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis le 18 octobre 2023. Une enquête publique a eu lieu du 8 janvier au 8 février 2024. Nous avons immédiatement publié cet avis de la MRAe sur le site de l'association pour préparer l'enquête publique.

Nous avons appris le 2 mai 2023 par le Conseil d'Etat que la commune de Louveciennes s'était pourvue en cassation contre ce jugement. A ce jour nous n'avons aucune information sur le résultat de la procédure préalable d'admission de ce pourvoi prévue par l'article L. 822-1 du code de justice administrative et organisée par les articles R. 822-1 à R. 822-6 du dit code. A ce stade de la procédure RACINE n'a pas à produire d'observations.

La CAA le même 9 février 2023, a jugé concernant le refus du maire de consulter les ABF au sujet du déboisement des parcelles AL 33 & 35 que l'ensemble des arguments que nous avons soulevés sans qu'il soit besoin d'examiner les fins de non-recevoir soulevées par la commune de Louveciennes, que l'ensemble des requérants (RACINE, Patrimoine et Environnement, la SPEEF) n'était pas fondé à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande. Par voie de conséquence, leurs conclusions à fin d'injonction ne peuvent qu'être rejetées.

Cet arrêt est, d'après notre avocat entaché d'une flagrante erreur de droit et il y aurait eu un intérêt évident à former un pourvoi en cassation à son encontre dans les deux mois de sa notification. Pour d'autres raisons, nous avons décidé de ne pas nous pourvoir en cassation. Ce jugement s'est terminé par la condamnation suivante : *L'association « Réaliser l'accord Cité-Nature-Espace » et autres verseront, solidairement, une somme de 1500 euros à la commune de Louveciennes au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.*

En date du 24 octobre 2023 nous avons effectivement reçu un avis à payer un somme de 1500 € en raison de la condamnation du 09/02/2023 du jugement n° 21VE00320 de la CA du TA de Versailles, somme que nous avons rapidement payée.

Dès le 12 janvier 2023 sous l'impulsion de Monsieur David Fieux (que nous tenons ici à remercier) nous avons pu demander à Maître Inès Khelifi, huissier de Justice salariée qualifiée Commissaire de Justice, de lancer une procédure pour obtenir le versement de 1500 € somme à laquelle avait été condamnée la société DOMNIS. Dans l'article 3 du jugement du TA de Versailles du 17 mai 2019, celui-ci a condamné la société DOMNIS, dont le siège est 10 rue Martel à Paris 10, à verser solidairement aux requérants dont RACINE faisait partie cette somme de 1500 €. Selon nos dernières informations l'huissier de Justice va dans les jours prochains être en mesure de saisir les comptes bancaires de la dite société.

Le 12 septembre 2023 nous avons reçu de madame le Maire de Louveciennes une invitation à participer au comité de pilotage pour la réalisation de son Site Patrimonial Remarquable (SPR), invitation à laquelle nous avons répondu favorablement en date du 2 octobre 2023. Malheureusement des problèmes de santé ne nous ont pas permis d'assister à la première réunion qui s'est tenue le 8 novembre 2023. Nous avons reçu cependant le compte-rendu de cette première réunion. La deuxième réunion de ce COPLI est prévue pour le 23 avril 2024.

Le 14 novembre 2023 nous avons participé aux 23èmes journées juridiques du patrimoine dont le thème était « **Retour vers le futur ! Pour assurer une sauvegarde du patrimoine** » d'une grande richesse d'information pour nos actions en cours où à venir.

### **Actions de communication de RACINE :**

En mars 2023 nous avons édité et fait imprimer plus de deux mille exemplaires d'un tract intitulé « **Depuis 1989 RACINE agit par le droit** », où nous avons fait appel à la générosité de nos adhérents, RACINE ne recevant aucune subvention et ne vivant que des cotisations et des dons de ses adhérents.

En juillet 2023 pour répondre à l'invitation d'un journaliste du « **Louveciennes magazine** » nous avons soumis un article faisant l'historique de l'association et répertoriant nos actions récentes pour la sauvegarde du patrimoine de Louveciennes tant paysager qu'architectural. Ce journal commercial a été distribué largement dans commune à la rentrée scolaire et nous a permis d'économiser sur la publication d'un bulletin.

Un nombre important de documents ont continué en 2023 comme par le passé à être mis en ligne sur notre site qui constitue de facto une base documentaire mise à la portée de tous les Louveciennois adhérents ou non à notre association. Nous avons même appris que d'autres associations du CADEB, se servait de cette source d'information pour aider à leurs activités de protection de l'environnement.

Nous avons également continué d'annoncer nos publications sur une page Facebook de RACINE.

Nous avons régulièrement alimenté le compte « Twitter » de l'association, qui a permis à l'association de relayer des informations importantes pour la vie de notre commune et de faire connaître par ce réseau social l'ensemble des publications de notre site web.

Grâce à notre participation au CADEB, nous avons pu faire entendre la voix de RACINE sur différents sujets concernant le développement durable, notamment par la publication régulière d'articles sur la lettre du CADEB consultable sur le site du collectif : <http://www.cadeb.org>. Nous avons également rédigé le compte-rendu d'une réunion du CADEB avec le président de la CASGBS, également lisible sur le site du CADEB, dont nous avons animé le compte Twitter.

## **En conclusion :**

Toutes nos actions visent à maintenir la qualité de vie des Louveciennois, mais également à préserver le cadre historique unique de Louveciennes.

**Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant avec constance une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel exceptionnel de Louveciennes. Nous sommes pour un urbanisme qui réconcilie la ville et la vie et contre l'extension indéfinie des villes au sein d'une nature qu'elle massacre en voulant en bénéficier.**

**Comme chaque année, RACINE été présente en septembre 2023 au forum des associations.**

Cette présence au forum et la distribution d'un tract nous a permis de maintenir un nombre respectable d'adhérents en 2023 et de continuer à recueillir des dons pour pouvoir faire face à toutes nos actions en justice, seul moyen que nous avons de faire entendre une voix que nous pensons être celle de la raison. Ce même forum nous a permis d'apprendre la volonté de la mairie d'associer RACINE au futur SPR.

Nous pourrions faire entendre cette voix si l'association se renforce toujours et encore tant par ses propres forces internes que par l'entretien actif des liens et des partenariats avec les diverses associations ayant des objectifs identiques aux nôtres, comme Patrimoine et Urbanisme à Bougival qui malheureusement est en veilleuse et les Amis de l'abreuvoir de Marly-le-Roi, au niveau départemental Yvelines Environnement, au niveau intercommunal le CADEB et au niveau national « Patrimoine et Environnement ».

## **6-14 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)**

Le lancement de **la ZAC de SATORY** dans le cadre de l'OIN Paris Saclay est engagé suite aux transferts partiels de certaines parcelles propriété de l'Etat vers l'aménageur.

Les étapes du projet sont encore à cadrer de même que les opérations en pourtour du projet, opérations nécessaires mais indépendantes de la ZAC. En particulier un sujet sensible pour les quartiers limitrophes, l'aménagement indispensable de l'échangeur RD91 RN 12. Les échanges avec l'aménageur départemental n'ont pas progressé en 2023.

**Sur les adductions d'eau et les assainissements** dans le secteur, l'association poursuit le suivi des activités des deux structures intercommunales en charge des dossiers d'exploitation et d'investissements.

Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin.

\*Dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d'épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.

\* D'importants travaux sont en préparation pour les années prochaines sur les canalisations d'eaux usées parfois très anciennes.

Un changement dans les plans de transports des eaux usées est intervenu en 2023, avec abandon du projet de dérivation des eaux usées de Satory et de SQY vers la station du Carré de Réunion. Ouvre une question sur la rentabilité de la dite station du Carré de Réunion....

On en trouve les présentations sur notre site Internet ainsi que le contenu des débats.

SAVE, après les échanges avec MobIdf pour les préparatifs de modifications des **réseaux de transports urbains dans VGP**, a travaillé directement avec les acteurs VGP sur les finalisations des modifications pour la mise en place intervenue fin août 2019. Les échanges avec l'exploitant des lignes n'ont pas pu être repris en 2022, en cause probablement la très longue période d'attente pour la conclusion d'un nouveau contrat d'exploitation des lignes. L'appel d'offre de 2020 n'a finalement été finalisé qu'en mars 2023 avec choix d'un nouveau délégataire. Les échanges avec ce nouveau délégataire n'ont pas encore été très productifs. Aurons-nous des progrès en fin 2024 ?

**Dans le cadre des études sur les déplacements en région SAVE** n'a toujours pas pu accéder aux **plans de déplacement des entreprises et organismes publics**. Ce sujet majeur est en effet important pour étudier les besoins en transports des différentes zones géographiques. Un dispositif d'échanges et de publication des divers plans devait être mis en place. Malheureusement on doit constater comme depuis 2018 ! que si les documents ont été demandés aux différents acteurs, maintenant il n'y a plus de mise en commun vers tous les acteurs. Comme si les autorités conservaient à leur seul usage interne des documents pourtant utiles à tous pour identifier les besoins exprimés par les entreprises et organismes. Il faut que cette situation change.

Nous sommes par ailleurs en attente des clarifications sur la **situation budgétaire de IDFM l'organisateur des transports de voyageurs en RP**. Les préparatifs du budget 2024 n'ont pas été rendus publics du moins avec le format

utilisé les années passées. Nous sommes interrogatifs sur les dispositions prises pour intégrer dans le budget 2024 les premières charges de prise en cpte des extensions des lignes du métro du Grand Paris.

**Le CDT Yvelines signé en 2016 entre les élus et le préfet avait prévu des dispositifs de mise en place puis de suivi entre préfecture, élus et acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors confirmé lors de la signature finale, situation identique en 2019 à celle de 2018. Aucune évolution à fin 2023.**

**La consultation sur la préparation du SDRIF-E 2040 a donné lieu à quelques échanges mais manifestement le dispositif mis en place ne permettait pas des préparations concertées entre les acteurs associatifs et les préparateurs institutionnels.....**

SAVE a contribué aux études de certains dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay et St Cyr.

Une lettre annuelle dense a été diffusée à tous les membres des associations (1500 adhérents). Lettre présente sur le **site internet save1.fr**.

## **6-15 Sauvons la Tournelle**

### *1. Point sur les dossiers juridiques / Septeuil*

**1.1 Dossier immeuble route de Saint Corentin** : pas de solution juridique mais demande d'intervention de Monsieur JM Tétart, Président de la CCPH auprès des Résidences Yvelines Essonne pour modifier le projet.

*Rappel :*

*04 janvier 2021 Requête en annulation contre le projet de construction de l'immeuble route de Saint Corentin (PC 07859120M0004 du 16.10.2020) déposée par les Associations Sauvons la Tournelle et Sauvons les Yvelines*

*Audience et plaidoirie 15 octobre 2021 complétée par une note en délibéré*

*05 novembre 2021 Rejet de notre requête et condamnation à verser 1500 euros à la Société Résidence Yvelines Essonne S.A.*

*Les associations ont interjeté appel de la décision du tribunal de Versailles le 10 janvier 2022 et ont produit un constat d'huissier constatant les risques liés à la circulation.*

*22 février 2023 rejet de l'appel des Associations et décisions de ne pas poursuivre la procédure.*

L'intégralité du dossier est consultable sur le site de Sauvons la Tournelle :

- Communiqués

- Permis de construire

- Mémoire initial de Sauvons la Tournelle

- Constat d'huissier

- Requête au Tribunal Administratif 1ere instance (requête en annulation des associations, mémoire en défense de la SA Les Résidences Yvelines Essonne, mémoire en réplique des associations, note en délibéré des associations, jugement

- Requête Cour d'Appel Administrative, mémoire en défense des Résidences Yvelines Essonne, Jugement Cours d'Appel

- Revue de presse

<https://www.sauvons-la-tournelle.org/les-dossiers-juridiques-1/dossier-logements-sociaux/>

Nouveau recours adressé au Maire par l'avocat de l'association (sans réponse à ce jour)

L'édiction d'une réglementation protectrice en vue d'assurer la prévention du risque lié à la circulation sur la route de Saint Corentin

L'établissement d'un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) ou, le cas échéant la communication du PAVE

La communication de tout document concernant l'exercice de travaux sur la chaussée et les trottoirs route de Saint Corentin depuis le 15 janvier 2007

Intervention de Sauvons la Tournelle à la réunion Circulation le 08 Septembre 20 organisée par la Mairie de Septeuil

Lien pour le compte rendu :

<https://www.sauvons-la-tournelle.org/2023/10/14/circulation-et-securit%C3%A9-routiere-compterendu/>

Courrier à l'attention du président de la CCPH, Monsieur Jean Marie Tétart et demande d'intervention auprès des Résidences Yvelines Essonne pour modifier le projet qui ne répond plus aux normes environnementales en vigueur.

**1.2 Dossier Citations directes Crèvecoeur / Frileuses : victoire des associations en première instance !**

*Rappel :*

20 août 2020 citation à comparaître au Tribunal Correctionnel de Versailles, par les associations, au Maire de Septeuil, Monsieur x, Madame x, Monsieur x, Monsieur x, Madame x, Monsieur x, les sociétés x et x pour des délits de défrichement sans autorisation d'espaces protégés, des délits de travaux sans autorisation, des délits de travaux en méconnaissance du code de l'urbanisme sur la commune de Septeuil, aux lieux dits Crèvecoeur et les Frileuses.

Audience reportée au 28 septembre 2021, reportée au 09 février 2022, reportée au 22 octobre 2022, reportée au 22 mai 2023

Après 4 années de procédure, le 12 juin 2023, le Tribunal Correctionnel de Versailles a condamné Monsieur X, Madame X, Messieurs X et X à la remise en état d'origine des terrains (reboisement après destructions des bâtiments, du mur etc) et des amendes, dommages et intérêts, remboursement de nos frais d'avocat. Le Maire de Septeuil, les sociétés X et X ont été relaxés.

A ce jour, nous sommes dans l'attente du jugement écrit afin de pouvoir communiquer plus précisément. Les condamnés ont fait appel. Nous avons été contraints de faire également appel pour cette raison. Pour chacun des dossiers, un appel incident du parquet a été interjeté pour chacun des prévenus ayant fait appel principal.

### **1.3 Dossier diffamation : seconde victoire des associations dans ce dossier !**

Rappel :

03 août 2020 : Plainte pour diffamation avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction près le tribunal judiciaire de Versailles, aux côtés des associations JADE, Patrimoine Environnement, Sauver, Septeuil Demain, Sauvons les Yvelines, Monsieur Heurtevent, Monsieur Ozilou suite à la parution d'un droit de réponse de Monsieur René Monsigny dans le Parisien.

21 juin 2021 mise en examen de Monsieur René Monsigny a été mis en examen pour diffamation publique envers un particulier

Février 2021, le Tribunal de Versailles a infirmé l'ordonnance de consignation fixée à 5000 euros par le juge d'instruction et a fixé la somme à 200 euros.

Report d'audience initialement 15 novembre 2021, 17 janvier 2022, 21 mars 2022

Par un jugement en date du 24 juin 2022, le Tribunal correctionnel de Versailles a reconnu Mr René Monsigny coupable de diffamation envers les associations, envers Mr Philippe Ozilou Conseiller Municipal à Septeuil et Mr Philippe Heurtevent Président de Sauvons les Yvelines.

Cette condamnation a été confirmée par l'arrêt rendu le 17 mai 2023 par la 8e chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel de Versailles.

En outre, le Tribunal correctionnel de Versailles a condamné Mr Monsigny à verser la somme de 500 euros à chacune des parties civiles au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale (soit 4000 euros au total).

En cause d'appel, la Cour de Versailles a également condamné à verser la somme de 250 euros à chacune des parties civiles au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale, jugement confirmé par le Conseil d'ETAT le 16.01.2024 (soit 2 750 euros au total pour chacune des 8 parties civiles).

### **1.4 Requête en excès de pouvoir : les associations saisissent le Conseil d'Etat !**

Rappel :

16 octobre 2020, requête adressée au Tribunal Administratif contre le refus du Maire de Septeuil de communiquer :

- l'étude géotechnique relative aux travaux d'enrochement réalisés 61, rue de l'Yveline, Lieudit Les Frileuses, à Septeuil ;  
- les documents se rapportant à la mission d'assistance à la révision du PLU de la Commune confiée à un bureau d'étude.

Notre requête a été rejetée par décision du tribunal administratif en date du 05 janvier 2023 et les associations ont été condamnées à verser 1 500 euros à la Commune de Septeuil. Nous avons formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat et notre demande d'aide juridictionnelle a été accordée.

En effet, certains documents, notamment des documents se rapportant à la mission d'assistance à la révision du PLU ne nous ont jamais été transmis et le tribunal aurait entaché son jugement de contradictions en invoquant un non-lieu à statuer avant de mettre à la charge des associations le versement d'une somme de 1 500 euros à la commune au titre de l'article L-761 ;1 du code de justice administrative.

Nous sommes assistés par un avocat au Conseil d'Etat, Maître Marlange-De La Burgade.

### **1.5 Requête en annulation de la délibération accordant la protection fonctionnelle au Maire de Septeuil : victoire des associations mais Appel de la commune !**

Rappel :

02 décembre 2020 Requête adressée au Tribunal Administratif par deux conseillères municipales,

Sauvons la Tournelle et Sauvons les Yvelines, demandant l'annulation des délibérations du 01.10.2020 accordant la protection fonctionnelle au Maire dans le cadre des dossiers Crèvecoeur et Frileuses.

Par décision du Tribunal Administratif de Versailles, les délibérations 2020-51 et 2020-52 accordant la protection fonctionnelle au Maire de Septeuil (prise en charge totale des frais d'avocat dans les dossiers Crèvecoeur et Frileuses) ont été annulées.

Toutefois, les associations ont été jugées irrecevables, le tribunal arguant que les décisions attaquées n'ont pas d'incidence sur l'environnement.

Extrait :

« La constance avec laquelle le maire a toujours déclaré sans jamais l'établir, que les travaux réalisés par les conjoints Maronne et Monsigny avaient fait l'objet d'autorisations d'urbanisme et ne portaient pas atteinte à l'environnement ainsi que son refus de constater les manquements portés à sa connaissance, en dépit de leur ampleur et de leurs conséquences, constituent des fautes d'une gravité telles qu'elles doivent être regardées comme détachables de l'exercice des fonctions ». Le Maire interjette appel de cette décision.

Maître Pitti Ferrandi vient d'adresser une requête en excès de pouvoir en date du 02 novembre 2023 au tribunal administratif de Versailles suite au refus du Maire de Communiquer les mandats de paiement émis par la Commune pour prendre en charge le règlement des frais de justice (honoraires avocats etc), malgré l'avis favorable rendu par la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)

## **1.6 Révision du PLU de Septeuil : une première décision du Conseil d'Etat favorable aux associations qui suspend le PLU de Septeuil**

Rappel :

*Approbation du PLU de Septeuil le 17 février 2022, véritable catastrophe pour l'environnement, le cadre de vie, la circulation à Septeuil. 2 Requêtes déposées par Sauvons la Tournelle et les associations Sauvons les Yvelines, JADE, Septeuil Demain ainsi que trois Conseillers Municipaux :*

*Requête en excès de pouvoir contre la délibération du 17 février 2022 du conseil municipal approuvant la révision du PLU*

*Référé-suspension*

En raison de l'absence d'évaluation environnementale l'article 3 de la Charte constitutionnelle de l'environnement de 2004, de la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001, du décret 2021-1345 du 13 octobre 2021 en application de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) qui rendent obligatoire l'évaluation environnementale dont la Commune de Septeuil a été dispensée

Saisi en urgence, le juge des référés a rejeté notre demande de suspension du PLU de Septeuil le 12 mai 2022 et nous avons été contraints de saisir le Conseil d'Etat. Celui-ci nous a donné raison le 12 juillet 2023 au motif que la révision du Plan Local d'Urbanisme aurait dû faire l'objet d'une évaluation environnementale.

En parallèle Le tribunal de Versailles a rejeté notre demande d'annulation du PLU. Nous avons fait appel de cette décision et attendons la date de l'audience. Nous espérons que le tribunal administratif d'appel suivra la décision du Conseil d'Etat sur l'absence d'étude environnementale.

## **1.7 L'Ecole de la Tournelle : en attente d'une date d'audience**

Rappel :

*30 août 2021 : démolition d'une partie du mur d'entrée et enlèvement du portail sans autorisation d'urbanisme*

*10 janvier 2022 : demande de permis de construire valant permis de démolir déposée en mairie par la SARL SEA-SEDP (n°PC 078 591 22 M 0001.)*

*18 mars 2022 : accord de l'ABF sous réserve de respecter certaines prescriptions*

*20 avril 2022 : arrêté délivrant le permis pour la pose d'un portail après démolition d'une partie du mur d'entrée sans autorisation d'urbanisme sans tenir compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France*

*Le 17 juin 2022, les associations de protection de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie Sauvons la Tournelle, Sauvons les Yvelines, Jonction des Associations de Défense de l'Environnement (JADE), et Patrimoine Environnement ont demandé le retrait de l'arrêté du 20 avril 2022.*

*Par une décision implicite de rejet du 17 août 2022, le Maire de Septeuil est réputé avoir rejeté le recours gracieux et les associations ont adressé une requête au tribunal administratif le 18 octobre 2022 afin d'annuler l'arrêter autorisation la poste du portail.*

Nous sommes dans l'attente d'une décision du tribunal administratif.

Sport Etudes Academy a été racheté par le groupe IKIGAI EDUCATION, il y a un an environ.

La Tournelle a « changé » de main. Le 21.12.2022, une transaction a eu lieu pour un montant de 6 682 264 euros (site gouvernemental).

## **1.8 Le massacre des espaces boisés classés de Septeuil : plaintes déposées auprès de la procureure de Versailles**

*Historiques des faits*

*24 septembre : Alerte de plusieurs adhérent.es de Sauvons la Tournelle concernant des coupes au lieudit « Les Marceaux de la Prairie ». Constat d'une coupe quasi rase sans affichage réglementaire.*

Depuis la sente (sente à préserver, identifiée au PLU au titre de l'article 151-28 du Code de l'Urbanisme), constat de l'abattage de la totalité des chênes, sente difficilement accessible, la parcelle dans un état de désolation, houppiers

splendides au sol, branchage d'arbres encore en place arraché, troncs endommagés, sol saccagé par les engins de coupes. Seuls les frênes, arbres morts et dépérissant sont restés en place.

Derrière la clôture, autre abattage au lieudit « La Garenne la Chapelle ». L'affichage en en place, au nom de la société X, avec indication de la parcelle (AB003) et la nature des coupes (Coupe sanitaire-Amélioration-Mise en Sécurité) et le numéro de la Déclaration Préalable (DP 078 591 22 M 0037). Même constat que pour la parcelle précédente : houppiers de chênes abandonnés au sol, sol saccagé par les engins et les coupes, arbres dépérissant, en chandelle toujours en place. Aucun doute qu'il ne s'agissait pas d'une coupe sanitaire, amélioration et mise en sécurité comme indiqué sur le panneau mais tout l'inverse.

1er octobre 2022 : constatons, route des Charbonnières, la présence de 80 grumes de chênes magnifiques alignés le long de la chaussée, dans un champ. Des traces visibles au sol de tirage depuis le sentier situé face au chemin des Courtes Pièces, probablement les grumes des coupes indiquées dans la DP 078 591 22 M 0037 : chênes splendides, de très grande qualité et à priori ne souffrant d'aucune pathologie. Certains sujets très âgés (150 ans voir beaucoup plus), d'autres étaient des arbres d'avenir, plus jeunes, trop jeunes pour être exploités/récoltés. Là encore, aucune justification possible d'une coupe sanitaire, d'amélioration ni de mise en sécurité.

10 octobre 2022 : demande en Mairie de communication du dossier DP 078 591 22 M 0037. Dossier transmis par voie électronique le même jour.

L'association se saisit du dossier pour plusieurs raisons :

- Une nature de coupe fallacieuse au regard des constatations sur le terrain
- L'inconsistance de la Déclaration Préalable qui déclare uniquement Chênes Fresnes Charme, Age 100, Densité 21 tiges/ha, 38%, qualité charpente
- Aucune description précise de la coupe du bois dans son environnement, de mention de l'existence d'un CBPS, rattachement à une vente massifiée, projet d'amélioration ou de plantation postérieure à la coupe, des objectifs précis de la coupe etc... pas d'état de martelage, aucune vérification des services de l'urbanisme
- Une catastrophe en termes d'écologie, biodiversité et perte du paysage face à une coupe aussi radicale alors que le Plan de Développement Durable de la Commune (PADD) prévoit dans son axe 1 la préservation du cadre de vie naturel et agricole de la Commune et que le PLU (traduit réglementairement cet axe prioritaire en classant ces deux parcelles en zone Naturelle et Agricole, en Espace Boisé Classé, Eléments de paysages sites et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique, zone humide.
- Une coupe allant à l'encontre de toutes les préconisations que nous pouvons lire sur le site du CNPF en matière de gestion durable
- Des contrats de vente sur pied incomplets et caviardés, ne nous permettant pas de connaître avec exactitude le nombre d'arbres abattus, ni leur essence, ni leur qualité

12 octobre 2022 : nouvelles alertes sur des coupes de chênes, importantes, visibles depuis la RD11 en direction de Thoiry, sur la commune de Septeuil. Le soir même, au cours d'une réunion de travail du Conseil Municipal, un Conseiller Municipal a posé certain nombre de question au Maire et ses adjoints.

Une fois encore, ils disent ne pas être informés de la situation.

13 octobre 2022 : la Gendarmerie de Septeuil est alertée. Suite à nos démarches, les gendarmes se sont rendus sur place puis en Mairie. On découvre une autre déclaration préalable ainsi qu'un arrêté municipal d'autorisation de coupes près du lieudit « Ferme de Pampoux »

Demande par mail à la mairie de Septeuil (Copie DDT) de l'intégralité des Déclarations Préalables concernant des coupes.

14 octobre 2022 : communication par la Mairie des dossiers DP 078 591 22M 0039 SARL EURO BOIS

19 octobre 2022. : constat d'huissier Maître Laure Delair et découverte en Mairie de l'existence d'une 3<sup>ème</sup> Déclaration Préalable, DP 078 591 22 M 0044

20 octobre 2022 : la DDT informe que les parcelles ne se situant pas en forêt de protection, seul le Maire était habilité à prendre un Arrêté Interruptif de Travaux.

Ainsi malgré toutes les alertes auprès du Maire de Septeuil, auprès des services de l'Etat, 257 chênes ont été abattus, sans compter tous les autres arbres que nous n'avons pu comptabiliser, faute de pouvoir accéder sur ces parcelles privées, laissant des bois, pourtant classés, dans un état pitoyable et avec très peu de chance de se régénérer rapidement.

22 octobre 2022 : Greenpeace groupe local de Versailles adresse un courrier au Maire de Septeuil.

23 octobre 2022 : article le Parisien « C'est massacre à la tronçonneuse : dans les Yvelines 200 chênes rasés et beaucoup de questions » (suivi d'un article dans l'édition papier du 24 octobre « Pourquoi ces chênes ont été abattus ? » et autres médias (France 3, France Inter, France Culture etc...)

26 octobre 2022 : expertise Louise Vallin / Sève Expert

27 octobre 2022 : relance Greenpeace Versailles

31 octobre 2022 : la X et la Société X ont procédé aux premiers enlèvements des grumes route des Charbonnières.

06 novembre 2022 : réunion du bureau de l'Association Sauvons la Tournelle et décision de déposer plainte contre toute personne dont la responsabilité pénale sera mise en évidence dans le cadre d'une enquête préalable préliminaire suite à des

infractions au Code forestier, au Code de l'Environnement, au Code de l'Urbanisme, commises depuis septembre 2022 sur 35 parcelles classées en EBC (Espaces Boisés Classés), au PLU de la Commune de Septeuil.

Dépôt de plainte de Sauvons les Yvelines

21 novembre 2022 : dépôt de plainte de JADE

27 novembre 2022 : Septeuil se dé'Chêne Rassemblement citoyen aux Monuments aux Morts en présence de la conseillère Régionale (aujourd'hui Sénatrice) Ghislaine Sénéé

30 décembre 2022 : second constat d'huissier en présence de Sève Expert

16 janvier 2023: dépôt de plainte auprès de la Procureure de Versailles de Sauvons la Tournelle

Durant toute l'année 2023, Sauvons la Tournelle accompagnée des associations Sauvons les Yvelines, JADE, Greenpeace, Louis Vallin, Greenpeace ont mené l'enquête des coupes et abattages dans notre secteur. Nous en avons tenu informés la gendarmerie de Septeuil et la Procureure de Versailles. Nous sommes dans l'attente des suites données à nos plaintes.

Sauvons la Tournelle s'est engagé depuis plus d'un an dans la sauvegarde de notre patrimoine forestier dans un contexte d'exploitation intense de nos massifs forestiers Yvelinois déjà fragilisés par la crise climatique, aux côtés de Sauvons les Yvelines, JADE, Greenpeace GL678, XR Yvelines Sud Est, GNSA, Canopée et l'Appel des Forêts d'Ile de France. Nous devons en urgence faire avancer les lois.

Nous avons participé à la rédaction d'un courrier et la préparation d'un RV avec le Président de la CCPH.

Des propositions concrètes ont été faites : création d'un poste d'écogarde au sein de la CCPH, sensibilisation et formation des élus (instruire un DP, gestion forestière etc), travailler sur la filière locale, développer l'éducation à la forêt, utilisation du Fonds Vert et aides pour replanter et suivi de plantations, adhésion à l'URFOCOR. A ce jour aucune avancée concrète malgré l'exposé engageant à préserver le patrimoine forestier de la CCPH lors de la réunion de lancement du Plan Climat de la CCPH.

Nous avons pu rencontrer et échanger avec le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France Christophe Béchu, la Ministre de la Transition Energétique Agnès Panier Runacher et obtenus des rendez-vous avec plusieurs députés, toute couleur politique confondue.

Nous souhaitons intensifier ce cri d'alarme sur la gestion catastrophique et hors contrôle de la forêt et les abus tels que découverts dans notre secteur.

## 2. Dossiers contentieux Courgent

### **2.1 La parcelle des 7 aviateurs : le permis de construire annulé mais une procédure toujours en cours**

Rappel :

Juillet 2021 alerte adressée par courrier au Maire de Courgent des associations Sauvons La Tournelle, JADE, Sauvons les Yvelines, Sauver et l'Association pour la préservation de la faune, de la flore à Courgent (APPFFC) le devenir d'une parcelle située rue des 7 aviateurs, tout près de la stèle des Aviateurs, en bordure de la Vaucouleurs

22 novembre 2021 Arrêté du maire de Courgent autorisant la construction d'une maison individuelle et d'une piscine rue des 7 aviateurs à Courgent

04 mars 2022 requête adressée au Tribunal Administratif par l'intermédiaire de notre conseil, Maître Pitti Ferrandi afin d'abroger les dispositions illégales du règlement graphique du PLU et que soit annulé l'arrêté du permis de construire.

La procédure suit son cours.

Le 15 août 2022 le pétitionnaire a demandé l'annulation du permis de construire et a informé renoncer à l'acquisition de la parcelle. Le 19 octobre 2022 le Maire de Courgent, par un arrêté, a retiré la demande de Permis de Construire. Le 23 mars 2023, le Tribunal administratif de Versailles a ordonné qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur les conclusions de la requête et a demandé à la Commune et au pétitionnaire de verser chacun aux associations requérantes une sommes de 750 euros sur le fondement de l'article L761-1 du code de justice administrative. Le pétitionnaire a interjeté appel insistant sur le fait que les associations ont sollicité uniquement la condamnation de la commune au paiement des frais exposés.

Nous sommes en attente d'une audience concernant la requête de modification du PLU (règlement graphique) afin que cette parcelle soit définitivement protégée de tout projet d'artificialisation.

### **2.2 Lotissement rue du Château d'Eau : les lotissements sont sortis de terre !**

Rappel :

*Alerte en 2022 auprès de Sauvons la Tournelle d'un collectif d'habitants (es) opposé (e)s au Lotissement de la rue du Château d'Eau et la destruction de deux jardins au cœur du village de Courgent. En raison d'un PLU trop permissif traduisant la volonté de la commune d'augmenter le nombre d'habitants, aucun argument juridique n'a pu être soulevé pour empêcher l'artificialisation de ces jardins anciens remarquables, véritables ilots de fraîcheur en été.*

Nous avons procédé à des relevés de températures durant l'été 2022 dans la cour de l'école, située en face, démunie de toute végétation de d'arbres et regrettons qu'un autre projet n'ait pu être envisagé à sur ces parcelles type jardin, parc municipal, annexe de l'école afin d'anticiper les fortes chaleurs dans une cour goudronnée.

## **2.3 Epandages**

*Rappel :*

*Mai 2020 alerte sur des épandages suspects (échantillon et photos à l'appui) à Septeuil sur la parcelle ZI 00091 et ouverture d'un dossier*

*2021 omerta sur le dossier de la part de la DDT qui ne nous a jamais fourni les « analyses complémentaires » ni les plans d'épandages (dates, parcelles, type d'épandages)*

En 2022, une étudiante en Master à l'université de Nice nous a contactés afin de pouvoir intégrer notre dossier dans son travail de recherche « Acceptabilité sociale des boues d'épandages ». Sa démarche a permis de reprendre contact avec la Station SQY (Suez) qui nous a fait parvenir par mail la date et la localisation des épandages en 2023. Néanmoins nous n'avons toujours aucune information concernant les épandages de fientes animales (poules essentiellement) et ne savons toujours pas comment sont régulés ce type d'épandages.

Nous avons été alertés d'un problème de pollution aux microparticules en parcelles agricoles à Thoiry. Cette pollution serait liée à une mauvaise utilisation des containers à déchets verts à destination du méthaniseur du Zoo de Thoiry (poubelles marron)

### **3. Classement de la Vaucouleurs**

Nous avons pu obtenir un entretien téléphonique auprès de la Cheffe de Cabinet du Ministre de la Transition Ecologique afin de lui rappeler l'urgence du dossier de classement de la Vallée de la Vaucouleurs. Une note de synthèse a été envoyée. Nous contactons des associations locales, régionales et nationales afin d'obtenir le plus large soutien possible pour poursuivre nos démarches auprès du Ministère et des services de l'Etat. Ce dossier sera une priorité pour Sauvons la Tournelle en 2024.

### **4. De nouvelles alertes et dossier en cours**

- Dossier des 3 tilleuls abattus à l'entrée de Septeuil remplacés par un bâtiment modulaire
- Destruction d'une haie visible depuis la D983
- Travaux au Château des Tourelles
- La tombe de Chintreuil et le cimetière de Septeuil vandalisé
- Le soutien au Collectif Forêt des 4 Piliers et à l'Appel des Forêts d'Ile de France
- La LNPN : ligne Nouvelle Paris Normandie.

## **6-16 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)**

Les activités éditoriales :

Les Bulletins :

2 bulletins, le 151 en février 2023 et le 152 expédié avec retard en février 2024 bien qu'il soit à mettre au compte de l'année 2023. Désormais mis en forme par Dominique Maisonneuve, notre bulletin a été jusque-là l'objet de toutes les attentions de Madame Anne Marie Vicenzi qui s'est retirée de ses activités au sein de la Shary pour raison personnelle.

L'année 2023 a vu la naissance d'une nouvelle publication « Les chroniques de la Shary » avec un premier numéro envoyé en novembre, préparé par Paul Stouder sur le thème de Grosrouvre au début du XXe siècle, suivi d'un deuxième envoi en décembre « Les pourceaux du curé et le cimetière » texte rédigé par Philippe-Jean Vallot. Il s'agit d'une publication mensuelle de quelques pages envoyée par messagerie à nos adhérents. Un choix qui résulte de notre volonté de diminuer nos frais d'impression et d'expédition tout en maintenant un régime de publication compatible avec nos engagements.

Notons qu'une dizaine de Chroniques annuelles de 5 pages en moyenne, correspond à un volume de texte de 50 pages environ soit l'équivalent d'un bulletin, mais un bulletin envoyé de manière fractionnée ce qui nous permet d'établir un lien beaucoup plus régulier avec nos adhérents. Autre caractéristique, qui les différencie d'autres lettres d'informations diffusées dans notre région : tous les articles publiés sont issus de recherches personnelles menées par leurs auteurs dans les archives. Ce sont des études originales jamais publiées par ailleurs.

La lettre de la Shary est une lettre d'information à destination de nos adhérents mentionnant les dates de nos principales activités. La lettre N° 15 a été expédiée en février 2023 et la lettre N° 16 en octobre 2023.

Les activités réunissant les sociétaires :

Deux Sorties étaient au programme 2023 :

- La première à Montfort l'Amaury et à Grosrouvre le 20 mai 2023, sortie à l'initiative et accompagnée par notre administrateur Paul Stouder.

- La deuxième à Chartres, organisée et accompagnée par Mme Juliette Clément, ancienne résidente de la Société Archéologique d'Eure et Loir et Thomas Lecroere, archéologue au Service archéologie préventive du conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Deux sorties très différentes mais organisées toutes les deux grâce à la très forte implication et à l'accompagnement des historiens locaux. Une implication toujours très appréciée des participants à nos sorties.

La conférence de fin d'année, qui s'est tenue le 25 novembre dans les salons du Relays du Château à Rambouillet, était animée par notre ami François Boulet sur le thème de « De Gaulle et Eisenhower : l'étonnante amitié ».

L'année 2023 a également vu le développement de conférences « décentralisées » c'est-à-dire en dehors de Rambouillet avec la ferme volonté de toucher un public plus large dans les communes du sud Yveline.

Le samedi 3 juin, une conférence à Grosrouvre, était animée par Paul Stouder, sur les Frères Tynaire, et le 13 juillet à Lévis Saint Nom une conférence était donnée par Muriel Vigie sur le thème de « Vivre à Lévy sous la Révolution ».

Fonctionnement interne de l'association :

Le bureau s'est réuni 3 fois dans l'année, le 21 janvier, le 30 avril et le 8 octobre.

Un cocktail organisé dans nos locaux le 10 novembre a été l'occasion de riches échanges entre notre Président Thomas de Luynes et les sociétaires et nous a valu un intéressant article dans les Nouvelles.

Mais le fonctionnement d'une association ne peut se limiter à ces réunions de bureau. Il y a surtout une très forte implication de tous les membres du bureau et du conseil d'administration qui s'investissent très fortement pour maintenir un programme de qualité et diversifier nos activités comme en témoigne notre nouvelle feuille « les Chroniques de la Shary » et la multiplication de nos interventions dans les communes. Qu'ils soient tous ici remercier de leur dévouement.